

L'AN 1 DE SHAWINIGAN



JOSÉ CADEN

L'AN  DE  
SHAWINIGAN

( Mai 1901, Mai 1902 )  
*École Normale*

Éditions du Bien Public  
Trois-Rivières

À  
*ma chère ville adoptive*  
*de Shawinigan,*  
*pour*  
*son Jubilé de Diamant*  
*municipal.*

Le 28 avril 1901  
un nouveau village naissait

## Acte de naissance

Pour commencer à la Victor Hugo, “ce siècle avait un an” lorsqu’un décret de la *Gazette Officielle* de Québec fit municipalement éclore le “*Village de Shawinigan Falls*”, un 28 avril 1901.

La proclamation royale d’Edouard VII et de son “*témoin, Notre fidèle et bien-aimé, l’Honorable Louis-A. Jetté, lieutenant-gouverneur*”, porte elle-même la date du “*dix-huitième jour d’avril, dans l’Année de Notre-Seigneur mil-neuf-cent-un, et de Notre Règne la première*”.

La description géographique de la nouvelle municipalité mentionne entre autres, le “*township de Shewenegan*”, la “*seigneurie du Cap-de-la-Madeleine*” et les “*hautes eaux de la rivière Shawenegan*”.

Le Conseil municipal du Comté de St-Maurice avait présenté une “*requête des deux-tiers des électeurs municipaux, en même temps propriétaires, habitant un certain territoire, situé dans les municipalités de Ste-Flore et St-Boniface*”, après avoir vérifié que ce territoire contenait “*au moins quarante maisons habitées dans une étendue n’excédant pas soixante arpents de superficie*”.

## Soixante ans après le chaos et le néant

Dix-huit et vingt-huit avril 1901 !

Ces soixante ans embrassent à peine l'âge d'un grand-père dans une existence d'homme !

Néanmoins, au spectacle du Shawinigan d'aujourd'hui, si cossu, si net, si plaisant, il faut vraiment se distordre l'imagination pour concevoir et reconstituer, à l'aide des archives municipales et des témoignages des rares survivants, ce que signifiait cette ville au berceau : quelques îlots de maisonnettes, éparses dans les trouées d'une forêt chaotique, elle-même coupée de ravins abrupts et de cuves marécageuses ! Les rues, s'il est permis d'accorder ce nom à de simples pistes de terre à peine défrichée, offraient, en permanence, un tel borborygme que le simple fait de conserver propre le bas de ses pantalons confinait, paraît-il, au prodige. Nous comprendrons mieux pourquoi en progressant, pas à pas, dans cette héroïque histoire de nos premiers jours, cette histoire de nos pionniers, d'autant plus méritante qu'ils eurent à dompter un site naturel des plus sauvage pour l'ordonner, à la longue, avec non moins d'intelligence que de goût.

Mais, encore une fois, toutes ces assises topographiques de la Cité de Shawinigan ont tellement été rabotées, aplanies, tirées au cordeau, figuolées avec amour, bout par bout, morceau par morceau, année par année, que nous avons du mal maintenant à mesurer, par la seule mémoire, la vigueur de cet effort et l'étendue de cette réussite.

Le bon demi-siècle d'existence de Shawinigan ne fournit-il pas, en effet, et ne condense-t-il pas, dans l'actuel déploiement de ses grandes usines, le plus suggestif exemple de la

révolution industrielle qui s'est opérée depuis les gestes d'esclave des pelleteurs et des bûcherons, depuis les lents charrois par chevaux de trait, jusqu'aux miraculeuses manettes de l'électronique, en notre ère de l'atome et de l'automatisation?

### Premières élections municipales le 23 mai 1901

Avant de nous reporter en arrière, dans le temps, pour voir de quoi se composait exactement ce Village de Shawinigan Falls, au moment de sa création, rendons-nous, tout de suite, jusqu'au 23 mai 1901 pour connaître l'équipe des sept premiers citoyens qui assumèrent son administration, puisque c'est strictement de cette première année de vie municipale — mai 1901 à mai 1902 — que ces pages entendent apporter le témoignage et faire revivre le souvenir.

C'est le jeudi 23 mai, en effet, que les quelque 1.600 "frais importés" de Shawinigan Falls convinrent de se donner un Conseil municipal. D'une manière assez originale, ma foi, en élisant oralement, sans dissimulation, face au public, leurs représentants, par devant un notaire de 30 ans, Me C.-J.-E. Charbonneau.

Les majorités de ces suffrages à haute voix désignèrent le marchand de bois, Vivian Burrill, 47 ans; le charretier Thomas Desaulniers, 39 ans; le commis Joseph-Arthur Dufresne, 39 ans; le mercier Joseph-Eugène Gingras, 29 ans; l'entrepreneur Théodore Goulet, 37 ans; le boulanger Alphonse-Edgar Guillemette, 24 ans; et le forgeron Esdras Laliberté, 40 ans.

Pour cette consultation populaire, en apparence si "bon enfant", on mobilisa pourtant une escouade de huit gendarmes qui n'eurent, du reste, aucunement à intervenir. Quelques lignes, noyées dans les minutes du Conseil du mardi 2 juillet, nous l'apprennent : *"la somme de deux piastres et cinquante centins chacun, étant d'une piastre et vingt-cinq centins par jour, pour les deux jours qu'ils ont agi comme constables lors*



*du poll aux élections municipales en ce Village sera versée*" à l'ouvrier Pierre Bellefeuille, au rentier Majorique Bourassa, au charretier Joseph Desaulniers, au journalier Johnny Houle, au cultivateur Louis Lambert, au forgeron Ernest Laventure, au journalier Laurent Pépin et au manoeuvre Eugène Tremblay.

Quant à la prolongation de ce vote durant quarante-huit heures, elle fut nécessitée par les démarches que durent faire les électeurs pour avoir part au scrutin, en se rendant jusqu'aux Villages de Ste-Flore ou St-Boniface quérir la preuve qu'ils avaient acquitté leurs taxes dans l'une ou l'autre de ces municipalités qui les avait revendiquées jusqu'alors.

Coup d'oeil rétrospectif

## La première famille de Shawinigan

*“Une merveille de la nature à l’origine d’un prodigieux destin !”*<sup>1</sup>

Ce qui s’accroche au nom de Shawinigan dans l’histoire la plus reculée, c’est indéniablement, en effet, la merveille naturelle, en même temps que l’obstacle infranchissable de ses Chutes géantes sur la Rivière Saint-Maurice : rude escalade, barque sur l’épaulé, pour les missionnaires et les traiteurs de fourrure, au temps de la navigation en canot d’écorce; désespoir des exploitants forestiers jusqu’en 1852, où le Gouvernement fédéral décida enfin de construire une glissoire de mille pieds de long pour contourner les cataractes et éviter la détérioration des bois de flottage sur les rocs de l’abîme vertigineux.

Dès lors, les sauvages solitudes de Shawinigan s’animent chaque printemps lorsqu’un détachement d’ouvriers venait remettre en état de servir les deux colossales estacades, érigées, l’une au-dessus des Chutes, l’autre au-dessous; ils précédaient le bataillon des draveurs, chargés de débrouiller l’embâcle des billots de pin et d’épinette, accumulés sur la rivière, en amont du gouffre, pour les acheminer vers le tremplin de la glissoire.

A l’automne, les draveurs repliaient leur tente pour ne réapparaître qu’après la fonte des glaces de l’année suivante. Seule, restait, en permanence, au sommet des Chutes, la mai-

---

1. C’est ainsi que j’avais déjà défini Shawinigan dans la brochure publicitaire de la Cité, écrite en collaboration avec mon ami et ex-directeur de notre bibliothèque municipale, M. Pierre Matte, présentement directeur-adjoint au Service des Bibliothèques Publiques de la Province dans la ville de Québec.

son blanchie à la chaux du maître d'estacade et fonctionnaire fédéral, Narcisse Lymburner, qui avait recueilli la charge des deux premiers habitants successifs, des deux premières familles solitaires de Shawinigan, les père et fils François et Arthur Rousseau.

Les 565 acres de territoire, *grosso modo*, de nos actuelles paroisses St-Pierre et St-Bernard, appartenaient, depuis 1849, à John Forman, qui utilisa l'énergie du Saint-Maurice pour construire, en 1882, à Grand'Mère, une usine fabriquant de la pâte (mécanique) à papier, la sixième du genre au Canada.

### Le domaine St-Onge

Vers les 1880, sans se douter le moins que son nom deviendrait inséparable des origines et de la destinée d'une ville industrielle de la Mauricie, un cultivateur quittait le Village de St-Léon, comté de Maskinongé, pour venir s'implanter à Saint-Boniface avec sa nombreuse famille : Antoine St-Onge.

Dix ans plus tard, ses douze enfants : sept garçons, Hormisdas, Ferdinand, Urbanien, Uldéric, Wilfrid, Edmond et Joseph-François; et cinq filles, Marie, Madeleine, Léontine, Alphonsine et Alida, valurent à cet Antoine St-Onge d'obtenir du Gouvernement quelques rares lots de terrain qui n'avaient pas encore été concédés à l'extrémité sud de la paroisse Ste-Flore; une ligne, tirée à partir de l'usine du Carbone jusqu'au cimetière St-Joseph de la rue de la Paix, délimiterait assez justement l'étendue de ce domaine St-Onge, qui s'étirait des bords du Saint-Maurice à la Petite Rivière Shawinigan, sur les hauteurs actuelles de la paroisse St-Marc.

Pour s'éviter à lui-même les tracasseries d'une seconde migration, le papa St-Onge ne vint pas en personne s'établir sur ses nouvelles terres, mais il y dépêcha, tour à tour, les plus grands de ses gars : Hormisdas, Ferdinand et Urbanien, qui se mirent

courageusement au défrichage pour s'adonner à la culture du sol; Uldéric, qui lança un atelier de menuiserie, pour associer bientôt à son entreprise ses frères Wilfrid et Edmond.<sup>2</sup>

Le cadet, Joseph-François, de la bouche duquel nous avons appris tous ces détails, se rappelle encore ses neuf et dix ans, où il venait passer ses vacances "à la campagne", dans la ferme d'Ilormisdas, son aîné; il se prêtait volontiers à servir de guide aux touristes qui venaient visiter les Chutes.

Du Rang des Hêtres aux bords du précipice, la marche à travers les sentiers, avec une pause panoramique sur les sommets de la future église St-Pierre, prenait une bonne heure; le chemin longeant le Saint-Maurice mesurait à peine 15 pieds de large, surplombé par la colline, où passe maintenant l'Avenue des Erables; cette colline s'étendait alors abruptement jusqu'à la rivière et il fallait constamment en craindre les éboulis.<sup>3</sup>

... Au fond de cette paroisse Ste-Flore, les deux trios des cultivateurs et des menuisiers St-Onge se trouveraient pourtant au bon endroit, à pied-d'oeuvre, le jour assez proche désormais où les cascades, assagies et muselées, du Saint-Maurice allaient faire surgir du désert une trépidante Cité.

### **Tant de "houille blanche" inutilisée !**

Si le renom des Cataractes de Shawinigan d'une hauteur de 150 pieds, si la féerie de cette précipitation d'une telle masse d'eau dans un étranglement de falaises qui exacerbent ses

---

2. Ce dernier, né en 1881, vit encore, ayant épousé en troisièmes nocces Mariane Ricard, la veuve de Wilfrid, en fait sa propre belle-soeur, qui exploite aujourd'hui les appartements du 1853, rue St-Marc.

3. Ce Jh-François St-Onge, domicilié 473, rue St-Marc, naquit en 1889; il porte allègrement le faix de ses 72 ans. Après avoir travaillé à la Belgo, dès l'âge de 15 ans, dans les services de l'expédition, il ouvrit, à 29 ans, pour son propre compte, un commerce de grains et fourrages qu'il conserva pendant 37 ans, jusqu'en 1957. De même que son aîné Hormisdas, il apparaitra plus tard, comme échevin, sur la scène municipale. Marié lui-même en troisièmes nocces à Aldéu Magny, il est père de cinq garçons et six filles, dont plusieurs sont particulièrement connus: Antony, un des sept échevins actuels de la Cité qui possède en commun avec son frère André la Vitricie Shawinigan de la rue Viger; Marguerite, en religion Thérèse-Marguerite, des Soeurs Grises d'Ottawa, aujourd'hui directrice de l'Ecole Normale de Hull.

majestueuses colères, avaient, tout au long du siècle dernier, attiré des caravanes de visiteurs illustres; suscité même, vers 1860, une extravagante entreprise hôtelière pour tourisme de grand luxe, fatalement vouée au sort de la Tour de Babel, personne, à vrai dire, jusqu'en 1895, n'avait sérieusement songé à capter la formidable puissance de ces mugissements de "houille blanche" du Saint-Maurice.

On en était, d'ailleurs, encore au stade de la fabrication à la vapeur du courant électrique, dans des centrales thermiques; les immenses richesses d'eau du Québec et du Canada, si l'on peut ainsi parler, étaient toujours timidement exploitées comme au temps d'un Néron ou d'un Louis XIV, pour faire tourner les roues à aube des moulins à farine et à scie, sinon pour fournir des gerbes de jets d'eau à la façon de Versailles ou de Pompéi.

Produire de l'électricité et la consommer sur place était déjà réalisable, mais la transporter à longue distance posait des problèmes qui restaient encore à résoudre. C'est un honneur pour notre région d'avoir ouvert la voie en la matière, avec cette usine hydro-électrique de la "North Shore Power" de Saint-Narcisse qui, la première, expédia du courant, à 18 milles, jusqu'à Trois-Rivières.

### **Quand un ex-tisserand du Massachusetts . . .**

Quand survint, au bord des Chutes de Shawinigan, un brillant banquier de Boston, qui ne rougissait point d'avoir connu la pauvreté dans son adolescence, comme ouvrier tisserand. De cet apprentissage dans les filatures de la ville de Lawrence, il avait surtout retenu l'épanouissement que le domptage du fleuve Merrimack avait apporté à l'industrie textile de son Massachusetts.

Ce John-Edward Aldred resta béat d'admiration devant les stériles écroulements d'eau, au Trou du Diable, de notre

rivière Saint-Maurice. Sans se laisser rebuter par le spectacle de la farouche nature qui l'environnait, il fit le voeu de les faire servir à un noyau d'usines, de même qu'à l'électrification de toute la province québécoise. C'est de ce jour-là, de cette excursion-là de l'Américain J.-E. Aldred que fut conçu, dans la pensée vigoureuse d'un précurseur de génie, et définitivement conclu, le destin industriel de notre Shawinigan.

Pour son premier voyage, Aldred trouva, pour l'attendre, à la gare du Lac-à-la-Tortue, afin de l'acheminer jusqu'aux bords des Chutes, un voiturier, spécialement commandé pour lui par les soins de la Compagnie de Chemin de Fer.

N'ayant pas pris la précaution probablement de s'annoncer, une fois suivante, il ne trouva personne pour l'accueillir au terminus désert de Garneau et se rendit alors compte combien les solitudes de nos Chutes étaient difficilement accessibles. S'en étant plaint, avec humour, au cours d'une causerie dans un club de Montréal où il essayait de recruter des capitaux pour son entreprise devant des gros bonnets de la finance, un officier supérieur des Compagnies ferroviaires, pour le consoler de sa mésaventure, l'assura qu'on pourrait le conduire de Montréal aux Chutes et le ramener dans la Métropole dans la même journée. Aldred l'en mit au défi.

Au jour dit, un wagon privé, maintes fois désattelé durant le trajet, amena le banquier de Boston jusqu'au terminus de Glenada, où un cocher de gala, tuque de castor, ceinture fléchée et manteau de chat sauvage, l'attendait au débarcadère; il fut aussitôt conduit en fiacre, par le Chemin de la Réserve, jusqu'aux Chutes qui parurent décidément très proches, cette fois-là, à un ou deux milles du bout des rails. Aldred, émerveillé, était bel et bien de retour le soir, à Montréal, dans son wagon particulier.

C'est à l'occasion de cette troisième ou quatrième randonnée qu'enthousiasmé par ces "facilités" ferroviaires, du haut du belvédère où devait s'élever plus tard le Cascade Inn, Aldred se promit de bâtir là une ville et d'y fonder, pour la for-

mation d'ouvriers spécialisés, une Ecole Professionnelle dont il avait lui-même été privé dans sa jeunesse. <sup>4</sup>

Me permettra-t-on de faire remarquer, ici, que si le créateur de notre Cité, John Aldred, avait pour la première fois, abordé nos Chutes par Trois-Rivières et les hauteurs panoramiques de Mont-Carmel et d'Almaville, plutôt que par la gare du Lac-à-la-Tortue, Grand'Mère et Sainte-Flore, les assises "humaines" de notre ville de Shawinigan eussent vraisemblablement changé de rive, le plateau sablonneux de notre actuel Shawinigan-Sud s'imposant davantage pour un développement résidentiel que les "montagnes russes" de la rive nord; plusieurs de nos usines se nichant peut-être alors le long de la berge gauche, plus aisément aménageable, du Saint-Maurice.

A un demi siècle d'intervalle, cette simple hypothèse n'est-elle pas amplement démontrée par l'épanouissement prodigieux et logique qui se produit sous nos regards, par cette "fuite" d'un tiers de notre population sur les hauteurs salubres de Shawinigan-Sud? Telle qu'elle est, notre ville est destinée à croître par ses deux porches, nord-est et sud; si vous consultez pourtant vos bronches et vos narines, elles vous feront vite constater que les vents retroussent toujours les "panaches" de nos odorantes et cendreuses fumées en direction... de La Tuque!

### **Les Chutes sont vendues à John Joyce**

Après l'exploration d'Aldred, la fantastique aventure de notre ville allait maintenant se précipiter.

Mises aux enchères à \$50,000, mais avec une clause onéreuse de près de \$5 autres millions à investir dans les trente mois à venir, qui découragea les prétentions de la "*Shawinigan Electric Light & Power*" de Trois-Rivières, les Chutes furent vendues, le 9 septembre 1897, à un certain David Russell. Ce

<sup>4</sup>. Cette Ecole Technique de la rue de la Station, incorporée en janvier 1911, produisit sa première promotion d'élèves en juin 1912.



Russell agissait au nom d'un gros brasseur d'affaires des États-Unis, John Joyce, qui excellait peut-être dans l'exploitation, précisément, des brasseries de la cité de Boston, mais qui n'entendait goutte à l'aménagement de forces hydrauliques.

Il suffisait que les profits de ses ventes de bière fournissent les premiers capitaux; Joyce avait, comme bras droit, le financier Aldred, qui prit toute l'affaire en mains, en devenant le trésorier de "*The Shawinigan Water & Power Company*", dont la Législature de Québec sanctionna l'établissement le 15 janvier 1898.

Plus d'une année de laborieuses négociations devait encore s'écouler avant la concession perpétuelle des Chutes à John Joyce, le 27 avril 1899. C'est que John Forman, de Grand'Mère, ne lâchait pas facilement ses titres de propriétés sur tout le bas de la presqu'île; il les céda finalement, le 17 février 1899, à la SW&P moyennant \$10,000 d'actions ordinaires dans cette Société et \$100,000 d'argent comptant.

### Aldred décroche deux industries lourdes

Dès février 1898, les ingénieurs d'une Compagnie new-yorkaise, la "*Warren Scharf Asphalt Co*", étaient arrivés sur les lieux pour aménager le lit du Saint-Maurice, immédiatement suivis par plus d'un millier d'hommes qui accoururent des comtés voisins, de tous les horizons du Québec et même des États-Unis. Cependant que les employés de la SW&P bâtissaient les premières maisons de La Baie pour se loger, la fourmière des manoeuvres gîtait la nuit, sous la tente, dans des cabanes de fortune ou dans les granges des fermes; il ne restait pas une place disponible sous les toits de St-Boniface et de Ste-Flore, dans un rayon de quatre à cinq milles des chantiers.

J.-E. Aldred, pour sa part, songeait aux industries lourdes qui se grefferaient sur la SW&P pour l'écoulement de son électricité.

Le 14 août 1899, il parvenait à signer un contrat avec la "*Pittsburg Reduction Co.*", la première firme américaine qui venait de se lancer dans le traitement de la bauxite par l'électrolyse, pour obtenir ce métal, encore très rare, qu'était l'aluminium; pour débiter, la SW&P ne fournirait qu'une force hydraulique de 5,000 chevaux-vapeur à la Pittsburg Reduction, qui pourvoirait elle-même à la mise en place de ses propres turbines et génératrices.

M. Aldred s'était, en outre, abouché avec la Banque d'Outremer de Bruxelles, intéressée à la fabrication de pâte à papier au Canada; cela devait aboutir à la signature d'un deuxième contrat, le 9 août 1900, avec la SW&P, qui se chargerait encore de construire la prise d'eau de la future Belgo.

Le tout : centrale électrique, aluminerie, pulperie, concentré dans un assez court espace, à la droite des Chutes, dépendait de la vigueur avec laquelle la SW&P pousserait l'aménagement du Saint-Maurice; Aldred était là pour l'aiguillonner sur tous les plans.

### **D'abord un chemin de fer**

Ce qui manquait pourtant, d'abord et avant tout, à Shawinigan Falls, c'était les possibilités d'y accéder.

Les ingénieurs de la SW&P s'étaient préoccupés, sans délai, d'ouvrir un chemin de pénétration vers Grand'Mère et St-Boniface; mais ceci ne favorisait que les transports par charrettes et chevaux d'une lenteur désespérante et d'une capacité bien réduite. Comment concevoir l'arrivage de la lourde machinerie des futures usines, sans chemin de fer ?

Or le rail le plus proche, au printemps de 1899, ne parvenait qu'à deux ou trois milles des chantiers, à ce qui allait justement s'appeler du nom de celui, dont les autres tracés se compliquèrent d'urgents soucis ferroviaires : à cette jonction d'Aldred, qui n'existe plus aujourd'hui; cet embranche-

ment se situait quelque part, au creux des collines qui ondu-  
lent derrière notre Séminaire Ste-Marie.

Mais parler de chemin de fer aux origines de notre ville,  
et chemin de fer tout court à Shawinigan, ne se dissocie pas  
de la carrière de notre aimable concitoyen, l'octogénaire et  
toujours jeune Samuel St-Arnaud, qui prit sa retraite de chef  
de gare en 1946.

Allons le visiter à son domicile, 1211 Avenue des Érables,  
où il exerce toujours les fonctions de courtier en douanes, sans  
égard pour ses 82 ans bien sonnés, qui semblent n'avoir aucune  
prise sur sa prodigieuse mémoire, pas plus que sur sa verveur  
de corps et d'esprit.<sup>5</sup>

### **Samuel St-Arnaud ne se doutait pas où le "morse" le conduirait**

Venu au monde à St-Narcisse en 1873, Samuel St-Arnaud  
marchait à peine sur ses quatorze ans, quand il entra, comme  
commis, au service d'un marchand de l'endroit, qui devait  
s'illustrer parmi les plus actifs pionniers de Shawinigan, en  
attendant d'y remplir, à deux reprises, le rôle de maire en  
1913-1915 et 1917-1918 : Joseph-A. Frigon.

Avant d'ouvrir un magasin général sur la 4e Rue, cet ha-  
bile homme d'affaires ne rata pas l'occasion, dès le printemps  
de 1900, de développer un des commerces les plus florissants  
pour l'heure, en s'improvisant briquetier. A proximité des  
fondations de la Pittsburg Reduction Co. son propre chantier  
alla jusqu'à fournir de l'ouvrage à une trentaine d'hommes;  
les 35,000 briques qu'il fabriquait journellement, un des maté-  
riaux de construction les plus en demande pour les murs des  
usines principalement, étaient, pour ainsi dire, aussitôt utili-  
sées que cuites dans ses fours.

5. Au moment où ces pages allaient sous presse, Samuel St-Arnaud s'êtei-  
gnait très paisiblement, le dimanche 19 mars, à l'Hôpital Joyce voisin de sa de-  
meure; son trépas refléta la sérénité qui caractérisa toute sa vie.

A mille lieues, certes, de deviner que ce petit amusement lui servirait un jour, c'est dans la boutique de ce J.-A. Frigon, à St-Narcisse, que notre jeune Samuel s'initia à la pratique de l'alphabet Morse, seul moyen de communication commerciale à longue distance pour l'époque, avant le téléphone qui ne tarderait plus à supplanter le télégraphe.

Ayant suivi un "Business Course" à Batiscan, il venait d'atteindre ses vingt ans, quand Adolphe Crête, père de Jean, le futur "Roi de la Mauricie", de St-Jacques-des-Piles, apprit à son propre père qu'on avait besoin d'un jeune homme débrouillard à la jonction ferroviaire de Garneau; cela fit l'affaire de Samuel, qui ne devait cependant passer que deux mois à Garneau, afin de prendre, sur-le-champ, la place du chef de gare de Grand'Mère, tombé subitement malade; c'est à Grand'Mère, avec son assistant, qu'il perfectionna son entraînement à la manipulation et à l'audition du code morse.

Pendant ce temps, un embranchement du chemin de fer "Le Grand Nord", à partir de la jonction d'Aldred, s'était construit jusqu'à Shawinigan, avec force tortillements, de quatre milles et demi jusqu'au bord des Chutes, en épousant toutes les courbes du terrain montagneux pour réduire au minimum tranchées et remblais. Samuel St-Arnaud fut nommé une première fois, comme agent, dans notre localité, pour l'inauguration de ce tronçon ferroviaire, au mois de novembre 1899.

### ☞ La première gare-cabane en planches

Sise sur l'emplacement des entrepôts Robert Bourassa d'aujourd'hui, rue Cascade, la première gare de Shawinigan Falls n'était qu'une minuscule cabane en planches, composée de deux pièces : d'un bureau de 7 pieds par 17, où Samuel prenait son sommeil sur un lit qui s'escamotait, durant le jour, à la façon des couchettes des wagons (il prenait ses repas chez un contremaître qui logeait de l'autre côté de la voie); d'une salle de bagages de 15 pieds par 17. Le bureau était chauffé par un poêle à charbon, du luxe pour l'époque.

Une deuxième gare, spacieuse et un peu plus décente, fut bâtie en 1902; elle subsista, comme gare de marchandises, jusqu'à sa démolition et son remplacement par l'édifice en ciment Bourassa, en 1952.

### ☞ Trois heures pour se rendre à Trois-Rivières

Indépendamment des arrivages de machinerie et de matériel de plus en plus copieux, en provenance de Montréal, pour les usines, qui transformaient en ruche bourdonnante les hauteurs dominant l'embouchure gauche de la Petite Rivière Shawinigan, un train de voyageurs, toujours bondé, partait, chaque matin, vers Trois-Rivières, avec correspondance à Garneau, où il se greffait sur la ligne du C.P.R. Le trajet demandait environ trois heures à l'aller, coûtant 30 sous jusqu'à Garneau, 45 sous de là à Trois-Rivières; le retour s'effectuait dans la soirée.

L'hiver 1900 fut particulièrement rude; une tempête de neige interrompit tout arrivage de trains d'un samedi au mercredi suivant. Il convient de noter que l'équipement pour le déblayage de la neige sur les voies ferrées avait l'efficacité relative de cet âge du siècle expirant, où l'outillage moderne prenait juste son essor.

Samuel St-Arnaud devait s'absenter à deux reprises de Shawinigan, pour occuper différents postes de chef de gare, de 1902 à 1904 et de 1905 à 1907, pour prendre alors définitivement racine parmi nous. Il épousa, en 1902, Marie-Denise Cossette, de St-Narcisse, qui lui donna six garçons et trois filles, tous vivants; elle-même décéda en 1931.

### ☞ Le prétentieux "Le Grand Nord"

Décrivons sommairement cette Compagnie "Le Grand Nord", "*The Great Northern*", auquel les Anglais de la place donnaient volontiers le plaisant sobriquet "*The Great Nothing*",

pour se venger de son manque de confort et de ponctualité dans ses horaires. "Le Grand R'târd" disaient, avec plus d'humour encore, les "Habitants" en "archi-circonflexant" l'â, à la "canayenne", pour le faire rimer avec "Nord".

Le 1er novembre 1901, "Le Grand Nord" avait obtenu, par contrat, la ligne Garneau-St-Boniface, qui s'allongea jusqu'à Hawkesbury. Sans même tenter de décrire l'écheveau assez embrouillé des tronçons ferroviaires que possédèrent différentes Compagnies privées et qu'unifièrent, par la suite, en les sauvant d'une exploitation déficitaire, les deux Compagnies Nationales du C.N.R. et du C.P.R., "Le Grand Nord" comprit, en premier lieu, la ligne des Basses-Laurentides qui reliait Rivière-à-Pierre, Roberval et Chicoutimi, avant d'établir lui-même une liaison, par Joliette et St-Jérôme, entre Québec et Ottawa.

En 1898, le rail s'avancait de Québec à Ste-Flore, à deux milles de Glenada, jusqu'à cette importante scierie à vapeur de Burrill's Siding, qu'avait mise sur pied Vivian Burrill, avec qui nous allons bientôt faire plus ample connaissance. A Burrill's Siding, une plaque tournante permettait aux locomotives de faire demi-tour.

Dès 1899, à Shawinigan, la voie ferrée se prolongeait jusque derrière la butte, alors surmontée d'une croix, où la SW&P a récemment érigé son édifice en rotonde pour la coordination de son réseau, au bout de la tréfilerie de l'Alcan.

Le C.P.R. construisit sa première gare en bois, rue de la Station, en 1907; la gare actuelle du C.N.R., au flanc de la côte St-Marc, fut érigée en 1930.

### Samuel St-Arnaud "ferroviairement" trop peu connu

On connaît trop peu le rôle prépondérant que joua Samuel St-Arnaud dans la construction de la ligne de chemin de fer qui franchit la Petite Rivière Shawinigan, au-delà du cimetière

et de l'usine de la Du Pont, avant de s'enfoncer, un peu plus loin, dans un tunnel d'une longueur de 600 pieds, coûteusement creusé dans le roc.

Une résolution ayant été passée au Conseil municipal pour demander au C.N.R. de placer Shawinigan sur le parcours de la ligne principale Québec-Montréal, M. J.-Henri Valiquette, premier gérant de notre Cité, et quelques-uns de nos édiles se rendirent à Montréal pour faire valoir leurs propres arguments; ils en revinrent bredouilles, faute d'avoir produit trop peu de détails techniques pour convaincre les manitous de la Compagnie ferroviaire. Ils se souvinrent alors qu'ils avaient inconsidérément négligé de consulter le seul expert et bon juge en la matière : le chef de gare de Shawinigan, qu'ils pressèrent d'intervenir en leur faveur.

C'est un mémoire de Samuel St-Arnaud qui fut, mot pour mot, écouté à Ottawa et qui remporta l'affaire, en démontrant que le nouveau tracé de cette voie ferrée, en dépit de ses gros premiers frais de construction, permettrait aux locomotives de tirer des attelages de quarante wagons et plus au lieu de dix-huit.

Quant aux qualifications de courtier en douane de notre vigoureux octogénaire, dûment certifiés par des parchemins qui ornent son modeste bureau de l'Avenue des Erables, ajoutons que, durant longtemps, ses fonctions de chef de gare l'obligèrent pratiquement à dédouaner lui-même bien des marchandises importées à Shawinigan des États-Unis et d'ailleurs.

Un dernier détail : la coquette maison de M. St-Arnaud, qu'il acheta de Vivian Burrill en 1914, avait primitivement servi à ce dernier de somptueuse écurie pour ses chevaux; on ne parlait pas, sans un certain respect, de ses abreuvoirs en marbre. Rappelons, d'autre part, que l'une des premières résidences de M. Burrill fut cette maison de style "alsacien", qui s'encastre, aujourd'hui encore, dans le pignon de l'Hôpital Joyce tout proche.

## ☞ "Chasse gardée" de la SW&P

Depuis le 17 février 1899, la SW&P possédait donc tout le bas de Shawinigan, qu'elle entendait bien ordonner à sa manière, à la manière heureuse et superbe de ses ingénieurs new-yorkais, qui le calquèrent, ni plus ni moins, sur le quadrillage des rues parallèles, horizontales et verticales, de leur presque Manhattan, "*si parva licet componere magnis*", "*si l'on ose comparer les nains aux géants*", pour parler comme le suave Virgile... Ne se gaussait-on pas de la largeur exagérée de la Quatrième Rue, les sots ayant toujours été des myopes qui s'ignorent ?

Dès qu'ils eurent eux-mêmes trouvé une pierre où reposer leur tête dans ce pays perdu, c'est-à-dire dès l'été de 1899, ces ingénieurs, doublés d'urbanistes, avaient dessiné le schéma, que l'avenir devait quasiment réaliser à la lettre, du remarquable tracé de nos rues dans la boucle du St-Maurice.

Tous les terrains que la SW&P céda généreusement, par la suite, aux particuliers comme plus tard à la Ville, s'inscrivaient rigoureusement dans un logique plan d'ensemble. Il est bien regrettable que celui-ci n'ait point englobé, à l'époque, les hauteurs de la Cité; on n'aurait point à débattre aujourd'hui de coûteuses expropriations pour élargir une rue St-Marc, ni à déplorer certains tronçons de rues qui débouchent stupidement, là-haut, à angle droit, sur un rempart de maisons latérales !

Soucieuses de la croissance harmonieuse de "leur" ville, les autorités de la SW&P s'irritaient, du reste, de voir le domaine des St-Onge se fragmenter au petit bonheur et se couvrir, ici et là, de cabanes indignes de la Cité de leurs rêves. Quand le papa Antoine St-Onge rendit l'âme au cours de l'année 1900, à St-Boniface, elles tentèrent l'impossible pour acquérir son territoire afin de l'intégrer dans leurs projets d'avenir; mais les garçons St-Onge, déjà soudés à leur portion d'héritage, ne voulurent pas s'en dessaisir, trouvant plus profitable de dépecer et de vendre au détail les lots qu'ils n'avaient pas l'in-



tention d'exploiter eux-mêmes; sera-ce osé d'ajouter que l'âpre marchandage de parcelles d'un sol, acquis pratiquement pour rien, se prolonge encore, après soixante ans ? . . .

L'échec de ces négociations causa sûrement de l'amertume à la Compagnie de la SW&P, car il s'ensuivit une mesure draconienne, qui avait un arrière-goût de vengeance : une barrière fut dressée à l'entrée des propriétés de la Compagnie, que tous les piétons et voituriers, sans payer un péage, passablement raide, de 25 et 50 sous respectivement, ne pouvaient franchir à moins de montrer patte blanche, je veux dire à moins d'exhiber un laisser-passer de la SW&P, dont les termes signifiaient nettement qu'elle était bien chez elle et qu'elle n'entendait pas qu'on empiétât sur ses droits : "*Admit one to the Town of Shawinigan Falls*"; autant lire : "*Permis d'entrer pour une seule personne dans la Ville de la Shawinigan Water and Power !*"

Quoi qu'il en soit de cette brimade, ne faut-il pas voir surtout et plutôt, dans cette prétention exagérée de monarque féodal, le souci de vouloir édifier une ville belle, harmonieusement distribuée, intelligemment unifiée en dehors des petits intérêts et des courtes vues des particuliers ?

Il est assez significatif de remarquer, dans le deuxième rôle d'évaluation de Shawinigan Falls, par-delà le domaine St-Onge, foule de lots vacants, inscrits au nom personnel de J.-E. Aldred, comme si ce procréateur et gardien jaloux de notre Cité avait voulu lui-même conserver bien en mains cette "expansion" territoriale, qui accompagna l'incorporation rapide en Ville de notre Village, pour que ne se répètent point les erreurs et péchés d'urbanisme, commis sur ce fief des St-Onge qui avait échappé ou s'était soustrait aux directives des premiers et sages ingénieurs de la SW&P.

## ➤ Où en était industriellement Shawinigan Falls en fin de mai 1901 ?

Avant d'aller assister à la première séance du Conseil Municipal qui nous préoccupe, sans nous perdre en des détails qui nous entraîneraient trop loin et trop longtemps hors de cet "*AN I DE SHAWINIGAN*", résumons succinctement le stade où en étaient parvenus, à la fin de mai 1901, les triples chantiers de la SW&P, et des deux usines d'aluminium et de pâte à papier qui ne pouvaient démarrer sans elle.

Tout était subordonné, en effet, à l'aménagement des Chutes et de la Rivière Saint-Maurice. Ce ne fut pas une mince affaire que de creuser, dans le roc, un chenal de 1,600 pieds de long par 400 pieds de large et 16 pieds de profondeur au-dessous des plus basses eaux, que de construire les barrages en béton et les vannes régulatrices, cependant que, pour la centrale électrique elle-même, la Cie Westinghouse procédait à l'installation des plus puissantes turbines et génératrices que l'on eût fabriquées jusqu'alors.

La SW&P ne devait pourtant pas être la première à fournir du courant électrique; ses deux premières turbines ne fonctionneraient qu'en 1902 et le Village vit même le jour avant d'être électriquement éclairé par la lumière, émanée de sa toute première et modeste génératrice de 200 kilowatts.

Parallèlement à ses propres installations, elle était surtout astreinte à fournir, dans les délais convenus le pouvoir hydraulique aux deux usines greffées sur son propre plan d'eau : à la Pittsburg Reduction Company, qui se chargeait entièrement elle-même d'ériger sa centrale et de produire son courant pour ses cuves d'électrolyse, qui commencèrent à fonctionner le 1er décembre 1901; et à la Belgo Canadian Pulp Company, pour actionner ses meules.

## Hubert Biermans sauve la Belgo du naufrage

Cette "Belgo" faillit bien avorter dans l'oeuf.

Dès le printemps 1900, une équipe d'ingénieurs belges était arrivée sur place pour s'attaquer aux fondations de l'usine, sous la direction d'un Monsieur Van Bruyssel, qui avait lâché son poste du consul de la Belgique à Québec pour servir cette entreprise; mais les travaux considérables exigés par la nature du sol particulièrement difficile, certain manque d'honnêteté technique également de la part des entrepreneurs, m'a-t-on révélé, eurent tôt fait d'épuiser les capitaux avancés par la Banque d'Outremer de Bruxelles, qui prit peur au point de vouloir liquider cette ruineuse et lointaine affaire.

Elle dépêcha, à cet effet, au Canada, un M. Hubert Biermans, d'origine hollandaise, qui avait, depuis quinze ans déjà, donné toute la mesure de ses talents d'organisateur dans la construction de lignes de chemin de fer en Corse, en Algérie, au Congo belge et jusqu'aux Philippines.

— Pour vous rendre à Shawinigan, ne vous risquez pas sur le "Grand Nord" qui déraile tous les deux ou trois jours; prenez plutôt le Pacifique Canadien jusqu'à Trois-Rivières! lui fut-il conseillé à Montréal.

Quand, à Trois-Rivières, Biermans pria un cocher, emmitoufflé de fourrures, de le conduire jusqu'à Shawinigan, celui-ci écarquilla des yeux épouvantés :

— Songez-vous, cher Monsieur, à endurer ce long parcours de vingt-et-un milles, vêtu comme vous l'êtes ?

C'était un 4 novembre, où il gelait déjà, et le voyageur ne portait qu'un léger costume d'automne européen, les mains finement gantées de cuir.

— Le Congo m'a mis dans la peau suffisamment de soleil en réserve! répliqua avec humeur le pionnier de la brousse équatoriale.

La conscience soulagée d'avoir produit son charitable avertissement, le phaëton fouetta ses bêtes.

Le voyage fut simplement atroce pour Biermans qui arriva frigorifié, incapable d'ôter ses gants de peau, chez le passeur du Saint-Maurice, le capitaine Joseph Veilleux, d'Almaville, où on le ranima avec force rasades de cognac. (On n'avait pas encore institué de référendum sur la "prohibition" à Shawinigan-Sud, *in illo tempore!*)

... Favorablement impressionné par l'avancement des travaux de la SW&P, qui s'était engagée à fournir, pour le 1er mai 1901, une première tranche de 8,000 chevaux en force hydraulique pour alimenter les turbines qui actionneraient les broyeurs, Hubert Biermans, loin d'incliner au pessimisme et au désespoir, en vint à conclure qu'au contraire la situation de Shawinigan Falls offrait d'immenses possibilités d'avenir.

Il se réembarqua pour la Belgique afin d'aller plaider chaleureusement sa cause devant les bailleurs de fonds de la Banque d'Outremer, sa propre cause en vérité, car lui-même n'hésitait pas à investir dans l'affaire toute sa fortune, assez rondelette déjà. Les financiers de Bruxelles ne résistèrent pas à un tel argument et renflouèrent ce qui leur avait paru, et qui n'était pas loin d'être devenu d'ailleurs jusque-là, un fiasco.

Biermans reprit la mer afin de diriger personnellement les chantiers qui reprirent de plus belle, pour se poursuivre intensivement durant toute l'année 1901, sous sa vigoureuse impulsion.

Au début de l'année suivante, la "*Belgo Canadian Pulp & Paper*" était prête à fabriquer une moyenne de 80 tonnes de pâte à papier, par jour.

## Aldred et Biermans

A côté de celui de John-Edward Aldred, le nom d'Hubert Biermans mérite d'être attaché à la naissance et aux années

d'adolescence de Shawinigan, dont ils continuent d'être, tous les deux, les insignes bienfaiteurs jusque dans leur tombe.

Ils s'épaulèrent mutuellement dans l'édification des bases industrielles de notre Cité et passèrent par les mêmes soucis d'argent, l'Américain n'ayant pas, lui non plus, toujours roulé sur l'or, loin s'en faut.

C'est ainsi qu'Aldred vint, un jour, quémander au directeur de la Banque de Québec, G.-S.-F. Robitaille, une avance de \$5,000 (grosse somme pour l'époque) afin de payer ses centaines d'ouvriers.

— Mais quelles garanties me donnez-vous pour prêter une aussi grosse somme, à découvert ? de lui dire le banquier.

— N'ai-je pas déjà \$65.000 d'investissement dans le creusage du canal de ma future centrale électrique ?

— Et vous pensez que ça vaut cher, vos creusements dans le rocher ?... Je regrette, mon cher Monsieur; notre Banque n'a pas encore pris l'habitude d'hypothéquer les trous que l'on fait dans la terre canadienne et québécoise !

Aldred déploya toute son éloquence pour démontrer la solidité et la rentabilité pécuniaires de l'énorme ouvrage qu'il entreprenait; mais en vain.

— Faites-moi donc un bilan de tous vos... avoirs ! déclara finalement le gérant Robitaille, pour se débarrasser de ce tapageur importun.

Usant alors de subterfuge, Aldred fabriqua, de son propre chef, une facture imaginaire de \$5,000, à valoir sur le futur pouvoir hydraulique que la SW&P devait, par contrat, fournir à la Belgo; pour ne pas être démenti, il se contenta d'en informer par téléphone son ami Biermans qui ferma les yeux sur ce tour de passe-passe.

— Voilà du moins qui vaut quelque chose ! s'exclama le directeur de la Banque de Québec, en palpant la fausse facture qui ne valait pourtant pas un traitre sou !

C'est qu'une créance sur la Belgo avait déjà du poids à cette époque, la Banque d'Outremer passant pour avoir les reins solides.

Et Aldred put régler, cette fois-là, le salaire de ses foreurs de roc! <sup>6</sup>

---

6. Quand la Belgo passa définitivement à des intérêts canadiens, en juin 1926, Biermans quitta Shawinigan; à cette occasion, la Ville et la population lui offrirent une fête à l'aréna, cependant que lui-même faisait un don de \$15,000 pour ériger un clocher à l'épave du feu sur l'église St-Pierre.

De Paris, où il se retira, il s'intéressa à de nombreuses et importantes affaires en France et en Belgique; bien que Hollandais de naissance, il avait fait toutes ses études dans ce dernier pays.

Il revint au Canada en 1940 pour éviter d'être interné par les Allemands; il se fixa sur un domaine de 160 acres à L'Abord-à-Plouffe et s'y occupa de culture et d'élevage. A partir de 1950, il établit sa résidence à Montréal, rue Redpath. Il devait pourtant mourir loin du Canada, trois ans plus tard, à l'âge de 89 ans, en février 1953, à Monte-Carlo, des suites d'une grippe maligne, importée de Corée par une escadre américaine ancrée dans la rade.

De son vivant, Biermans manifesta une générosité constante à l'égard des Canadiens-français; il n'oubliait jamais, chaque année, au temps de la Noël, d'envoyer des chèques de \$1,000 à chacun des curés des paroisses de notre ville.

Par testament, n'ayant pour toute famille qu'une nièce qui décéda elle-même trois mois après lui, il laissa tous ses biens à deux légataires fiduciaires, dont M. Aquila Déhauffe, qui fut le caissier-comptable de la Belgo de 1907 à 1924, secrétaire-trésorier de la Compagnie par la suite. "Ayant la mission de distribuer ses biens à des oeuvres de notre choix, nous a confié M. Déhauffe, nous nous sommes inspirés de ce que M. Biermans faisait de son vivant pour distribuer ses capitaux selon ses désirs".

N'ayant été lui-même, au départ, qu'un arpenteur breveté, Biermans ne croyait guère aux "diplômes", qui ne confèrent, d'ailleurs, souvent que des "aptitudes légères" plus que de la compétence; il ne sut probablement jamais que M. Déhauffe, qui le servit pendant plus de 44 ans dans l'intimité, détenait une licence-ès-sciences commerciales de l'Institut Supérieur de Mons, en Belgique. Il obtint pourtant lui-même deux Doctorats "honoris causa": en Sciences Appliquées, de l'Université belge de Louvain; en Sciences Sociales de l'Université Laval de Québec. Les plus élogieux titres honorifiques, de différentes nations (Belgique, France, Luxembourg, Vabran), récompensèrent cet eminent philanthrope; Shawinigan le crut citoyen d'honneur en 1949.

L'histoire de la  
première année municipale  
de Shawinigan Falls

— MAI 1901 —

 **Vivian Burrill, 1er maire**

Mardi 28 mai 1901.

C'est ce soir-là, à 7 heures, dans un gîte d'emprunt, au domicile du mécanicien Horace Lacourse, 40 ans, sur la rue Commerciale, que se tint la première session du Conseil municipal, cinq jours après l'élection peu banale des sept citoyens, dont nous avons déjà indiqué le nom et le métier qu'ils exerçaient. Cette rue Commerciale, notre Quatrième, la seule du temps, à vrai dire, avec la Troisième et la rue de la Gare, était alors plus bordée d'arbres que de logements, sur la "rive" sud notamment.

Une fois que les édiles eurent, tour à tour, prêté leur serment d'office devant le notaire Me Charbonneau, les conseillers Dufresne et Desaulniers proposèrent la nomination, comme maire, de Vivian Burrill; elle fut acceptée à l'unanimité.

En se jugeant l'un l'autre sans indulgence, les élus du 23 mai durent vite conclure que le plus capable d'entre eux, pour occuper dignement la charge de premier magistrat de Shawinigan, était ce marchand de bois de construction, aussi affable de manières que hardi en affaires, ce gentleman de haute et fine stature, âgé de 47 ans, qui exploitait une florissante scierie à vapeur à Burrill's Siding, terminus du chemin de fer de Québec-Ste-Flore, situé à quelque deux milles de Glenada.

Pour débiter, à Shawinigan même, une partie des planches et madriers de la forêt partout présente, il avait également monté une autre scierie à portée de la gare, derrière l'actuel



Institut de Technologie, près de l'Hôtel Vendôme alors en construction; pour loger ses propres bureaux et ceux de quelques professionnels de la place, il avait déjà, pareillement, érigé la vaste et typique maison de style "alsacien", que possède et utilise encore présentement la SW&P, sur la rue Cascade.<sup>1</sup>

 **\$30. de salaire mensuel au greffier J.-E. Desaulniers**

Les premiers actes du Conseil consistèrent à nommer un secrétaire-trésorier et trois évaluateurs.

Pour le premier office, l'agent d'affaires Joseph-E. Desaulniers, 37 ans, fut engagé à raison de \$30 par mois, à la condition "*de ne rien réclamer autre chose de la Municipalité pour aucun travail se rapportant à sa charge.*"

L'ingénieur civil Jean-Baptiste Beaudry Leman, 23 ans, un Montréalais engagé par la SW&P, l'entrepreneur Napoléon Rousseau, 44 ans, et le marchand de bois Joseph-Honoré Demers, 27 ans, furent désignés pour procéder à la confection du premier rôle d'évaluation; le conseiller Laliberté, mandaté pour se mettre en quête d'une salle à louer qui servirait aux délibérations du Conseil.

Un premier Comité fut formé, composé du Maire, des conseillers Dufresne et Goulet, pour préparer les Règlements qu'il importerait d'adopter pour le bon fonctionnement de toute la chose municipale.

---

1. Né le 15 août 1854 en Irlande et venu très jeune au Canada, ce Vivian Burrill s'était spécialisé dans le commerce du bois dans la région d'Acton Vale, avant d'émigrer à Shawinigan.

Son épouse, Eliza Miller, de New-Castle, au Nouveau-Brunswick, lui donna trois filles: Florence (Mme Frank Farmer, de Trois-Rivières), Béatrice, qui épousa le Révérend W. Word, et Mariane (Mme Jean Bourgeois, de Trois-Rivières). Ce Jean Bourgeois, que Mariane épousa à Shawinigan, devint échevin de notre Cité vers 1908, sous le deuxième terme de maire de son beau-père; il s'y signala par son esprit civique. Le seul survivant de M. Burrill est l'actif et distingué représentant de la Cie Seagram à Trois-Rivières, M. Fred-V. Farmer, du 2020 Avenue du Parc.

C'est vers 1925 que M. Burrill se retira des affaires et quitta Shawinigan pour se retirer à Trois-Rivières; il y trépassa après une laborieuse carrière, vénéré de tous, à l'âge de 83 ans, en 1937.

Nous dirons plus loin, après l'avoir vu à l'oeuvre durant ces premiers mois de l'existence municipale de Shawinigan Falls, ce que notre Cité doit de gratitude à ce pionnier.

## Premier Poste de Police

Le Conseil se réunissait de nouveau le surlendemain, le jeudi 30 mai, chez Horace Lacourse.

Pour sauvegarder l'ordre public, que la SW&P avait, tant bien que mal, contrôlé jusqu'alors par l'intermédiaire d'un constable-chef de police de 33 ans, Télésphère Bourassa, on décida de maintenir dans ses fonctions ce citoyen "*jusqu'à nouvel ordre, aux conditions de son engagement avec la Compagnie, quant au prix.*"

Une photographie, datant de 1902, a retenu le "chalet" quadrangulaire en rondins, mesurant de 10 à 12 pieds de côté, qui fut le premier Poste de Police de Shawinigan; il occupait, à l'ombre des sapins, le tournant des rues de la Gare et Quatrième, près d'un pont de bois sans garde-fou qui enjambait une "coulée" pour descendre en direction de l'actuel Monument aux Braves.

Le greffier fut autorisé à émettre les avis nécessaires pour permettre aux "estimateurs" de s'attaquer au rôle d'évaluation, en même temps qu'à prendre langue avec le Secrétaire du Conseil du Comté St-Maurice, afin de connaître les bases sur lesquelles se fondait l'évaluation dans chacune des paroisses du Comté, et le taux des taxes qu'elles payaient.

Le Maire, Gingras et Goulet furent désignés pour se mettre en communication avec *The St Maurice Water Supply* afin de consulter ses tarifs et voir quels arrangements cette Compagnie serait disposée à conclure pour approvisionner en eau le Village naissant.

Vu qu'il n'a pas le "*pouvoir d'accorder ce privilège*", le Conseil refuse à un sieur Livinson la permission de "*faire un encan pour vendre son stock de commerce, attendu qu'il désire s'en aller de la place*".

### **Une piastre 25 centins par jour pour 10 heures de travail**

Le constable Bourassa est autorisé à *“faire réparer les endroits dangereux dans les chemins”*; il nous révélera, lors de la séance suivante au 3 juin, qu’il a *“employé deux hommes pendant 25 heures, à raison d’une piastre 25 centins par jour de 10 heures de travail, et un charretier à raison d’une piastre cinquante par jour pendant le même espace de temps”*.

Ce qui met donc l’heure de travail manuel à douze cents et demi, à quinze cents l’heure d’un charretier oeuvrant avec son attelage.

### **Guillemette, nommé pro-maire**

Le benjamin du Conseil (24 ans) et boulanger Alphonse Edgar Guillemette est nommé pro-maire, cependant que MM. de Salaberry Beaudry et Cie sont chargés de voir les propriétaires *“à partir du pied de la 4e rue jusqu’à la Banque de Québec, de faire une traverse à cet endroit et de continuer ce trottoir déjà existant”* . . .

Précisons tout de suite qu’il s’agit évidemment de très humbles trottoirs en bois.

### **Déjà deux Banques**

Quant à cette Banque de Québec, elle occupait l’angle des rues Cascade et de la Gare, à la place du bâtiment bizarre au fronton grec, sans porte ni fenêtres, d’aujourd’hui.

Il existait déjà un deuxième comptoir financier : La Banque d’Ottawa, située au coin de la 4e Rue et de l’Avenue des Cèdres, dont le tracé ne figurait alors que sur le papier; vis-à-vis de cette Banque d’Ottawa, à l’angle opposé, le principal magasin de l’époque et du Village, *“Chez Horace Vallières”*, étalait ses appâts.

— JUIN 1901 —

### Crise d'espace logeable

Le conseiller et forgeron Laliberté n'avait pas perdu son temps, car la troisième séance municipale du lundi 3 juin se tint rue Tamarac, dans une pièce louée du marchand Joseph-Frédéric Plante, 22 ans.

Non pas qu'il fût difficile de faire le tour des quelques dizaines de propriétaires du Village, mais bien de trouver un appartement. Les trop rares logis étaient surabondamment encombrés de pensionnaires; on en comptait jusqu'à trois douzaines, dormant au coude à coude sur des matelas déroulés sur le sol pour la nuit, depuis la cave au grenier, dans une maison, de dimensions bien ordinaires, sur la 4e Rue. On souffrait d'une crise aiguë d'espace logeable, en attendant que pût être détourné, vers la construction domiciliaire, le surplus de la main-d'oeuvre utilisée dans les aménagements de la centrale électrique, ou des deux usines d'aluminium et de pâte à papier.

On se préoccupe déjà d'abriter le corps municipal dans ses propres murs, car voici l'architecte du lieu, Charles Lafond, 33 ans, qui dépose un plan de "*bâtisse temporaire destinée aux besoins du Conseil*"; il est autorisé à en préparer le devis.

Pour l'instant, le bureau du greffier Desaulniers s'établit sur la 3e Rue, à son bureau personnel d'affaires, ouvert six jours par semaine, du lundi au samedi, de 9 h. à midi et de 13 à 16 heures, les fêtes légales et religieuses exceptées. En plus de faire l'achat de Codes Municipaux et de la papeterie indispensable, M. Desaulniers est prié de s'enquérir du coût d'exem-

plaires du cadastre officiel de la Municipalité, dessinés à l'échelle de "50 pieds au pouce"; tout cela produira un compte de \$29.

### L'attrait du fonctionnarisme

Tandis que Me Louis-Zotique Bertrand, 27 ans, est nommé "*notaire du Conseil*", plusieurs demandes sont posées pour différents emplois municipaux, à croire vraiment que l'état de fonctionnaire offre bien des séductions : comme "*conducteur de travaux dans les rues et chemins*", par Joseph Lambert et Michel Garneau; comme "*chef de police, de pompier, clerk de marché et conducteur de travaux*" tout à la fois, par Hermann René; comme chef de police, par Téléphore Bourassa, qui l'est déjà provisoirement; comme constables enfin, par Majorique Bourassa, Henri Chainé, Williams Hill, Louis Lambert et Ernest Laventure.

Cette pléthore d'aspirants-constables n'insinuerait-elle pas qu'il était plus qu'urgent pour le Village d'être mené et gardé par une forte poigne ? Les lieux à boire, non encore règlementés, pullulaient et la tranquillité publique devait souvent en pâtir. Les "bagarreurs", on s'en doute un peu, ne devaient pas manquer dans toute cette ruée de gens attirés, depuis un an ou deux, par le goût de l'aventure et la soif de faire rapidement fortune, vers ce "champignon" industriel, surgi en plein site et bois sauvages, qu'était notre embryonnaire Shawinigan.

Quoi qu'il en soit, c'est un autre Bourassa de 45 ans, Majorique de son nom et rentier de profession, qui est momentanément retenu pour exécuter les pressantes "*réparations dans les chemins*", à \$1.50 par jour comme contremaître, le salaire des manoeuvres restant fixé à 12 cents et demi de l'heure, celui des charretiers à 15 cents.

Ces travaux sont décidément les plus impérieux; un Comité, formé de Goulet, Guillemette et Laliberté, les surveille-

ra, en s'appliquant "à la manière dont devront se faire les trottoirs, les nouveaux chemins et rues, à déterminer les niveaux et à acheter les outils nécessaires".

### ✍ Un Conseil infatigable

Cette troisième séance du 3 juin, commencée à 10 h. du matin, se poursuit à 7 h. 30 du soir. On comptera six Conseils en juin, huit en juillet; c'est que tout est à mettre au point, en tous domaines. Bien que les convocations arrivent aussi bien pour 10 ou 11 heures du matin que pour 1 h., 4 h. 30 ou 7 h. 30 de l'après-midi, je relève à peine neuf "absences", et sur six têtes différentes, pour les seize Conseils des soixante-trois premiers jours du règne municipal.

Shawinigan Falls, dans ses langes, s'était franchement choisi des tuteurs qui ne lui marchandèrent ni leur peine, ni leurs loisirs, et *gratis pro Deo* par-dessus le marché!... L'échevinage s'est embourgeoisé depuis lors, en devenant un honneur assez lucratif, n'est-ce pas ?

### ✍ J.-E. Aldred, père du Village

Cependant, celui-là, que la vérité exige d'appeler le créateur et le génial organisateur de la ruche industrielle de Shawinigan, J.-E. Aldred, le trésorier et l'âme en même temps de la SW&P, ne se désintéressait point du Village qu'avait fait naître l'exploitation des Chutes du Saint-Maurice, maintenant qu'une bonne partie de son fief était passée sous la coupe d'un Conseil Municipal.

Le mardi 11 juin, en effet, il adressait à celui-ci une lettre, accompagnée d'un plan de lots de terrains que la SW&P offrait pour la construction d'un Hôtel de Ville. Le maire Burrill, Dufresne et Goulet furent chargés d'examiner les plans soumis par l'architecte Lafond et de fixer une entrevue avec Aldred afin d'en venir à une entente au sujet de ce futur édifice, pour lequel Adolphe Héon, 40 ans, et un autre sieur Labelle offraient déjà leurs services d'entrepreneur.

## "Capitation" d'une piastre

Depuis une semaine néanmoins, le greffier avait bien gagné son dollar quotidien en transcrivant, de son impeccable calligraphie, dans le Livre des Minutes, huit grandes pages du "Règlement des Règlements"; on y précise la définition juridique de certains termes, les pouvoirs et devoirs du Maire, du Conseil et des Comités, ceux du secrétaire-greffier et du trésorier comptable, etc., etc...

Retenons-en, sans plus, que tous les Règlements, passés et adoptés par la Corporation de St-Boniface-de-Shawinigan, sont rappelés, sauf en ce qui regarde tous les actes déjà faits, droits acquis et causes pendantes devant la Cour Civile.

Et ce qu'il faut entendre par la "capitation": c'est *"la taxe d'une piastre par année, que le Conseil a droit d'imposer à tout habitant mâle, âgé de 21 ans, qui aura résidé dans la Municipalité pendant au moins six mois et qui ne sera chargé, en aucune manière, d'aucune autre taxe"*.

Un autre règlement, relatif aux *"aubergistes et marchands de liqueurs au détail"* est remis à l'étude pour examen supplémentaire. C'est que viennent de pleuvoir, sur la table du Conseil, une foule de requêtes de *"confirmation de certificat"* :

1) Pour obtenir une "licence" d'Hôtel, de la part de huit citoyens ou associés : Philippe Lord, John-Lewis Rogan, Thomas Lambert, Alfred Paquin, Horace Lacourse, Edouard Journeau, Alcide Laventure et Wilfrid Cormier, Fr.-Xavier Gauthier et Delphis Delangis.

2) Pour obtenir une "licence" de magasin de liqueurs au détail, de la part de Jh-Roland Cloutier et Arthur Lajoie.

Enfin, le secrétaire-trésorier, au lieu du cautionnement qu'il est obligé de fournir, reçoit l'autorisation de donner un *"cautionnement par un contrat ou police d'assurance en garantie canadienne, que le Conseil se réserve d'approuver"*; police d'assurance fixée à \$800.

Le jeudi 13 juin, Adolphe Vincent, un marchand de bois de 48 ans, et Uldéric St-Onge, le menuisier de la "tribu", 23 ans, tous les deux installés sur les hauteurs, demandent à faire cadastrer certaines parcelles de terrains; le Conseil tient à prendre toutes les informations désirables avant de délimiter quoi que ce soit sur ce territoire du "Village St-Onge", que traversait seul un "Chemin Public", par lequel les archives municipales le désignaient alors globalement, sans la moindre autre précision.

La Cie St. Maurice Water Supply requérant un privilège de vingt-cinq ans pour approvisionner en eau l'agglomération, ce même A. Vincent réclamait aussi de son côté, "*certaines privilèges au sujet d'un aqueduc privé*".

Et quand, le 21 juin, la susdite Compagnie présenta la "*liste de ses taux pour l'eau*", un autre compétiteur apparut dans la personne d'un étonnant célibataire de 28 ans, implanté à La Baie Shawinigan depuis 1899, après avoir exercé la profession de boulanger à St-Tite. Un des premiers arrivés sur les lieux, ce réaliste et lucide Joseph-Edmond Thibaudeau, confiant dans l'avenir, avait immédiatement acquis, entre autres, d'un Elie Gronier, la chute de la Petite Rivière Shawinigan, à l'aide de laquelle il ne craindrait pas, lui tout seul, de disputer bientôt le monopole de la distribution de l'électricité à celle qui n'était pas encore l'omnipotente Shawinigan Water and Power.

Avec un singulier flair d'ingénieur sans diplôme, cet autodidacte s'était déjà distingué, en matière d'aqueduc, en procurant l'eau potable au hameau de La Baie, à partir d'une source captée au flanc de la colline qui surplombe le Village, à une hauteur suffisante qui résolvait tout le problème de la pression désirable.

Qu'avait-il en tête exactement dans la conjoncture ? Envisageait-il de propulser jusqu'au niveau de Shawinigan Falls



l'eau vive de la Petite Rivière, à la place de celle que la Compagnie rivale se contenterait de pomper dans le moins limpide St-Maurice, charrieur de "pitoune" et d'odeurs de bois pourri?..

Quoi qu'il en soit, sur un partage égal de voix, c'est la décision du maire Burrill qui fit rejeter une motion voulant qu'un ingénieur civil de Montréal, M. Laforest, "*soit chargé de visiter les lieux où M. Thibaudeau désirait construire un aqueduc*" et d'en faire un rapport par écrit.

Par quatre voix contre celles de Gingras et Goulet, fut écartée une autre proposition, mentionnant l'engagement de ce même ingénieur Laforest pour "*préparer plans et devis pour aqueduc et canaux d'égouts pour la somme de 5% du coût des travaux, y compris la surveillance*", sur une requête de la St. Maurice Water Supply.

#### **Pas de service d'ordures ménagères**

Pour l'instant, le vote tranchant du Maire stoppe encore l'autorisation de "*faire l'achat d'une pompe à vapeur, de housses*" (sic) nécessaires, et de construire des citernes pour protéger les propriétés du Village contre le feu", en réponse à un vœu Goulet-Gingras, qui avaient signalé, dès le 28 mai, le "*besoin pressant de se prémunir contre les incendies et de pouvoir s'assurer contre le feu à des taux convenables*".

Il semble bien que Vivian Burrill se battait déjà là pour que tout l'aménagement des services d'eau, et l'armement contre le feu, fassent partie d'un plan d'ensemble, solide et définitif, au lieu d'être livré à l'improvisation et bâclé par des mesures de fortune, qui s'avéreraient très vite inopérantes et donc, au bout du compte, mangeuses d'argent, puisqu'il faudrait tout reprendre, par la base, dans un très proche avenir.

L'agent de police Bourassa ayant, pour sa part, fait une description du pitoyable état sanitaire de la bourgade, les propriétaires sont avisés d'avoir à "*nettoyer cours et ruelles et*

*mettre le tout dans un état de propreté convenable dans un délai de huit jours*". Il n'existait évidemment pas, en l'An 1 de Shawinigan, le plus élémentaire service d'enlèvement des ordures ménagères, et les déchets de toutes sortes, nids à vermine et à microbes, traînaient affreusement et dangereusement partout.

Et l'on promulgue le Règlement No 5, concernant les "*aubergistes et marchands de liqueurs*".

### **Quatre hôtels avec écuries pour six chevaux**

Pour se conformer "*à la volonté des autorités religieuses et civiles, chargées de surveiller la morale et le bon ordre*", pour établir "*la bonne réputation du Village auprès du public voyageur*", le Conseil, désirant n'approuver de "*certificats de licence qu'en proportion de la population*" il est statué que :

1) Il ne sera pas accordé plus de trois certificats pour tenir un hôtel ou auberge, dans les limites de Shawinigan Falls, pour y "*vendre et détailler aucune liqueur spiritueuse, vineuse, alcoolique, fermentée et enivrante*". (Ce nombre sera porté à quatre le 2 juillet, à cinq le 3 octobre).

2) Toute maison devant servir d'hôtel devra avoir au moins deux étages, être munie d'au moins vingt chambres à coucher, avec, en plus, un salon, un fumoir, une salle à dîner, une salle pour débit de liqueurs, deux salles de bains à chaque étage, le tout convenablement meublé; tenir un registre des voyageurs; être également pourvue, pour loger au moins six chevaux, d'une écurie ou étable de grandeur suffisante, qui ne pourra être située à plus de deux arpents de distance du dit hôtel ou auberge.

3) Il y aura obligation de construire dans les cinq mois et de déposer, entre les mains du greffier, la somme de 20 piastres, qui sera remise si le certificat est refusé, qui sera augmentée d'un autre 50 piastres en cas d'approbation, en sus de

tous droits et honoraires payables, pour un tel permis, au Percepteur du Revenu de la Province; ce permis expirant le 30 avril de chaque année.

#### **Buvettes ouvertes de 5 h. du matin à minuit**

4) Toute boisson ne pourra être vendue et détaillée que de 5 heures du matin à minuit, tous les jours de la semaine; de minuit à 5 heures du matin et toute la journée du dimanche, la *“buvette ou bar du dit hôtel sera fermée à clé”*.

5) Aucun permis ne sera accordé pour tenir *“aucune buvette ou lieu d'entretien public, classifié et désigné dans la loi sous le nom de restaurant ou salon (“saloon”, précise maladroitement, en anglais, le texte des Minutes), ou salle de rafraîchissement.”*

6) Aucun boutiquier, marchand ou autres personnes ne pourront vendre ou détailler aucune liqueur, en quantité moindre de deux gallons, (mesure impériale), à la fois, avant d'avoir obtenu ou pris une “licence” du Percepteur du Revenu du district de Trois-Rivières; ce permis ne sera accordé qu'après avoir obtenu du Conseil un certificat sous le seing du Maire et du greffier, et versement à celui-ci de la somme de 20 piastres. (Remarquons, au passage, qu'il n'est jamais question de “dollars”. On dirait que ce mot, trop “américain” probablement, répugne aux lèvres de ces anciens sujets du Roi-Soleil, “rejetons” de Samuel de Champlain, ex-paysans de la Normandie ou du Poitou.)

7) Personne ne pourra tenir un *“hôtel de tempérance”*, sans avoir obtenu un certificat approuvé pour vendre des rafraîchissements ou liqueurs dites *“de tempérance”* (les eaux minérales de l'époque, avant notre Seven-Up et Coca-Cola) et payé la somme de 10 piastres.

## A quel moment devient-on embouteilleur ?

8) Toute personne qui, dans les limites du Village, embouteille ou embouteillera des liqueurs fermentées, les vend ou les vendra, les livre ou les livrera, chez lui ou chez l'acheteur, en quantité d'au moins une douzaine de bouteilles à la fois, sera considérée comme exerçant la profession d'embouteilleur et devra payer une taxe ou cotisation de 5 piastres.

9) Tout aubergiste ou marchand de liqueurs, dûment licenciés, servant les personnes ivres ou mineurs, sera passible d'une amende ou pénalité qui ne sera pas "*moindre d'une piastre, ni plus que 20 piastres pour chaque offense*".

On ne comprend décidément pas pourquoi l'irréductible couple des conseillers Gingras-Goulet, au concubinage manifestement trop criard depuis quelques jours, s'inscrit contre ce Règlement général.

Ce dernier, l'entrepreneur Théodore Goulet, qui ne trouvait guère rien de valable aux . . . entreprises de ses collègues municipaux, va, d'ailleurs, se révéler désormais un "contreur" invétéré envers presque tout ce qui se débattrait devant le Conseil. Nous en connaissons d'autres qui n'ont pas eu d'autres façons de se singulariser à l'Hôtel de Ville, n'est-il pas vrai ? . . .

## Premier permis d'hôte! (futur Hôtel Royal!)

Le 25 juin 1901, Louis-Philippe Lord est le seul à obtenir une "*licence d'auberge*"; sa demande était appuyée par une lettre du "*Révérénd M. Brousseau, curé du Village, allant à dire que M. Lord est un homme convenable pour tenir un hôtel, vu les circonstances dans lesquelles son hôtel a été tenu par le passé*".

En ne contenant peut-être pas, pour les sept autres requérants, un même brevet d'impeccable moralité, ces mots laissent aussi entendre que ce M. Lord exploitait déjà, dans un

édifice de la 4e rue, qu'il louait à un menuisier de 21 ans, Joseph-Arthur Demers, un établissement du genre, qui fonctionnera désormais légalement : un transfert de son permis lui sera accordé lorsqu'il s'installera dans "l'Hôtel de 1ère classe", qu'il s'engageait à construire dans un délai de cinq mois; ce devait être notre Hôtel Royal, toujours debout à l'angle des rues 4e et Tamarac.<sup>1</sup>

### L'église-magasin de La Baie

Quant au "Révérend" Honoré Brousseau, âgé de 35 ans, ce titre de curé est prématuré, car la paroisse St-Pierre ne devait être canoniquement érigée que le 14 octobre, à quatre mois de là.

Une chapelle provisoire en bois avait été ouverte au culte, à proximité du Cascade Inn, le 22 avril 1900, pour les fidèles de la "Pointe-à-Bernard" (première dénomination de la presqu'île).

---

1. L.-Ph. Lord, alors âgé de 42 ans, avait été maire du Village de Notre-Dame du Mont-Carmel, où il possédait deux importantes scieries; il fit un gros commerce de bois avec le maire Vivian Burrill; il n'était pas rare de voir des convois de huit à dix charrettes, attelées de plusieurs chevaux, partir des chantiers. Dès 1898, il aurait voulu construire un hôtel, bien nécessaire, sur la rive droite du St-Maurice, mais la SW&P ne lui accorda pas cette permission. Après avoir acquis d'un M. Arthur Drolet, sur l'autre berge de la rivière, un large emplacement, en amont de la première cascade, il érigea un grand magasin qui hébergeait aussi les ouvriers de Shawinigan Falls. Ce fut la première bâtisse d'Almaville où Joseph Veilleux tint un hôtel qui fonctionna jusqu'en 1915; cette belle demeure existait toujours au bord de la rivière, 198 boulevard St-Laurent.

Pour attirer la clientèle, Philippe Lord fonda une Société avec les frères Joseph et Alphonse Veilleux et d'autres citoyens de Mont-Carmel pour acheter un petit "traversier", le "Marie-Louise", dont il sera question plus loin dans ce récit.

Bientôt pourtant, les autorités de la SW&P se rendirent à l'évidence que l'hôtel d'Almaville était fort bien tenu et sollicitèrent M. Lord de construire à Shawinigan Falls ce qui allait devenir l'Hôtel Royal; il accepta cette offre, moyennant la cession gratuite d'un terrain et une exemption de taxes pendant dix ans.

Au sujet du nom d'Almaville, qui désigna longtemps le bas de Shawinigan-Sud, deux "versions" divergent légèrement, sans d'ailleurs se contredire. Pour attirer la bienveillance de la Sainte-Vierge sur le Village naissant, l'abbé Noé Villeneuve, cinquième curé de Notre-Dame de Mont-Carmel, et Philippe Lord auraient croisé le premier mot et adjectif de l'hymne marial du temps de l'Avent: "Alma Redemptoris Mater", auquel ils ajoutèrent le nom de ville: Almaville, que le gouvernement sanctionna en appelant ainsi son Bureau de Poste.

M. J.-Henri Lord, fils de Philippe, de Montréal, nous a pourtant lui-même déclaré ceci par écrit: "Les noms de Marieville et Louiseville existant déjà, mon père décida de nommer le nouvel endroit, qu'il dota de sa première maison, "Almaville", en l'honneur de son épouse née Marie-Louise-Alma Robillard." Les deux premiers prénoms furent retenus pour "baptiser" son bateau, le "Marie-Louise".

Auparavant, l'abbé Brousseau, qui venait de Maskinongé, avait desservi la "Mission des Chutes" de La Baie Shawinigan; il y avait célébré sa première messe le 17 septembre 1899, à l'étage supérieur d'un magasin appartenant à un Maximin Dessurcault. Pendant plusieurs années, La Baie se contenta, comme église, de cette salle de 60 pieds de long par 18 de large. Mis à part l'extrémité réservée à l'autel, au logement du prêtre et aux objets de sacristie, il n'est point téméraire d'avancer que, dans les tout premiers temps, cette vaste pièce se convertissait en dortoir, la nuit, près des chantiers voisins de la SW&P, de l'aluminerie et de la Belgo; un si précieux espace pouvait-il se perdre quand les toits étaient si rares pour abriter une fourmilière de plus d'un millier de travailleurs ?

Remarquons que, de mai à septembre 1899, les ouvriers catholiques eurent à monter jusqu'à St-Boniface, Grand'Mère ou Ste-Flore, pour s'acquitter de leurs devoirs religieux; ce n'était pas un mince mérite, dans la poussière de ces chemins de terre, que les ingénieurs de la SW&P avaient aussitôt ouverts à travers bois pour permettre de s'évader de cet entonnoir sauvage de La Baie. La seule raison de l'éloignement les eût certainement dispensés aujourd'hui, dans les mêmes circonstances, de l'obligation d'assister à la messe, si l'on considère les adoucissements apportés au précepte dominical en dépit de nos actuelles facilités de transport automobile.

### On en est au soubassement de l'église St-Pierre

Le 15 mai 1901, le soubassement de l'église St-Pierre était confié à un maître-constructeur d'églises de la région, Joseph Héroux d'Yamachiche.

La SW&P s'était souciée, dès le début de ses chantiers, de fournir les terrains nécessaires à l'érection d'une église et d'un presbytère. Il fut, d'abord, question d'un emplacement situé, face au futur Hôtel de Ville, entre les 5e et 6e rues; cet endroit marécageux fut vite abandonné et l'on fixa son choix sur le

sommet de la colline, où la chapelle temporaire, mentionnée ci-dessus, servait déjà, six mois avant la cession, par contrat, d'un terrain de 50,000 pieds carrés à la Corporation Episcopale de Trois-Rivières, par la SW&P. Cette chapelle se révélant aussitôt trop exigüe, les autorités diocésaines, en l'absence d'un organisme paroissial, entreprirent elles-mêmes la construction de cet édifice, qui servirait de soubassement à la future église définitive. Le 30 juillet 1901, Joseph Héroux obtenait également le contrat de construction du presbytère attenant, dessiné par l'architecte Lafond. <sup>1</sup>

### Le temple St-Jean l'Évangéliste

Dès l'origine du Village, les Anglicans possédèrent aussi leur propre lieu de culte, aux abords du temple actuel St-Jean l'Évangéliste; il était orienté du nord au sud, au lieu de l'être d'est en ouest, comme à présent, au flanc de l'Avenue des Erables.

Jusqu'au 12 mai 1901, où il fut inauguré, sur un terrain donné par la SW&P, par le Lord Bishop Dunn, de Québec, les offices religieux se tinrent dans des maisons privées; à partir de cette date, le Révérend William Barton résida en permanence dans le presbytère voisin.

---

1. L'église-soubassement fut livrée au culte dans les premières semaines de 1902. On procéda alors à la démolition d'une partie de la chapelle en bois, le reste étant gardé pour loger le sacristain.

Le décret canonique de l'érection de la paroisse fut promulgué par S.E. Mgr Fr.-X. Cloutier, évêque de Trois-Rivières, le 14 octobre 1901; l'érection de la paroisse "civile" ne suivit que le 9 avril 1902, permettant la formation d'un corps de marguilliers. Ceux-ci furent élus le 20 avril; retenons-en les noms: Octavien Houle, Xavier Lambert et Olivier Simon, auxquels s'adjoignirent, à titre "d'anciens marguilliers", Pierre Bellefeuille, Israël Lacerte, Thomas Lambert, Zéphyrin Levasseur et Hormidas St-Onge.

Pour \$200, la SW&P céda 100,000 pieds carrés de terrain pour un cimetière. Le 30 novembre 1902, jusqu'à la première inhumation du 23 juin 1903, le cimetière de Ste-Flore accueillit les dépouilles mortelles des trépassés de Shawinigan Falls.

L'abbé Brousseau fut nommé curé de St-Etienne-des-Grès en juillet 1903; l'abbé, plus tard Monseigneur, François Boulay lui succéda à la paroisse St-Pierre, cependant que l'abbé Joseph Jacob remplaçait, en juillet 1901, l'abbé Boucher, le vicaire qui desservait La Baie Shawinigan.

Les archives de la paroisse St-Jean l'Évangéliste, de l'Église d'Angleterre, qui n'acquit son indépendance de la Mission de Ste-Ursule Falls qu'en 1900, nous apprennent que le maire Burrill fut le premier délégué au synode diocésain et qu'en 1902 J.-E. Aldred offrit l'orgue qui servit jusqu'en 1956.<sup>2</sup>

---

2. Le Révérend Barton séjourna à Shawinigan Falls jusqu'en 1903; les pasteurs se succédèrent ensuite, suivant un cycle régulier de deux ans jusqu'en 1908, où survint le Révérend J.-W. Harrison qui conserva sa charge durant quinze ans. L'actuel Canon S.-W. Williams recueillit sa succession en 1933; si l'on excepte les années de la seconde Grande Guerre, où il s'occupa d'aumônerie militaire, le Révérend Williams reste cependant celui qui a desservi le plus longuement le Temple St-Jean l'Évangéliste de Shawinigan.



- JUILLET 1901 -

### Un premier détaillant en liqueurs

Le 25 juin, le Conseil accorde une première "licence pour obtenir un magasin de liqueurs au détail" à un marchand de 23 ans, Jh-Roland Cloutier, mais il la refuse à Arthur Lajoie, un épicier de 22 ans, en dépit des tentatives du conseiller Goulet de faire reconsidérer ce cas, tranché par le vote du Maire à un premier tour de scrutin. Il faut ajouter que lui et son collègue Gingras avaient préalablement voulu barrer le permis d'hôtel émis en faveur de Philippe Lord.

On restitue leur dépôt d'argent à tous les autres postulants aubergistes et liquoristes, cependant qu'on juge préférable d'acheter un coffre-fort, afin d'éviter la location d'un bureau supplémentaire pour permettre au greffier Desaulniers de ranger ses dossiers.

Le mardi 2 juillet, Goulet revenait cependant à la charge pour régaler Arthur Lajoie, non pas de cette licence de détaillant en liqueurs qu'il avait sollicitée, mais d'un permis, encore plus avantageux, de tenir un hôtel; la voix du maire Burrill lui fait, cette fois, emporter la victoire contre le trio Desaulniers-Dufresne-Laliberté.

Devant ces volte-face et ce déplacement de voix qui interviennent, à quelques jours d'intervalle, entre deux proches séances du Conseil, il est facile d'imaginer les manoeuvres, les tractations et les cabales qui se déroulent souterrainement dans l'humble Village; la moindre décision y revêt une énorme importance et l'on se dispute âprement les bonnes places à prendre dans tous les domaines.

## ☞ **Aqueducs, puits publics et réservoirs**

Le vendredi 5 juillet, le Conseil prenait connaissance du Règlement No 6, concernant la construction d'un "système d'aqueduc, puits publics et réservoirs" : une affaire qui allait susciter tant de chicanes et de dramatiques revirements.

Suivant ce Règlement, la Cie St Maurice Water Supply obtiendrait, pour une période de 20 ans, "le privilège exclusif de poser des tuyaux dans les rues, ruelles, chemins, fossés, sous les trottoirs, dans les parcs et carrés publics"; le Conseil se réservait pourtant de racheter, au bout de cinq ans, toute l'installation.

Il s'agissait, d'abord, d'une canalisation de six pouces de diamètre à poser, dans les trente jours, le long de la 4e rue et, le plus tôt possible, dans les 2e et 3e rues; puis, d'un tuyau principal de douze pouces de diamètre, qui s'amorceraient dans la rivière Saint-Maurice au bout de l'avenue des Cèdres, pour s'étendre, par la 1ère ou la 2e rue, jusqu'à la rue Tamarac, et se prolonger de là, par la 4e rue, dans la rue de la Gare jusqu'à cent pieds au nord de la ligne ferroviaire. Ce système d'aqueduc se ramifierait au fur et à mesure de l'expansion domiciliaire.

Sous des tuyaux, joints et autres matériaux de première qualité, "la pression ne serait jamais moindre que celle due à une tête d'eau de 75 pieds lorsque quatre lances d'incendie seraient en action dans la plus haute partie du Village"; la capacité de l'aqueduc devant suffire à tous les besoins "privés et industriels".

## ☞ **Trente bornes-fontaines**

Sans interruption, jour et nuit, trente bornes-fontaines fourniraient de l'eau pour "fins publiques et municipales" et la protection contre le feu seulement, la Corporation ayant droit pourtant d'arroser et laver ses rues, éteindre les incendies et nettoyer les égouts.

Les bornes-fontaines, situées au nord de la 8e rue, ne pourraient pas être placées à plus de 800 pieds de la canalisation de la St Maurice Water Supply; exempte de toutes taxes, cette dernière aurait le droit de vendre de l'eau aux habitants pour tout usage domestique et industriel.

### Une citerne de 10,000 gallons

Dès que possible, la Compagnie construirait, en outre, près du Cascade Inn, un réservoir d'une contenance minimum de 10,000 gallons, constamment rempli pour parer à toute éventualité, et raccordé aux bornes-fontaines par un tuyau de 6 pouces.

En plus de satisfaire pleinement aux exigences du Bureau provincial d'Hygiène et de l'Association des Assureurs contre l'incendie, toute cette installation, approuvée et contrôlée dans le détail par le Conseil, devrait être maintenue en parfaite condition et réparée éventuellement avec toute la diligence possible.

Aux termes de ce contrat avec la Compagnie, la Municipalité s'engageait à utiliser cette eau de l'aqueduc et à payer annuellement, en versements mensuels \$100 pour chacune des 30 bornes-fontaines; \$90 pour chacune, si leur nombre atteignait plus tard la centaine; \$75, si elles dépassaient les 200; \$50, au cas où elles s'élèveraient à plus de 200.

### "A quoi bon un aqueduc?"

L'adoption de principe de ce Règlement d'aqueduc n'alla pas sans mal, car le Maire fut encore obligé de jeter sa voix sur le plateau de la balance pour vaincre l'opposition des trois "G": Gingras-Goulet-Guillemette.

Lorsqu'il s'agira d'autoriser la signature du contrat, un bon mois plus tard, le 5 août, Gingras et Goulet résistèrent en-

core; ces deux compères estimaient que c'était un luxe inutile et ruineux de doter une si humble bourgade d'un réseau d'aqueduc.

La myopie des raisonnements est encore hélas ! plus largement répandue que celle des yeux !

### L'eau coûtait cher

A vrai dire, c'est peut-être pourtant la note salée du prix de l'eau, proposé au Conseil, qui fit notre bouillant Théodore Goulet s'insurger contre cette exploitation d'un aqueduc par la St Maurice Water Supply.

Autant pour leur pittoresque que pour leur valeur documentaire, nous citerons ici quelques-uns des tarifs annuels des différents services, tels que fixés par la Cie, pour constater que l'eau aurait diablement coûté plus cher à Shawinigan en 1901 qu'en 1961, vu l'amaigrissement progressif de notre monnaie et la dévaluation de notre dollar, que d'aucuns fixent à mille pour cent depuis le début de ce siècle.

#### RESIDENCES PRIVEES

Un robinet pour une seule famille	\$7.20
pour chaque famille là où moins de 4 familles	6.30
pour chaque famille là où plus de 4 familles	5.40
Chaque robinet en sus	3.60
Pour un premier bain	4.50
Chaque bain en sus	2.25
Pour un 1er cabinet d'aisances, avec robinet régulateur	3.60
Chaque cabinet en sus	2.40
Urinoir, avec robinet régulateur	2.70
Cuves pour lavage, n'ayant pas plus de 3 bassins	3.60
Chaque cuve en sus	0.90
Jamais le prix de l'eau pour une seule famille, mis à part les boyaux et les écuries, ne pourrait dépasser	60.00

#### Hôtels, Maisons de pension et Débits de boisson

Pour un premier robinet	10.80
Chaque robinet en sus	2.70

Pour un robinet, attaché au cabinet d'aisances	10.80
Idem, pour chaque robinet en sus	3.60
Bain dans maisons de pension ayant au moins 10 chambres	10.80
Dans maisons de pension ayant 10 chambres et plus	22.50
Chaque bain privé dans hôtel	5.40
Chaque robinet dans chambre d'hôtel	1.80
Chaque cabinet d'aisances dans salle de bains publique ou hôtel, avec robinet régulateur	10.80

**Magasins, Bureaux, etc.**

Pour chaque habitation, occupée comme magasin, bureau	10.80
---	-------

**Ecuries**

Pour un cheval ou une vache	2.75
Pour chaque cheval ou vache en sus	1.80

**Boyaux**

Pour le droit d'attacher un boyau d'un quart de pouce d'orifice au maximum, afin de laver les fenêtres, arroser les rues et les jardins, ce droit étant limité à deux heures par jour, pas moins de	13.50
---	-------

**Chaudières a vapeur**

Ne fonctionnant pas plus de douze heures par jour, pour chaque cheval-vapeur, jusqu'à 10 ch.-v.	13.50
de 10 à 15 ch.-v.	10.80

**Restaurants**

Réfectoires, confiseries, salles à manger, marchés et bancs à poisson, salles d'huîtres, magasins d'aliments et de rafraichissements, selon la quantité d'eau employée, de \$10 à 20.00

**Constructions**

Ouvrage en briques, par 1,000 briques	13c ½
Ouvrage en béton, par verge cube	18c
Par toise de maçonnerie	13c ½
Ouvrage en crépi, par 1,000 verges	13.50

**Boulangeries**

Pour chaque quart de fleur, par jour	5.40
Aucune boulangerie à moins de	10.80

**Barbiers-coiffeurs**

Pour 1ère chaise .....	13.50
Chaque chaise en sus .....	5.40

**Ecoles**

Ecoles publiques, par élève .....	.09
Ecoles privées de 50 élèves ou moins .....	8.10
Pour chaque 50 élèves en sus .....	6.75

**Briqueteries**

Par chaque mille de briques .....	.13½
-----------------------------------	------

**Voitures d'arrosage**

Par chaque voiture .....	31.50
--------------------------	-------

Multipliez ces chiffres par cinq et six et jugez vous-mêmes, en comparant vos taxes d'eau d'aujourd'hui.

### L'eau au compteur

La St Maurice Water Supply se réservait, en outre, le droit de placer un compteur sur tout tuyau d'approvisionnement, au cas où un surplus d'eau serait consommé ou gaspillé, au détriment de la protection contre les incendies ou des besoins domestiques.

Voici quels étaient les taux envisagés pour l'eau au compteur, ainsi que le loyer annuel de ces compteurs eux-mêmes :

**Taux de l'eau au compteur**

Pour 10,000 gallons ou moins, par 1,000 gallons .....	\$0.67½
Pour 50,000 gallons ou moins, par 1,000 gallons .....	0.54
Pour 100,000 gallons ou moins, par 1,000 gallons .....	0.45
Pour 200,000 gallons ou moins, par 1,000 gallons .....	0.36
Pour 500,000 gallons ou moins, par 1,000 gallons .....	0.31½

**Loyer annuel du compteur**

Pour ½ pouce .....	\$ 5.40	Pour ¾ de pouce .....	\$ 6.75
Pour 1 pouce .....	8.50	Pour 1 pouce ¼ .....	14.40
Pour 2 pouces .....	25.00	Pour 3 pouces .....	45.00
Pour 4 pouces .....	81.00	Pour 6 pouces .....	180.00

### Protection contre le feu

Pour chaque borne-fontaine dans cour d'usine .....	\$ 90.00
Lances d'incendie, pour 50' ou moins .....	54.00
pour 50' en sus ou moins .....	31.50
pour 100' ou moins .....	45.00
pour 300' ou moins .....	85.00
pour chaque 500' ou moins .....	108.00
pour 1000' ou moins .....	315.00
Réservoirs de 4 pouces et plus .....	81.00

### ☞ Paiements de l'eau

Les paiements s'effectueraient en versements mensuels et égaux.

L'eau serait coupée si le paiement n'était pas fait, et il en coûterait une piastre pour refaire la "connexion".

Si le compte n'était pas payé le dixième jour du mois, il serait augmenté de onze-et-un-dixième pour cent.

Avouez que rien n'était laissé au hasard dans cette méticuleuse "maison d'affaires": la St Maurice Water Supply Co !

### ☞ Défense de battre les chiens et les coqs

Le vendredi 5 juillet, les Comités de Police et du Feu ayant fusionné, on entendit la lecture du Règlement No 7, concernant "la Police et la conservation du bon ordre et de la paix dans la Municipalité"; il donnait au Conseil pouvoir de "régler, armer, loger, habiller et payer une force de police qui, pour le moment, se compose de l'homme nommé" !

Il lui sera loisible, "sur demande qui lui sera faite, d'entrer dans tout hôtel ou auberge, et là appréhender toute personne ivre, ou causant du bruit en jurant, sacrant, se querellant ou parlant d'un ton de voix véhément, ou autrement se conduisant de manière à attirer l'attention des passants dans les rues."

Au paragraphe des délits, signalons *“les personnes, qui, par malice, sonneront les clochettes ou timbres de porte, ou frapperont aux marteaux des portes des maisons ou édifices”*; et celles qui *“feront battre des chiens ou des coqs dans les chemins, rues, cours ou places publiques”*.

Le 13 juillet, il parut *“préférable, dans l'intérêt de la Municipalité de nommer deux constables, devant agir aussi comme pompiers, leurs salaires devant être, pour le premier, de 40 piastres par mois; pour le deuxième, de 35 piastres”*.

Louis-Joseph Lambert fut adjoint, comme second, au constable Téléphore Bourassa.

### **La SW&P vend son “accoutrement” de policier**

Comme il avait été décidé de leur acheter des *“uniformes ainsi que les accoutrements nécessaires”*, le tailleur Wilfrid Boisvert, 25 ans, et Boucher & Mercier offraient des soumissions à cet égard, le vendredi 19 juillet. Mais, en même temps, au nom de la SW&P, le notaire Charbonneau intervenait au sujet de *“l'accoutrement”* du constable Bourassa, qui appartenait toujours à cette Compagnie. Une semaine plus tard, le Conseil acceptait l'offre que celle-ci proposait : de *“lui vendre certains objets faisant partie de cet accoutrement, au montant de 37 piastres et 75 centins, en considération du don des habits que portait le dit constable, dont le coût se monte à 66 piastres et 25 centins”*.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à payer à la SW&P les \$37.75, *“sur prise de possession des dits articles”*.

Comme on le voit, la SW&P n'était pas encore devenue archi-millionnaire et ne se permettait pas de faire entièrement cadeau de biens monnayables.

Pour en finir, provisoirement, avec notre premier couple de constables, ajoutons que le 5 août, il fut décidé de louer ou préparer un local pour garder les prisonniers; et que le 16 août,



après enquête, le Conseil fut *“d’avis unanime de ne pas procéder ultérieurement sur des plaintes”* portées contre le chef Bourassa par une poignée de citoyens, dont un Pierre Boisvert.

### **Défrichage du site du futur Hôtel de Ville**

La SW&P, toutefois, était beaucoup moins regardante en ce qui avait trait à ses vastes propriétés, car, le 5 juillet, nous voyons le Conseil lui voter des remerciements pour *“l’offre généreuse”* qu’elle fait de plusieurs rues et ruelles, et notamment d’un *“morceau de terre sur lequel devront être érigés l’Hôtel de Ville et le marché public”*; pour la construction de cette Maison Municipale, les réclamations affluaient de toutes parts.

On s’enquiert tout de suite à quelles conditions Mme Philippe Gélinas consentirait à vendre ou à échanger son terrain, situé à l’angle des rues 5e et des Cèdres, et contigu à celui que sacrifiait la SW&P; c’était sûrement un beau lopin de terre, car il était acheté, le mardi 23 juillet, pour la rondelette somme de \$800.

Des soumissions sont demandées pour le défrichage de tout ce nouveau territoire municipal; c’est un journalier de 52 ans, Olivier Simon, qui exécutera ces travaux pour \$20.00.

L’architecte Lafond, d’autre part, est requis de confectionner les plans définitifs de ce futur Hôtel de Ville.

Ces plans devaient être unanimement acceptés le mardi 3 septembre, sujets pourtant à l’approbation des autorités de la SW&P; ceci dénote le gros et solide bon sens de nos premiers édiles, assez méfiants d’eux-mêmes pour dédaigner, en matière aussi sérieuse, l’opinion des fondateurs qualifiés du Village.

Ils suggérèrent aussi les modifications suivantes, particulièrement judicieuses : 1) élargir à 12 pieds le vestibule qui n’en prévoyait que 8; 2) agrandir de 4 pieds, par l’arrière, la Salle des Délibérations; 3) au bout de cette salle, au lieu des

trois fenêtres côté est, n'en percer que deux, en sauvegardant néanmoins la même luminosité; 4) installer deux étages dans les voûtes, sans rogner sur leur capacité; 5) bâtir tout en pierres la façade principale donnant sur l'Avenue des Cèdres, en se contentant de pierres et de briques sur les flancs des 5e et 6e rues.

La belle allure de l'édifice s'alliait ainsi aux côtés pratiques des choses et des lieux.

### ☞ **La Banque d'Ottawa supplante la Banque de Québec**

Revenons au mardi 23 juillet.

Le Conseil s'étant formé, le vendredi précédent, en Comité permanent de Finance, on apprit que la Banque de Québec, située à l'angle des rues Cascade et de la Gare, était disposée à prêter \$5,000 à raison de 6% par an; mais M. W. Forrest, 36 ans, le directeur de la Banque d'Ottawa, située à l'angle des rues 4e et des Cèdres, donna le pion à son rival de 30 ans, G.-S.-F. Robitaille, en offrant un intérêt plus avantageux de 5½%.

Bien plus, *“les dépôts de la Corporation seraient maintenant faits, jusqu'à nouvel ordre, à cette Banque d'Ottawa”*, première prêteuse de la Municipalité.

Au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence des \$5,000, *“des billets promissaires seront escomptés à cette Banque d'Ottawa pour rencontrer les premières dépenses pressantes”*.

### ☞ **Le casse-tête de la voirie**

L'entretien des voies de circulation reste, néanmoins, le casse-tête incessant. On juge plus utile, au tournant des rues de la Gare et 4e, de combler une coulée *“en employant, autant que possible, de la terre prise dans les chemins”*, en y posant un conduit souterrain au lieu de l'enjamber par un ponceau.

Des travaux s'imposent sur les 2e, 3e et 4e rucs, sur la rue des Cèdres jusqu'à la 7e, sur les rues Pamarac et de la Gare, où toutes les souches n'ont pas même encore été enlevées.

Chez les propriétaires de cette dernière rue qui monte vers la voie ferrée, on collectera \$215.46 en paiement de leur portion d'indispensables trottoirs, que la De Salaberry Beaudry Cie avait exécutés sur l'ordre du Conseil.

Aux émoluments de \$5.00 par jour, l'ingénieur Beaudry-Leman est chargé de faire les "*devis pour les améliorations à apporter dans les environs de la gare du chemin de fer*"; la Cie De Salaberry remportera cette soumission sur Irénée Desrochers et Amiot & Lemay, au prix de "*vingt-six centins la verge cube, y compris tout l'ouvrage en bois, poteau, madriers, tuyaux en grès, etc, etc*"; le tout devant être achevé pour le 1er octobre.

### Une poignée de "professionnels"

Le vendredi 26 juillet, un Règlement No 8, présenté au Conseil, définissait les taxes spéciales affectant les divers commerces, industries, professions et métiers.

En plus d'être un miroir, vieux de soixante ans, où nous pouvons comparer les redevances dont on les frappe aujourd'hui, leur énumération nous procure l'intéressante nomenclature de tous les métiers canadiens d'antan.

Au reste, il faut bien convenir que le primitif Shawinigan Falls ne contenait que de très humbles boutiquiers et artisans, servis par une mince poignée de "professions libérales" : quatre médecins, Joseph Garceau, 29 ans, le premier arrivé sur place dès 1899; Joseph-Alexis Dufresne, 32 ans, que l'on retrouvera, vingt ans plus tard, à la tête de la Mairie, de 1920 à 1928, "soignant" aussi bien les affaires publiques de ses concitoyens que leurs maladies; J.-H. Choquette, 31 ans, et John-F. Yeats, 36 ans.

Un avocat : A.-E. Paquette, 27 ans.

Trois notaires : C.-J.-E. Charbonneau, 31 ans, Louis-Zotique Bertrand, 27 ans, et E.-H. Tremblay.

Un architecte; Charles Lafond, 33 ans.

Un pharmacien : Noé Farley, 28 ans.

Considérez la moyenne d'âge de tous ces grands garçons : tout juste trente ans !

### ✍ Les principales taxes d'affaires

Voici, dans un ordre décroissant, quelques-unes des taxes annuelles, obligatoires pour tout commerce, industrie ou négoce, qui devaient être acquittées le 1er juillet :

\$1.00 : les modistes de robes et de chapeaux.

\$2.50 : les selliers.

\$3.00 : les cordonniers.

\$5.00 : les barbiers, pâtisseries, ferblantiers et couvreurs en tôle, entrepreneur-latteurs, orfèvres, tailleurs, photographes, tailleurs de pierre, marchands de glace, restaurateurs vendant bonbons et liqueurs douces, laitiers avec voiture (\$2.00 sans voiture)

\$8.00 : les forgerons et voituriers.

\$10.00 : les bouchers, boulangers, plombiers-steamfitters, entrepreneurs-briquetiers, peintres et maçons, imprimeurs, buanderies à la vapeur ou à la main, commerçants de grains, foin et provisions, colporteurs et petits marchands ambulants (\$20. avec voiture), marchands de bois de chauffage et de charbon, avocats, notaires, pharmaciens, arpenteurs, carriéreurs de pierre, marchands de chaux, marchands de meubles, négociants en gros et en détail, banques incorporées, épiceries non-licenciées.

\$15.00 : les médecins et agents d'assurance sur la vie (sur le feu : \$10.00; sur le feu et la vie : \$20.00); les propriétaires

ou possesseurs de chaque table de billard, "*Mississipi, trou-madame, bagatelle*" ou tout autre table de jeu avec billes, de tous et chaque jeu de balles et de quilles; les marchands de marchandises sèches, y compris les chaussures; les épiceries licenciées.

\$20.00 : les courtiers, prêteurs ou changeurs d'argent ne faisant pas commerce avec la banque; les marchands de bois de sciage, bois carré, bois rond et bois de construction; les ingénieurs civils, architectes, marchands de bric-à-brac de seconde main, marchands de ferronnerie, propriétaires ou possesseurs de manufactures ou de moulins mus à la vapeur ou à l'électricité; les Compagnies de télégraphes, de téléphones et d'express.

### **La taxe augmente avec la largeur des roues**

Un peu comme pour le "calibre" des automobiles d'aujourd'hui, les taxes se nuançaient, pour les charretiers, suivant la largeur des roues de leur véhicule : \$4.00, pour une première grosse voiture à un cheval, dont les roues mesuraient un pouce et demi de large; \$6.00, pour une voiture à deux chevaux et la même largeur de roues.

Si les roues avaient plus d'un pouce et demi de large, on se contentait de 10% par chaque demi-pouce en sus.

Les voitures légères coûtaient plus cher, en proportion du nombre de chevaux, signe extérieur de richesse évidemment : \$5.00 pour un premier cheval, \$2.00 pour un deuxième cheval, \$1.50 pour un troisième, \$1.00 pour chaque autre; il sera toujours de bonne guerre de faire cracher au bassinet le luxe et la vanité !

### **Spectacles et divers**

\$100. pour exhiber ou ouvrir un cirque (de quoi manger toute la recette et à se demander vraiment comment n'importer

te quel Barnum eût consenti à risquer ses "bêtes savantes", ses femmes-serpents et ses jongleurs jusque dans ce trou perdu d'un bon millier-et-demi d'habitants qu'était Shawinigan en 1901).

\$10 pour chaque représentation théâtrale ou autre spectacle public; \$15 pour deux représentations le même jour.

25 centins par \$100 sur le montant des contrats accordés à des entrepreneurs non résidant dans le Village.

\$40 à tous les non-résidants qui viendraient exercer sur place leur commerce, négoce, métier ou industrie; on protégeait féroce-ment le commerce local, comme on le voit.

— AOUT 1901 —

### Pour l'incorporation du Village en Ville

Le lundi 5 août, soixante-quinze jours après la nativité officielle du Village, les conscillers Dufresne et Guillemette exprimaient déjà le voeu que soit demandée à la Législature de Québec son incorporation en Ville.

La raison qu'ils invoquaient était le *“nombre des industries qui s'y développent actuellement et qui s'y développeront dans un avenir prochain”*.

L'avantage d'une telle subite promotion serait de conférer *immédiatement au Conseil des “pouvoirs plus étendus et mieux définis”*.

En conséquence, les notaires Charbonneau et Bertrand reçurent le mandat d'avoir à préparer tous les avis nécessaires et à rédiger la charte spéciale, afin que cette demande d'incorporation soit présentée à la prochaine session des Chambres de Québec, où tous les deux emploieraient leur meilleur zèle pour en surveiller de près l'adoption.

### Acceptation de principe du système d'aqueduc

Le même jour, une lettre en anglais de M. Aldred, président de la St. Maurice Water Supply, détaillait les conditions par lesquelles sa Compagnie se chargeait, sous la conduite de ses propres ingénieurs, de construire entièrement et avantageusement l'aqueduc, tel qu'adopté le 5 juillet, au prix exact des matériaux et de la main-d'oeuvre payée à l'heure, sans le moindre dollar de profit. Il en coûterait seulement une somme

ronde de \$1,000 pour l'acquisition, par la Municipalité, de toutes les installations déjà existantes; un autre \$1,000, comme remboursement global des plans et de la surveillance que ces travaux avaient exigée, plus un final \$500 pour défrayer le coût des plans des nouveaux ouvrages à entreprendre.

Le Conseil ajouta quelques clauses de son propre cru à ce contrat, dont la générosité saute aux yeux : 1) la St. Maurice Water Supply céderait, sur l'Avenue du Bord de l'Eau, l'emplacement nécessaire à la construction des bâtiments de l'aqueduc et l'accès à la Rivière à cet endroit; 2) la Municipalité aurait la permission de placer, à un endroit convenable, un réservoir branché sur ce système d'aqueduc, ainsi que le droit "*de vaquer sur le terrain attenant*"; 3) une fois transférés les droits que la St. Maurice détenait de la SW&P, le prix de l'électricité, pour actionner les pompes, n'excéderait pas "*vingt piastres par force*"; 4) les travaux exécutés chaque mois seraient payés comptant le six du mois suivant; 5) enfin, les travaux de l'aqueduc commenceraient immédiatement sous la surveillance d'un Comité permanent désigné par le Conseil.

Mis aux voix, ce plan d'ensemble fut accepté par une voix de majorité, malgré l'inévitable opposition du duo Goulet-Gingras, mais nous assisterons, dans quelques semaines, au torpillage complet de tous ces accords de principe, après de tortueuses et inexplicables manœuvres.

Goulet, qui avait déjà tenté de bloquer l'adoption du Règlement de cet aqueduc, le 5 juillet, n'avait-il pas bizarrement proposé, le 23 de ce même mois, ou bien que le contrat d'aqueduc avec la St. Maurice Water Supply soit signé sur-le-champ, ou bien que le privilège accordé à cette Compagnie soit annulé purement et simplement? Cet ultimatum, contradictoire dans ses deux alternatives, n'avait heureusement pas, ce soir-là, trouvé de secondeur; mais il démontre assez clairement à quelle catégorie d'écervelés appartenait le brouillon Théodore Goulet.



## ✍ Le Conseil déménage sur la Deuxième Rue

Le Conseil du mercredi 14 août se tint dans un nouveau loyer, sur la Deuxième Rue, au domicile d'un marchand de 26 ans, Joseph-Honoré Demers; lors de la séance précédente, il avait été décidé de quitter le local de Frédéric Plante, sur la rue Tamarac, comme n'étant pas "*assez spacieux et confortable*" pour les délibérations municipales.

Ainsi donc, en l'espace de soixante-quinze jours, "l'Hôtel de Ville" se cherchait un troisième toit dans l'humble bourgade surpeuplée.

## ✍ Pour déboucher vers les hauteurs St-Onge

Cela pourra paraître étrange, mais il n'existait pourtant encore aucun débouché, au mitan de l'année 1901, pour sortir du Village de Shawinigan Falls, en direction de St-Marc.

Car voici l'entrepreneur Napoléon Rousseau, 44 ans, et le marchand François-Xavier Gauthier, 30 ans, qui viennent rendre compte au Conseil des "*chemins pouvant faire les meilleures sorties*" vers le nord et l'est. Ils estiment que la voie, proposée par Adolphe Vincent et autres, serait coûteuse; au reste, plusieurs des propriétaires et cultivateurs ne consentaient même pas à céder le ruban de terre indispensable pour la continuité de cette "ruc". Il vaudrait mieux, ajoutent-ils, "*faire une sortie par le chemin, appelé Chemin de Drew, ce dernier s'obligeant à donner ce terrain*".

Ce citoyen, plus généreux et clairvoyant, était le marchand de bois Léopold, 39 ans, du Rang des Hêtres; il donna plus tard son nom au pont de fer qui enjambe la Petite Shawinigan, près de la carrière de pierre, sur la route menant à St-Gérard-des-Laurentides et Ste-Flore; il avait un frère menuisier, Georges, âgé de 32 ans, domicilié rue de la Gare, qui travaillait à la Belgo. <sup>1</sup>

1. Deux enfants ont survécu à Léopold, qui mourut vers 1925 : notre concitoyen, Albert Drew, 48 ans, mécanicien à l'usine de la Du Pont, du 2612, rue Garnier; Mlle Florence Drew, 52 ans, qui habite Louiseville. Georges, décédé voici une douzaine d'années, était resté célibataire.

## ✍ Le salaire du greffier monte de \$30 à \$50

Le salaire du greffier Desaulniers est porté de 30 à 50 piastres par mois; le seul fait d'avoir près de 400 amendements au premier rôle d'évaluation à insérer dans son Livre des Minutes du Conseil méritait à lui seul cette récompense, pour l'instant.

## ✍ Des trottoirs uniformes

Les trop rares trottoirs s'étaient construits vaille que vaille.

Après avoir demandé aux propriétaires de la Quatrième et Grande Rue Commerciale de "*consentir par écrit à faire et entretenir, pendant dix ans, des trottoirs vis-à-vis de leurs emplacements, sur les premiers cinq pieds, le long de l'alignement de la rue*", on en vint à les imposer et à les régler pour de bon, le mercredi 21 août.

*"Vu l'état presque impossible des rues de cette Municipalité (vous voyez que les sillons de glaise et de poussière persistaient en plein été!), attendu qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que les rues aient belle apparence et que les trottoirs soient uniformes", il est ordonné que :*

1) tous les occupants de maisons ou d'emplacements devront construire des trottoirs le long de leur propriété; 2) en madriers de deux pouces d'épaisseur; 3) être constamment tenus en excellent état; 4) avoir cinq pieds de largeur et être de niveau ou d'égale hauteur ("*dans la mesure où le niveau des rues le permettra*", précise-t-on sans le moindre humour!); 5) en ligne droite et parallèle à l'alignement des rues.

Après un délai de 15 jours, les récalcitrants seront passibles d'une pénalité allant jusqu'à \$20.

## Pas encore de rues éclairées dans la future Ville-Lumière

On interrogera également la Compagnie de Téléphone Bell et la Shawinigan Electric Light Co pour savoir comment elles entendent disposer, sur les rues, leurs plantations de poteaux, qui devront, en tout cas, se dresser en dehors de l'alignement des trottoirs.

On n'en est encore qu'aux pourparlers pour l'éclairage des rues dans la future Ville-Lumière de la Mauricie.

## Déjà une Chambre de Commerce

Personne, à la Chambre de Commerce de Shawinigan, ne soupçonne certainement que l'organisme auquel il adhère est si vénérable; une Chambre de Commerce accompagna pourtant les tout premiers pas, dans la vie, de notre Cité.

Une Chambre, au surplus, qui se montre particulièrement dynamique dans ses initiatives, pour sa première apparition et intervention à un "Hôtel de Ville", qui ne disposait même pas encore de quatre pans de murs, ni d'un toit bien à lui, qui en était encore à "chambrier", ici et là, comme le plus instable des immigrants.

A la suite d'une lettre du notaire C.-J.-E. Charbonneau, qui est "*secrétaire-correspondant de la Chambre de Commerce*", le maire Burrill, en effet, et les conseillers Guillemette et Goulet sont désignés pour discuter, avec les délégués de la dite Chambre, la question d'une Cour de Circuit<sup>2</sup> et d'un Bureau d'Enregistrement qu'il importerait de fonder à Shawinigan Falls.

---

2. Cette Cour de Circuit s'appelle aujourd'hui "Cour du Magistrat".

## Permis d'hôtel et de marchands de liqueurs

Le mercredi 23 août, la concession de permis d'hôtel réveille les rivalités dans le ménage municipal.

Guillemette et Laliberté ayant proposé qu'un tel permis soit accordé aux associés Laventure & Cormier, l'impétueux Goulet apporte aussitôt un amendement pour que François-Xavier Gauthier en bénéficie à leur place. Comme il ne trouve pas de secondeur, il formule alors un sous-amendement radical, avec l'appui de son collègue Dufresne, cette fois; on n'accordera plus aucun permis de ce genre tant qu'il n'y aura pas d'accroissement de la population. La voix du Maire fait triompher ce point de vue, inspiré sous le coup de l'énervement, c'est le moins qu'on puisse dire.

Il faudra désormais attendre jusqu'au 3 octobre pour que Quimby & Rogan obtiennent leur permis pour exploiter The Shawinigan Falls Hotel Co, notre Cascade Inn, dont ils étaient les fidéi-commissaires. Joseph Eno, 45 ans, obtint aussi, ce jour-là, le sien, valable seulement néanmoins jusqu'en décembre, parce que l'Hôtel Vendôme, qu'il construisait, rue Cascade, en contre-bas de la cabane qui servait de gare de chemin de fer, n'était pas encore terminé.

Ce Joseph Eno avait été, durant quelques mois, le premier gérant du Shawinigan Hotel, propriété de la SW&P; s'étant vite brouillé avec ses maîtres, il s'était mis à construire son propre hôtel, à l'endroit le plus stratégique pour l'heure, juste à la descente des voyageurs qui se déplaçaient par le train, et juste sur le passage des équipes d'ouvriers qui devaient volontiers se rafraîchir un petit coup, dans leurs allées et venues quotidiennes vers les chantiers de la Belgo, de l'aluminerie et de la centrale électrique. Mais cet Hôtel Vendôme lui-même n'est déjà plus qu'un souvenir depuis qu'il a flambé comme une torche, en mars 58, et que son dernier propriétaire, Elie Courey, en a rasé les fondations pour aller tenir une taverne du même nom, sur la Quatrième Rue.

✍ Un "gardien d'enclos"

Le 3 septembre, le permis pour tenir un magasin de liqueurs au détail, de Leblanc & Poirier, était transféré à Georges Belleville, un marchand de 34 ans. Horace Lacourse, qui avait donné asile aux deux premières séances du Conseil, avait, pour sa part, obtenu le sien le 9 juillet précédent.

Ce même mardi 3 septembre, où le Conseil siégea à deux reprises, à 10 heures du matin et à 7 h. 30 du soir, mérite de passer à l'histoire en raison du premier Règlement d'emprunt de \$65,000 qui y fut présenté.

Mais citons d'abord quelques autres menues choses, pour l'air de rusticité qu'elles persistent à conférer au Village qui reste toujours, en somme, un très modeste patelin de "paysans".

Tandis qu'un Noé Roux, journalier de 44 ans, est nommé "*gardien d'enclos pour la Municipalité*", un compte de 12 piastres est payé à Herman René pour l'achat d'une charrue, et un autre de 12 piastres et 73 centins "*pour de la forge*".

Napoléon Rousseau devient inspecteur de voirie à "*20 centins de l'heure quand il sera en devoir*", avec l'obligation de faire son rapport à chaque séance. Le Comité de Police et Feu reçoit la permission de se chercher une bâtisse à \$25 de loyer mensuel au maximum.

✍ Un premier emprunt de \$65,000

Rien n'était encore bien "rôdé" dans les rouages municipaux; la preuve la plus éclatante en est fournie lorsqu'il s'agit de contracter un premier emprunt de \$65,000.

A la fin d'août, le greffier Desaulniers et le notaire Bertrand avaient pris la précaution de se rendre à Trois-Rivières pour consulter les avocats Tourigny & Bureau afin "*d'avoir leur opinion sur les procédures légales à prendre*". Trois jours après une première lecture, le vendredi 6 septembre, le Maire, l'avocat Paquette, les notaires Bertrand et Charbonneau délibérèrent de nouveau, pendant quelques heures, pour scruter, sous toutes ses coutures, cet épineux proto-Règlement d'emprunt de Shawinigan Falls, qui devait pourtant recueillir la solennelle approbation des contribuables, le 1er octobre, par une majorité de 114 voix.

En voici le contenu. Son montant de \$65,000, dont \$60,000 de travaux soumis à contrat, se répartissait ainsi :

\$30,000 pour l'aqueduc,

\$10,00 pour les égouts,

\$12,000 pour un Hôtel de Ville et une Place de Marché,

\$8,000 pour l'ouverture de rues, chemins, places publiques, obtenus de la SW&P, et spécialement pour l'ouverture d'un débouché vers le Village St-Onge.

Les cinq mille autres dollars serviraient à l'achat d'une pompe, d'appareils et d'équipements contre l'incendie.

Les débetures étaient de \$1,000, portant un intérêt annuel de 4½ %, avec un fonds d'amortissement de 2 % par an au minimum, les deux payables le 1er mai de chaque année et rachetables au bout de 40 ans.

Pour mieux saisir le sort réservé à l'un ou l'autre des projets inclus dans ce Règlement d'emprunt, il m'a paru préférable, quitte à perdre un moment le fil chronologique, de résumer, en les groupant ensemble, les péripéties qui se déroulèrent, à leur sujet, au cours des semaines suivantes; elles révélèrent avec éloquence ce qui se brassait, à gros et troubles remous, dans l'esprit et le cœur de notre première équipe d'échevins.

## ☞ Voite-face au sujet de l'aqueduc

Le lundi 23 septembre, les conseillers Gingras et Goulet réclament un nouveau Règlement pour abroger le Règlement No 6, relatif à la construction d'un système d'aqueduc, qui avait été adopté le 6 juillet.

Immédiatement après, Laliberté-Goulet font approuver par leur collègues Desaulniers-Dufresne-Gingras le rappel et la considération, "*comme nulle et sans effet*", de la résolution du 5 août, tendant à accepter la proposition de la St. Maurice Water Supply de construire elle-même cet aqueduc. Goulet-Gingras obtiennent même de téléphoner à Trois-Rivières pour que M. Parent, surintendant de l'aqueduc de cette Cité, ou un autre aussi qualifié que lui, viennent donner leur opinion sur les plans de l'aqueduc projeté pour Shawinigan Falls.

Au lendemain de ce boycottage des accords avec la St. Maurice Water Supply, le mardi 24 septembre, l'inséparable couple Gingras-Goulet propose qu'un avis public soit donné le 5 octobre pour la construction d'un aqueduc et d'un Hôtel de Ville.

Le matin du lundi 7 octobre, une fois décision prise de continuer la rue des Cèdres jusqu'à la 8e Rue et de demander à la SW&P la cession et le défrichage par elle de ce Chemin des Cèdres jusqu'au Village St-Onge, quatre soumissions sont ouvertes pour la construction d'un aqueduc : celles de McDonald & Ouimet, de J.-A. Laforest, de Gillespie & Cie, et de L.-A. Amyot & Lemay; quatre autres pour la construction d'un Hôtel de Ville : celles de Maxime Faust, Avila Houle, Adolphe Héon, et Amyot & Lemay.

Nouvelle séance l'après-midi. Amyot & Lemay décroche le contrat de l'aqueduc, sous réserve de l'approbation, par le Lieutenant-Gouverneur, du Règlement No 10, qui abrogeait le Règlement No 6. Guillemette n'ayant pas même trouvé de second pour qu'Adolphe Héon obtienne de bâtir l'Hôtel de Ville, c'est de nouveau Amyot & Lemay qui emporte ce chantier, sous la même réserve que ci-dessus.

La ratification par Québec de ce Règlement No 10 demeure l'inquiétude du Conseil; il semble bien que la rédaction de ce Règlement n'avait pas respecté toutes les formes juridiques, car il fallut encore s'astreindre à publier des avis de soumissions publiques.

Le 4 novembre, il fallut même sacrifier un bon \$100 pour publier l'insertion de ce Règlement ainsi que des avis de soumissions dans trois journaux bien lointains; cela coûta \$30 pour leur parution dans "*L'Etoile*" de Trois-Rivières, \$30 dans "*The Daily Telegraph*" de Québec, \$39 dans "*La Presse*" de Montréal, dont le tarif à la ligne était déjà plus élevé, ainsi qu'il convient à un quotidien de la Métropole!<sup>3</sup>

Le 4 novembre encore, l'ingénieur John Houlston, de Trois-Rivières, ayant reçu \$20 pour "*avoir examiné les plans, devis et spécifications préparés pour le système d'aqueduc*", le Maire et les conseillers s'accordèrent à eux-mêmes l'autorisation de se rendre dans la Vieille Capitale en compagnie de l'ingénieur Beaudry Lemay et du greffier; ce dernier ayant reçu la consigne de ne pas oublier de se munir du Livre des Minutes, de "*toutes requêtes, documents et papiers*" se référant à cet ennuyeux Règlement No 10, pour "*voir à en finir*" avec son acceptation ou son rejet par le Lieutenant-Gouverneur.

L'approbation fut accordée le 2 décembre. On en profita pour décréter que les avis publics seraient dorénavant placardés en deux endroits: sur la porte de l'église catholique et au Bureau des Postes, que M. J.-W. Aubin, 28 ans, dirigeait, depuis son ouverture au cours de l'été 1900, au coin de la 4e Rue et de la rue des Cèdres, au flanc de La Banque d'Ottawa.

3. Shawinigan Falls n'allait pas tarder à posséder son propre journal: "*L'Industriel*". Il fut fondé, l'année suivante, en 1902, par M. Napoléon Jacques, qui devait devenir Maître de Poste en 1904. La première imprimerie, qui l'édita, appartenait à un M. Forget; elle était située dans l'actuelle maison de J.-O.-S. Brunet, sur la 4e Rue. Venu de Louiseville pour s'occuper d'assurances-incendie, M. Jacques compta parmi les tout premiers pensionnaires du Cascade Inn, comme M. Brunet, d'ailleurs, dont nous reparlerons un peu plus loin. Quant à "*L'Industriel*", ce n'était qu'une modeste feuille hebdomadaire de deux pages.



## Premier rôle d'évaluation

Les 23, 24 et 26 août, après s'être formé en Comité général sous la présidence du Maire Burrill, le Conseil procéda à la révision du premier rôle d'évaluation, préparé par MM. Joseph-H. Demers, Beaudry Leman et Napoléon Rousseau, pour y apporter un peu plus de 400 amendements.

Pour la plupart des cas, ces amendements visaient à majorer l'estimation des terrains et bâtisses, qui étaient appréciées à leur valeur réelle, comme l'ordonne la Loi, contrairement au spectacle qui nous est offert, chaque année, à notre Hôtel de Ville, lorsque tel et tel de nos concitoyens viennent se plaindre que les évaluateurs ont exagéré le prix de leurs propriétés immobilières, hypocritement taxées déjà pourtant au tiers, sinon au quart de leur valeur.

Sous la sécheresse de ses colonnes de chiffres et de noms, ce premier rôle d'évaluation nous fournit cependant foule de renseignements les plus précieux, et jamais encore exploités, me semble-t-il, sur la physionomie du Village de Shawinigan Falls, en l'An I de son existence municipale, au milieu de 1901.

## 145 bâtisses et demeures

Il s'y compte exactement 145 bâtisses.

Mieux que n'importe quel autre document, leur localisation permet de dessiner et de reconstituer la maquette précise de cet archipel de maisons et de maisonnettes, assiégé de toutes parts par la verdure de la forêt; les fondements de cette bourgade enclose dans la boucle de la rivière St-Maurice, qui n'a pas même encore la moindre échappée de chemin vers La Baie Shawinigan, ni même vers les hauteurs de St-Marc; où n'on n'accédait que par la voie ferrée d'un tortillard, impossible à suivre dans les méandres de sauvages vallées, ou par la voie "maritime" du "Marie-Louise", ce petit yacht à vapeur de Joseph Veilleux, qui remorquait un chaland pour transporter les véhicules à partir de la rive sud d'Almaville, où il avait son port d'attache.

### Seules trois rues commencent à se peupler:

Recourez à votre mémoire imaginative pour planter ces 145 bâtisses et vous revivrez le tout premier Shawinigan.

Il y en a quatre sur la 1ère rue; neuf, sur la Deuxième rue; vingt-huit, sur la Troisième Rue; quarante-trois sur la rue Commerciale ou Quatrième; à peine deux bicoques de \$250 et \$75 sur la future et orgueilleuse Cinquième Rue; trois, sur la Septième rue, dont les deux "monuments" de l'époque: le Shawinigan Hotel (Cascade Inn) de \$20,000 (4,000 en terrain et \$16,000 en bâtiment), et la Corporation Episcopale de Trois-Rivières, exempte de taxes d'ailleurs, de \$12,000 (4,000 en terrains et \$8,000 en constructions); cinq, dont celle de \$5,300 de Beaudry Leman, sur l'Avenue des Pruches (rue Hemlock); seize sur l'Avenue de la Gare, dont deux de \$13,700 et de \$3,700 au maire Burrill, et une troisième de \$5,000 à la Belgo Canadian Pulp Co; une de \$3,700, sur l'Avenue des Erables, appartenant à la Pittsburg Reduction Co; vingt-huit au Village St-Onge et six au Rang des Hêtres, où J.-E. Aldred possède à son propre nom pour \$15,000 de terrains.

Il est facile de constater, d'après cette énumération, que seules les Troisième et Quatrième Rues, et la rue de la Gare commencent à se peupler, sur une de leurs rives particulièrement.

### Des rues parallèles horizontales de la Première à la Dix-Septième Rue

Autre détail: sur le type de leur New-York natal, que les ingénieurs de la SW&P ont délibérément voulu copier, les rues parallèles s'étagent horizontalement, de la Première à la Dix-Septième Rue.

Mais entendons-nous bien: au-delà de la simple délimitation, sur les plans, sur papier, de l'Avenue des Cèdres, tout le territoire qui s'étend sur la droite de cette Avenue, en par-

tant de la Rivière Saint-Maurice jusqu'à cette Dix-Septième Rue, ce n'est pratiquement encore que la jungle quasi intacte de la forêt mauricienne; des vaches paissent librement dans les herbages situés au sud de la Première Rue, entre nos actuelles rues Tamarac et Mercier.

### **Les noms français de tous nos arbres canadiens désignent les rues verticales**

Par une heureuse inspiration, toutes les essences d'arbres de la forêt canadienne, au milieu de laquelle le Village de Shawinigan Falls a lui-même poussé, figurent dans la toute première nomenclature de ses rues verticales. Il est vraiment regrettable et assez incompréhensible que, par la suite, telle ou telle de leur seconde désignation, par le terme anglais correspondant, ait prévalu en terre québécoise et dans une ville francophone à 95% comme la nôtre.

Savourez plutôt la poésie de tous ces bois canadiens et noms de chez nous, qui figurent, tels quels, sur le registre du premier rôle d'évaluation, avec leur traduction anglaise entre parenthèses, c'est-à-dire comme second nom: Avenue des Cèdres (Cedar), Rues des Epinettes (Spruce), des Peupliers (Poplar), des Coudres (Hazel), des Epinettes-Rouges (Tamarac), des Bouleaux (Biret), des Saules (Willow), de l'Avenue des Erables (Maple), et là-bas, le Rang des Hêtres.

L'Avenue Broadway existe déjà... sur les plans et dans l'épaisseur de la verdure tout au moins, de même qu'une Avenue du Bord de l'Eau (Riverside) et une rue de la Côte (Hillside). L'Avenue de la Gare n'aurait évidemment jamais dû céder le pas au bâtard et vilain sobriquet de Rue de la Station.

### **La SW&P est toujours le principal seigneur des lieux**

Hormis une bonne centaine de propriétés particulières, tout le reste du Village appartient encore à la Shawinigan Water and Power.

A mesure qu'ils s'éloignent vers la 17<sup>ème</sup> Rue, les lots de terrains descendent de \$200 à \$30 dans l'échelle d'évaluation.

C'est sur les pittoresques hauteurs de l'Avenue des Pruches (rue Hemlock) que les parcelles de terrain sont cotées le plus cher : de \$250 à \$500.

### ☞ Une "maison dangereuse"

Au tout premier nom, inscrit sur le rôle d'évaluation de 1901, à la Première Rue, (celui de A.-Philippe Langis, hôtelier, 29 ans, terrain \$250, bâtisse \$1,800), est accolée une note marginale qui ne laisse pas de piquer l'attention, d'autant qu'elle est la seule et unique annotation du genre. "*Maison dangereuse*" y lit-on.

Ces deux mots signifient-ils que cet édifice, à peine surgi du sol, (car il ne peut avoir que deux ans tout au plus), offrait les règles élémentaires d'une prudente construction, ou plutôt que cette hôtellerie, isolée dans la "nature", offrait d'autres particulières embûches à diverses vertus de tempérance et à la "vertu" tout court ? ... Gardons-nous de médire !

### ☞ Mille-six-cent-soixante-dix-neuf habitants

A peine tracé au crayon, au tout dernier bout des longues colonnes de ce premier rôle d'évaluation, qui signale, pour chaque demeure, et classe séparément le nombre des propriétaires et des locataires, un chiffre, particulièrement précieux, nous livre le total de la population exacte de Shawinigan Falls, au mois de juillet 1901 : mille-six-cent-soixante-dix-neuf habitants.

On y retrouve une très grande majorité de noms de familles du Shawinigan contemporain; à part une bonne trentaine de noms d'origine anglo-saxonne, tous les autres ont une résonance bien canadienne-française et française tout court.

## 🔪 \$600,000 de valeurs imposables

Garanti par la signature de Me C.-J.-E. Charbonneau, qui est aussi Juge de Paix du district de Trois-Rivières, ce premier rôle d'évaluation révèle encore que la somme des biens taxables s'élevait approximativement à \$600,000.

Les "Minutes" du Conseil nous apprennent que les trois évaluateurs reçurent chacun un chiche \$10 pour exécuter leur tâche; du roi Edouard VII à la reine Elisabeth II, notre monnaie... ou notre désintéressement se sont fameusement rattachés, n'est-il pas vrai ?

## 🔪 L'éventail et la proportion des métiers

J'ai pris la peine de cataloguer, suivant leur profession, les premiers habitants de Shawinigan Falls, pour obtenir ce tableau suggestif des métiers canadiens du début du siècle, ainsi que celui de leur proportionnelle répartition dans une bourgade de près de 1,700 âmes.

Commerçants, 40; charpentiers, 4; cultivateurs, 20; entrepreneurs, 10; charretiers, 20; menuisiers, 14; boulangers, 7; forgerons, 10; contremaîtres, 9; mécaniciens, 9; peintres, 7; cordonniers, 7; bouchers, 3; barbiers, 12; ferblantiers, 3; épiciers, 9; rentiers, 7.

Deux restaurateurs, électriciens, blanchisseurs, photographes, selliers et horlogers. <sup>4</sup>

4. L'un de ces horlogers était Rémi Lafrenière, 31 ans, venu de Maskinongé, en compagnie de l'abbé Droussau, desservant de La Baie Shawinigan, où sa première échoppe ne fut qu'une simple cabane, en 1898. Son frère Joseph, qui mourut en 1925, à l'âge de 52 ans, vint le rejoindre, en 1895, sur la 4e Rue où l'atelier s'était transporté. Son frère Paul, plus connu sous le nom d'Edouard, arriva, à son tour, en 1914, un an après que la trinité horlogère des Lafrenière se fût définitivement installée rue Tamarac.

Ce sont les deux fils de Paul-Edouard, (mort en 1948, à l'âge de 36 ans), Maurice et Claude, horlogers-diamantaires diplômés, qui continuent aujourd'hui la tradition familiale et travaillent, avec leur maman, née Corona Lemire, le superbe magasin de la rue Tamarac; les Lafrenière sont constamment demeurés sur cette rue, hormis les années 1928 à 1932, où un incendie les obligea à se déplacer sur la 5e Rue.

Du mariage de Paul et de Corona Lemire, en 1919, sont nés huit enfants : Jeannine, Jean-Paul, Liette, Maurice, Denise, Raymond, Raymonde et Claude.

Rémi, le précurseur des Lafrenière, qui nous occupe ici, décéda en 1918, à l'âge de 48 ans.

Un hôtelier, laitier, orfèvre, voiturier, plâtrier, fondeur, plombier et briquetier.

Détail piquant : au berceau de Shawinigan, on trouve déjà deux Chinois qui tiennent une blanchisserie, pour ne pas faillir à la vocation, traditionnelle à l'étranger, des enfants du Céleste Empire : un de 20 ans, Kee Lee, sur la 3e Rue; un autre de 30 ans, Fong Lee, sur la 4e Rue.

### ✍ Le Conseil déloge de nouveau

Après avoir passé à peine six semaines chez Jh-H. Demers sur la 2e Rue, le Conseil délogeait de nouveau, le lundi 23 septembre, pour s'installer rue de la Gare, sur l'emplacement actuel de l'édifice Bergeron, à l'angle de la 4e Rue, chez un marchand de 33 ans, Moïse Boisvert, qui lui cédait son sous-bassement et la salle de l'étage supérieur.

Juste à temps pour héberger aussi le coffre-fort municipal, qui venait d'être livré, port compris, pour \$192.76.

Le Comité de Police et du Feu avait eu l'autorisation d'y installer la lumière électrique aux "*endroits jugés convenables*", (on s'éclairait encore aux lampes à pétrole dans la future Ville de l'Electricité), et même d'y poser le téléphone; les installations électriques coûtèrent \$17.10, celles du téléphone \$15.00.

### ✍ Seize abonnés au téléphone

L'invention de Graham Bell restait encore un luxe réservé aux trois grosses industries, aux deux Bangues, à quelques hommes d'affaires et professionnels, si l'on en juge par l'annuaire, édité au mois d'avril 1901, qui ne contenait que seize noms d'abonnés.

Le tout premier, et longtemps unique, appareil téléphonique avait été posé, en juin 1900, au domicile du maître d'estacade, Narcisse Lyburner; Aurore, sa fille aînée, assura les

communications interurbaines jusqu'au début de l'année 1901, où la Compagnie Bell monta un central, à l'étage du Bureau de Poste, au sommet de la 4e Rue; dès lors, le maître de Poste Aubin cumula la direction des services postal et téléphonique.<sup>5</sup>

### ✍ Pour descendre vers La Baie Shawinigan

Cependant que l'on confectionne des plaques avec "*numéros de licence*" pour les voituriers et les charretiers, les édiles de Shawinigan Falls se préoccupent d'étudier, à partir de la gare de chemin de fer, l'endroit le plus propice où tracer un chemin de descente en direction de La Baie et où jeter un pont, le moins coûteux possible, sur la Petite Rivière.

Jusqu'à présent, pour gagner le Village de La Baie, c'est une espèce de gros radeau, manoeuvré à la perche, qui permettait de transporter, d'une rive à l'autre, les passagers, aux heures d'affluence; l'on se contentait d'une barque quand ils ne dépassaient pas la demi-douzaine.

Il faut attendre le mois de janvier suivant pour utiliser un "pont suspendu", analogue probablement à la passerelle branlante dont on se sert présentement au bout du chemin de traverse qui contourne l'usine de Fabrication de l'Alcan; les premières cuves d'électrolyse de la Pittsburg Reduction Co étaient justement sur le point de fonctionner en cet automne de 1901.

### ✍ Garde-corps sur certains trottoirs

Au lendemain du déménagement du Conseil sur la rue de la Gare, le mardi 24 septembre, une séance se tenait en plein après-midi.

---

5. D'ascendance écossaise par son grand-père, Narcisse Lymburner, venait de Trois-Rivières. Il mourut en 1922, après avoir élevé douze enfants, dont dix sont encore vivants. Aurora (Mme Lucien Caron) habite Montréal; Alice et Jeanne résident toujours à Shawinigan. Alice épousa M. Meunier qui fut secrétaire de la Cité pendant 29 ans, jusqu'à sa mort et son remplacement par M. Eugène Dumas, en 1942; depuis cette date, Mme Meunier dirige habilement notre bibliothèque municipale.

Jusqu'au mois de mai 1902, les sessions municipales, toujours aussi nombreuses (neuf en septembre et en octobre, huit en novembre et janvier) seront presque toujours convoquées pour 9, 10 ou 11 heures du matin; l'après-midi parfois; rarement le soir. Nos édiles ne tenaient probablement guère à se faire des entorses dans les fondrières des rues ténébreuses, ni à s'enliser bientôt dans les bancs de neige.

Voici justement *“l'inspecteur des chemins”* qui reçoit l'ordre de sommer les propriétaires d'avoir, dans les 24 heures, à *“faire des gardes-de-corps le long des trottoirs aux endroits dangereux”*.

La Cie de Salaberry-Beaudry, elle, se plaint du *“danger causé par le contracteur de la station du chemin de fer Le Grand Nord”*.

On refuse un compte de \$12. du docteur Yeats, *“le Conseil n'ayant jamais requis les services du dit médecin pour le nommé Marcotte”*.



### Eclairage des rues

Le jeudi 3 octobre, un contrat est passé avec la Shawinigan Electric Light Co. pour l'installation de 50 lampes de 32 cp pour éclairer les rues, à une "distance de pas plus de 200 pieds", à raison de \$1.10 par lampe par mois pour un contrat d'un an, ou de \$1.00 pour un contrat de cinq ans.

Cet accord se complétait, le 4 novembre, par le Règlement No 13, qui octroyait à cette Compagnie un privilège de 25 ans, renforcé d'une exemption absolue de toutes taxes municipales durant 10 ans : *"le droit de se servir des rues, chemins, ruelles, parcs et places publiques, dans les limites actuelles et futures de la Municipalité, pour y poser, établir et maintenir les fils, poteaux, piliers et matériaux nécessaires pour la construction et la fourniture de la chaleur, lumière et pouvoir électrique, de quelque forme que ce soit, suivant les directives du Conseil"*.

Les voix de Goulet et Guillemette s'élevèrent en vain contre l'approbation de ce contrat.

### Un abattoir

Le vendredi 11 octobre, après avoir bien précisé qu'il le construirait à la périphérie du Village, au Rang des Hêtres, sur le terrain du cultivateur Ernest Lambert, un sieur J.-H. Langevin obtient la "garantie d'exploiter un abattoir" pour une période de cinq ans.

L'aîné des garçons St-Onge, Hormisdas, se plaindra bientôt que cet abattoir se trouve trop près de chez lui et l'incom-

mode; mais l'inspecteur de la voirie témoignera que ce lieu d'approvisionnement en viande de boucherie n'offrira "aucune nuisance, s'il est bien entretenu".

### ☞ Accrochage à l'Hôtel de Ville

Un incident avait éclaté néanmoins à l'ouverture de ce Conseil du 11 octobre, lorsque le notaire Charbonneau, le briquetier J.-A. Frigon et quelques autres contribuables avaient demandé qu'on prit connaissance d'une lettre de la SW&P, avant la signature, par le Maire, de l'adoption des Minutes de la séance précédente.

Le lundi 7 octobre, comme nous l'avons déjà appris, les deux soumissions d'Amyot & Lemay, pour la construction d'un aqueduc et d'un Hôtel de Ville, avaient été acceptées en dépit des résistances et des manoeuvres au conseiller Guillemette. La SW&P élevait vraisemblablement quelque protestation contre la façon trop cavalière, pour ne pas dire inadmissible, avec laquelle on avait cassé, le 23 septembre, les accords conclus, six semaines auparavant, le 5 août, avec la St. Maurice Water Supply pour la construction d'un aqueduc.

Sous le manteau anonyme de la SW&P se cabrait, évidemment, celui-là qui en était le pivot et le grand argentier, en même temps qu'il exerçait la présidence de la St. Maurice Water Supply : ce John-E. Aldred, qui avait offert, une fois de plus, à "sa" ville, des avantages aussi solides qu'avantageux; en particulier, l'appui de toute son équipe d'ingénieurs hautement qualifiés, en vue de poursuivre l'exploitation rationnelle d'un réseau d'aqueduc, dont eux-mêmes avaient déjà posé les premiers éléments. L'ingratitude n'est jamais longue vraiment à jeter le coup de pied de l'âne au plus magnanime des bien-faiteurs !

Quoi qu'il en soit, le maire Burrill fut le seul à ressentir des scrupules et des remords, étant aussi le seul à dominer, à tous égards, ses six comparses, de cent coudées; contre le sen-

tement de ses collègues, qui estimaient que les Minutes de la précédente assemblée devaient être signées sur-le-champ, il réclama un délai pour connaître, auparavant, l'opinion d'un avocat sur la question.

Sur ces entrefaites, l'avocat Paquette entra dans la salle; il trancha toutes les hésitations en expliquant nettement que l'acte de signer les dites minutes ne faisait que confirmer la vérité et l'authenticité du procès verbal de la séance du 7 octobre, indépendamment de la substance qu'elles renfermaient et de la légitimité des choses qu'elles contenaient.

Il fallut deux tours de vote, par ailleurs, ce matin-là, pour accorder à Laventure & Cormier un permis d'hôtel, dont le tandem Goulet-Gingras eût préféré voir leur ami François-Xavier Gauthier, un marchand de 30 ans du Village St-Onge, bénéficier.

Tant il est vrai que des préoccupations de clientèle électorale dicteront souventes fois la marche de toutes les choses municipales jusqu'au dernier soupir de ce bas-monde !

### La rue des Cèdres s'ouvre de la 7e à la 10e Rue

Vendredi 18 octobre.

Comme pour confirmer les raisons, que je prêtais aux protestataires du 11 octobre, de se méfier d'un système d'aqueduc confié à l'entreprise privée d'Amyot & Lemay, voilà que l'on réclame déjà que "*les travaux d'aqueduc et d'égoûts soient surveillés DE PLUS PRES par le Comité de la police et du Feu*".

Tandis que l'architecte Lafond touche un \$15 pour le défrayer des pèlerinages qu'il a faits à différents Hôtels de Ville de la Province "*dans l'intérêt de la Municipalité*", pour la mise au point de ses propres plans, le greffier Desaulniers, pour sa part, reçoit un boni de \$50 en rémunération de ses services déjà rendus et encore à rendre pour l'incorporation en Ville du Vil-

lage; il vient, en outre, de se rendre à Québec pour déposer, chez le Secrétaire de la Province, tous les papiers et documents qui se rapportent à l'approbation, par les électeurs propriétaires, des biens-fonds de la Corporation municipale.

La SW&P est priée d'ouvrir la rue des Cèdres depuis la Septième à la Dixième Rue; et, à la hauteur de cette dernière, de débroussailler également un chemin perpendiculaire à partir de la rue Broadway jusqu'à la ligne du chemin de fer, en enjambant la colline de notre rue Hemlock. (Encore une fois, quel regret de ne plus dire, comme en ce temps-là, la rue des Pruches, tellement plus suave à un gossier latin !)

Ainsi, peu à peu, la bourgade se dilate et s'aère dans son enceinte, toujours étouffante, d'arbres et de fourrés.

### **On ouvre et défriche le haut de la 5e Rue**

Le déplacement d'une petite bâtisse, qu'Amyot & Lemay transporte pour son propre compte, et à ses frais, sur le site du futur Hôtel de Ville, nous apprend que la Place du Marché occupera l'angle sud-ouest de nos rues 5e et Tamarac; je dis bien, occupera, car le mardi 29 octobre, des soumissions sont demandées pour les travaux d'ouverture de la Cinquième Rue, entre Tamarac et des Cèdres, de même que pour le défrichement et la mise en état de cette Place du Marché.

Hé! oui, notre fière et luxueuse "Fifth Avenue" 1961 conserva ses souches, ses buissons et ses marécages, bien plus longtemps que les Quatrième et Troisième Rues qu'elle a supplantées depuis lors.

Il n'est pas encore le moindrement question de s'attaquer au rempart de la colline du Cascade Inn, qui bloquait le débouché vers l'Avenue de la Gare. Un marécage s'étendait dans la cuve bordée, grosso modo, maintenant par les 4e et 6e rues, les rues Mercier et des Cèdres; son eau fangeuse s'égoûtait

vers la pente de la 4e Rue, en contournant l'éperon de la butte qui s'avancait jusqu'à l'ancien immeuble des Postes et Douanes de la 5e Rue.

### **On se chauffe au bois**

En vue de l'hiver, le greffier reçoit le mandat d'acheter le bois de chauffage et toute la "poêlerie" nécessaire pour rendre habitables la salle des Délibérations municipales et le Bureau de la Police; celui-ci devait vraisemblablement utiliser le sous-sol de l'immeuble Moïse Boisvert.

On est encore loin des calorifères et de l'air climatisé !

- NOVEMBRE 1901 -

 **L'achat d'une pompe à incendie  
... met le feu au Conseil**

Ironie des choses, l'achat d'un équipement contre l'incendie, qui préoccupait à bon droit nos édiles depuis les cinq mois qu'ils existaient, allait mettre... le feu au sein du Conseil, brûler même l'une de ses "colonnes" les plus voyantes, en menacer une autre qui deviendrait pourtant, dans un proche avenir, un de ses plus stables et robustes soutiens.

C'est d'abord "l'enfant terrible" de l'Hôtel de Ville, le turbulent Théodore Goulet qui manifeste doublement son désaccord avec ses collègues, le vendredi 19 octobre, en s'insurgeant et contre l'offre d'un John-D. Donald de venir, à ses frais, faire une démonstration d'une pompe à vapeur, et contre l'acquisition de cet appareil si l'essai s'avérait concluant.

Son opposition systématique à toutes les sortes de projets municipaux finissait tout de même par indisposer ses congénères les plus proches, car, le mardi 12 novembre, un de ses voisins de l'Avenue de la Gare, Jh-Norbert Rocheleau *"réitère sa demande au sujet de la qualification qu'il exige du conseiller Goulet"*.

Ce "réitère" semble contenir une première contestation, non-officielle celle-là, à laquelle notre Théodore aurait fait la sourde oreille, car elle n'est mentionnée nulle part; le greffier intervient, du reste, pour déclarer *"qu'il n'a reçu aucune telle déclaration"*.

Quoi qu'il en soit, deux jours plus tard, le jeudi 14 novembre, en même temps que les deux autres membres du Comité de la Police et du Feu, le Maire et Dufresne, Goulet signe le

document attestant qu'il a assisté aux essais de la fameuse pompe à incendie, fabriquée à Brussels, Ont., en présence de l'ingénieur C.-A. Ring, que le Comité s'était lui-même choisi.

### **Goulet résigne ses fonctions de conseiller**

Mais, bombe inattendue, au lieu d'être là le mardi 19 novembre, où l'achat de la pompe est ratifié, le sieur Goulet adresse, ni plus ni moins, une lettre de résignation de sa charge de conseiller; ajoutons vite que cette démission est unanimement acceptée, avec un soupir de soulagement sans doute aussi, par les six autres membres du corps municipal.

Ce n'est assurément pas faute de pouvoir fournir à J.-N. Rocheleau ses titres à siéger à l'Hôtel de Ville que Goulet rendit son tablier, car nous le retrouverons sous peu sollicitant de nouveau les suffrages de ses concitoyens, intentant même un long procès à l'un ou l'autre conseiller, dont il attaquera, à son tour, la légitime investiture. En toute justice, il convient de noter qu'après le maire Burrill, Théodore Goulet avait été le plus assidu à la grosse cinquantaine de séances municipales que l'organisation du Village avait nécessitées depuis sa fondation.

### **Le conseiller Dufresne menacé à son tour**

D'autres que Goulet suivaient et surveillaient de très près le bon fonctionnement des affaires publiques à la mairie, car, une semaine exactement après l'accusation Rocheleau, le mardi 19 novembre où Goulet donna sa démission, comme par une sorte de contagion, le manieur d'affaires et de briques J.-A. Frigon sommait, à son tour, le conseiller Dufresne de fournir "*sous huit jours une déclaration assermentée de sa qualification*" de membre régulier du Conseil.

Dès le surlendemain, J.-A. Dufresne lui répliquait en faisant insérer dans les Minutes qu'il était électeur au moment de sa nomination comme conseiller aux élections du 23 mai 1901, et qu'il possédait alors, ainsi que maintenant, en son

nom. "comme propriétaire de biens-fonds, la valeur de 400 piastres au moins, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en force".

Ces contestations, coup sur coup, de la légalité de deux élections de conseiller ne laissent pas d'être assez énigmatiques, une demi-année après l'événement.

### 7 à 8 minutes pour mettre la pompe à incendie en état de fonctionner

Ne fût-ce que pour constater comment un fabricant de l'Ontario, savait déjà, au début de ce XXe siècle, manier le style de la "réclame" la plus convaincante, voyons un peu, dans quel français mâtiné d'anglais, J.-D. Donald vantait sa pompe à incendie, d'un débit de quatre à cinq cents gallons à la minute,

"capable de livrer la vapeur et d'être en état de fonctionnement en 7 ou 8 minutes et de lancer un ou deux jets d'eau par un boyau de 1,000 pieds de long."

"La bouilloire, toute en acier à double rivet, a 210 tuyaux de coppe; elle ne peut pas rouiller, ni se détériorer. Les pompes sont en coppe solide, les pistons couverts en cuivre; toutes les valves en coppe et les ressorts en argent. Tout est bien fini, en meilleurs matériaux; nous réparerons gratuitement ces parties dans ses cinq ans. Tout est nikié du haut en bas. On vous fournira aussi 1,000 pieds de boyaux de 2 pouces et demi et de meilleure qualité, savoir: 500 pieds de 4 plis de caoutchouc et 500 pieds de boyaux en cotton, deux plis, très bien unis ensemble par la cire de très bonne qualité, de caoutchouc en dedans; vis de construction complète et aussi deux larges dévidoirs, un axe en acier, les roucs de 5 pieds et demi de diamètre très faciles à mouvoir et les clés nécessaires, les lumières, les pelles, canisses à l'huile, les tubes à nettoyer, etc., etc..."

Au prix total de \$4,400, la pompe était garantie "capable de lancer deux jets d'eau de 140 à 160 pieds de distance, ou 100 à 150 pieds de haut above where Engine stands, sans le vent. L'engin est construit à l'épreuve de la gelée. Le prix réel de cette pompe est de \$300. meilleur marché".

Comme on peut le voir, l'éloquence de nos annonces commerciales 1961 est pour le moins sexagénaire !



## Doucement du bâton !

En même temps qu'il s'inquiétait d'aménager un abri pour la pompe à vapeur, provisoirement logée dans un hangar de J.A. Demers, à \$10 par mois; de chercher une "compétence" pour la tenir au plus tôt prête à servir en cas de sinistre; de construire un deuxième réservoir d'eau sur les hauteurs du Village St-Onge, le Comité de Police et du Feu menait une enquête au sujet du constable Louis Lambert, accusé d'avoir usé de la manière forte.

Ordre est conséquemment donné *"aux hommes de police de toujours agir à l'avenir avec prudence et précaution et de ne se servir de leur bâton que dans les circonstances où la chose est absolument nécessaire"*.

Les rares survivants de l'époque nous ont appris que cette "absolue nécessité" n'était pas peu fréquente, certains soirs de beuverie, dans les cabarets surpeuplés à défaut de toute autre possibilité et lieu d'honnête amusement.

Les contrevenants de tout genre ne manquent pas; tel, par exemple, ce successeur de l'Hôtel J.-N. Dessureault qui vient de se permettre de *"vendre des liqueurs sans avoir obtenu un transfert de licence"*.

## L.-J.-A. Beauchemin entre au Conseil

Les quatre conseillers, présents à la séance du 21 novembre, furent unanimes à désigner un jeune et brillant marchand de 26 ans de la rue de la Gare, Léopold-Joseph-Arthur Beauchemin, pour occuper le siège de conseiller, laissé vacant par le départ de Théodore Goulet.

Dès le lendemain, M. Beauchemin prêtait son serment et assistait aux délibérations municipales pour adopter le Règlement No 14 et le premier budget de la Corporation qui s'élevait à \$3.915 (SIX-CENTS fois MOINS que notre budget d'aujourd'hui !)

“J’avais fini par céder aux sollicitations pour entrer à l’Hôtel de Ville, mais on dut souvent, par la suite, venir m’arracher à mes affaires pour que j’assiste aux fréquentes séances du Conseil”, nous a confié M. Beauchemin lui-même; ce magnifique vieillard de 86 ans, un des doyens de Shawinigan, qui vit toujours avec sa digne épouse de 83 ans, au 503, Avenue de la Gare, pardon, de la Station ! C’est le seul couple survivant du tout premier Shawinigan Falls, que je remercie profondément ici pour m’avoir accueilli avec tant de délicatesse dans son foyer et m’avoir fourni les renseignements qui suivent.

L’ex-conseiller, et plus tard échevin, Beauchemin s’est peut-être un peu calomnié en exagérant le nombre de ses infidélités à ses devoirs municipaux, car son nom est l’un de ceux qui apparaîtront le plus rarement au tableau des “absences”; bien plus, ses interventions judicieuses nous prouveront, au contraire, qu’il prenait à coeur la gestion des affaires publiques de son Village. S’il ne songeait pas toujours à répondre aux convocations officielles du greffier, du moins, quand celui-ci allait le relancer à domicile, ne boudait-il point ses responsabilités pour franchir les quelques pas qui le séparaient de “l’Hôtel de Ville”, au pied de cette rue de la Gare qu’il habitait.

### **Le couple Beauchemin, seul survivant du tout premier Shawinigan**

L’appartement que M. L.-J.-A. Beauchemin habite présentement au-dessus du magasin de meubles, aujourd’hui dirigé par son fils Garneau, se trouve au même endroit qu’il occupait au temps et au début de cette histoire que nous racontons; plus exactement, c’est à la place du magasin adjacent Légaré qu’il fonda lui-même sa première boutique, qui ne vendit d’abord que des meubles.

Tous ces murs sont pourtant beaucoup plus récents, un féroce incendie ayant ravagé, en mars 1918, toute une chaîne de maisons, depuis cet endroit en montant jusqu’à l’actuel im-

meuble des bureaux de la SW&P; en plus d'y subir des dommages évalués à \$40,000 de l'époque, M. Beauchemin y perdit toute une documentation photographique qui vaudrait maintenant son pesant d'or pour un historien.

### **Mary Garneau, première institutrice de Shawinigan**

L.-J.-A. Beauchemin naquit en 1875 à St-Grégoire, près de Nicolet, où ses parents s'établirent lorsqu'il n'avait qu'un an. Son épouse Mary, née Garneau, vit le jour en 1878, à Warwick, comté d'Arthabaska; elle vécut de 7 à 12 ans, à Minneapolis, au Minnesota, et pratiquement le reste de son adolescence comme pensionnaire au couvent; sa tante, Sarah Garneau, était "gouvernante" de l'abbé Broussseau, au presbytère de St-Pierre.

Mlle Mary Garneau fut la première institutrice du Village de Shawinigan Falls, durant l'année scolaire et une partie de cette année qui nous occupe dans ces pages, 1900-1901: c'est le curé et les commissaires de St-Boniface qui la prièrent d'accepter cette charge.

"Je dépendais de la Commission Scolaire de Saint-Boniface, qui me payait \$25 par mois, nous a-t-elle déclaré. Ma classe commença chez un ouvrier de la 3e Rue, Pierre Net (59 ans), puis déménagea, en cours d'année, chez Pierre Bellefeuille, un autre ouvrier (54 ans), qui habitait le coin des rues des Cèdres et 3ème. J'avais une cinquantaine d'élèves des deux sexes et de tous âges, les plus grands allant jusqu'à 15 et 16 ans".

Il convient tout de même de préciser que Mlle Garneau avait une assistante, Mlle Simon, avec qui elle partageait, dans deux salles, son petit monde.

Elle n'enseigna qu'une année, car elle épousait, à l'âge de 23 ans, en cet été 1901 justement, durant les vacances, Monsieur Beauchemin. Il n'était plus question pour elle, dès lors, de son-

ger à l'enseignement, vu les quatorze enfants qu'elle mit au monde, d'affilée peut-on dire : "— Et sous ce toit !" ajoute-t-elle avec fierté, "à part le dernier dont j'accouchais à l'Hôpital Joyce !".

Cet hôpital Joyce fut fondé en 1915; mais la colline, où se niche aujourd'hui le plus calme et bel ensemble résidentiel de Shawinigan, n'était que forêt vierge en l'An 1 de notre Village; au lieu de l'actuelle Avenue des Erables, un étroit sentier permettait seul de la franchir depuis l'été de 1900.

Quand je voulus féliciter M. Beauchemin, qui remplissait aussi, en 1901, les fonctions d'huissier à la Cour Supérieure : "—Ainsi, vous avez épousé une intellectuelle!", le bon patriarche me répondit du tac au tac, avec un clin d'oeil de gentille malice en direction de sa femme : "—C'est qu'elle était riche !..."

Pensez donc, une demoiselle de 22 ans, rétribuée à \$25 par mois !

### Les clients s'envolaient avec les crédits !

M. Beauchemin se souvient, et pour cause, que la population du Village était particulièrement instable et flottante : "—Il nous arrivait tout d'un coup, embauchés par les industries en plein effort de construction, des paquets de cent à deux cents clients, qui emplissaient brusquement notre magasin, qui le vidaient aussi soudainement... en disparaissant souvent hélas ! avec les crédits que nous leur avions consentis !"

"Derrière notre maison, où il y eut beaucoup de terre rapportée, nous apprend-il encore, s'étendaient, jusqu'à la rivière St-Maurice, des marécages où l'on se promenait en chaloupe au printemps" ... "—Où l'on entendait, le soir, croasser les grenouilles !" d'ajouter Mme Beauchemin, qui rayonne toujours de vive intelligence et de santé.

Le patriarche Beauchemin ne manque pas non plus de mentionner la glaise gluante qui régnait partout; il se rappelle encore les veillées qu'il allait faire ici et là, chaussé de sempiternelles bottes de caoutchouc, lourdes comme du plomb.

Ce cloaque, qu'était décidément notre premier Shawinigan, explique pourquoi les premiers poteaux, plantés par l'Electric Service Corporation, au printemps de 1900, furent incapables de rester debout, et comment il fallut attendre le gel de l'hiver pour les voir se maintenir dans une honnête position verticale.

Notons, au passage, que les câbles électriques en aluminium furent les premiers de ce métal à être utilisés dans tout le Canada, à Shawinigan Falls.

### ✍ Une lère taxe foncière de \$0.75 du \$100

Le premier acte municipal du conseiller Beauchemin, le 22 novembre 1901, fut d'adopter le premier budget du Village, ainsi que le prélèvement de la première taxe foncière de "75 centins pour chaque \$100 de la valeur des biens imposables", qui permettait de le couvrir.

Le détail de ce premier budget, qui s'élevait à \$3,915, mérite de passer à la postérité; il se résume, d'ailleurs, à une bonne demi-douzaine d'articles, comme tous les êtres jeunes et peu compliqués.

Jugez-en.

Salaire du secrétaire-trésorier	\$ 600
Loyer d'une salle de Conseil	300
Salaire des hommes de police	900
Extra pour le service de la pompe à vapeur en cas d'incendie	500
Pour la lumière électrique	660
Chauffage de la salle du Conseil	95
Paiement de l'emprunt de \$8,000 avec 2% d'amort.	600
Dépenses imprévues	260
<b>TOTAL</b>	<b>\$3,915</b>

Ce même 22 novembre cependant, le Conseil était soudainement placé en face d'une ennemie imprévue; le docteur Garceau lui apprenait, en effet, qu'il avait découvert deux cas de "picote". Des mesures immédiates et radicales devaient être prises pour empêcher l'épidémie de se répandre.

Avec Dufresne et Gingras, Beauchemin est aussitôt embri-gadé dans un comité spécial d'Hygiène, nanti de tous les pou-voirs pour découvrir un local isolé où claustrer les varioleux, pour fournir les remèdes, les soins médicaux et autres, bref pour tout mettre en oeuvre afin de protéger la santé publique.

C'est notre L.-J.-A. Beauchemin qui rapporte, le vendredi suivant 29 novembre, qu'une maison a été louée, dans le Rang des Hêtres, du rentier Louis Lambert, aménagée convenable-ment, munie de meubles et d'ustensiles de cuisine. Le soir même, les deux contaminés y étaient transportés; une person-ne avait été engagée comme garde-malade, sous les ordres du docteur Garceau; un autre homme requis pour répondre aux besoins des malades; des provisions prévues pour quelques jours, etc... Ne dirait-on pas l'émoi de papas affolés autour d'un berceau en péril, du berceau d'un Village dont ils avaient assumé la santé encore bien fragile ?

— DECEMBRE 1901 —

### **La varicelle après la variole**

Le jeudi 5 décembre, le docteur Garceau déclarait n'avoir décelé aucun autre cas de variole, tandis que les deux patients de "l'Hôpital" (le mot y est, l'on se contente de peu) du Rang des Hêtres étaient en bonne voie de guérison.

Nouvelle alerte pourtant cinq jours plus tard; le Docteur réapparaît devant le Conseil pour signaler, cette fois, deux cas de varicelle dans le "bloc" Deschênes de la Deuxième Rue. Cette maladie étant plus bénigne, il se contente de consigner à domicile, pour une quinzaine de jours Arthur Marcotte et Théophile Deschênes.

Pressé d'agir "*avec diligence et précaution*", le Comité d'Hygiène leur versera \$18.75 chacun pour cette "retenue", à raison de \$1.25 par jour... Que d'efficace tendresse, n'est-ce pas ?

### **En attendant Noël**

Rien de bien marquant jusqu'à Noël après le dépistage et l'enrayage de ces quatre cas de maladies contagieuses.

Le cultivateur Moïse Lefebvre, 29 ans, de l'Avenue de la Gare, hérite du permis de détaillant en liqueurs octroyé à J.-R. Cloutier; Jos Eno obtient un sursis de deux mois pour exercer son hôtellerie là où il se trouve, avant d'occuper son "Vendôme" qui n'est pas encore achevé.

On consulte la SW&P pour savoir s'il y aurait avantage à mouvoir à la vapeur ou à l'électricité les machines de pompage pour l'eau de l'aqueduc.

Le Maire fait préparer les débentures des \$65,000 de l'emprunt.

Pour la somme de \$50, le menuisier Mathias Jolicoeur, 44 ans, creuse un réservoir de 21 pieds par 25 et construit, sur la Place du Marché, un abri pour la pompe à incendie.

On paie \$2.91 d'épicerie à Thomas Lambert et \$4.96 de bois de chauffage à un Antoine du même nom, fournis à "*Hôpital des variolés*".

Tout en recevant un premier paiement de \$800. Aymot et Lemay récupère son propre chèque de \$1,800 qui garantissait la "*fidèle exécution*" de son contrat pour l'Hôtel de Ville, l'architecte Lafond témoignant que l'ouvrage déjà fait dépasse en valeur cette dernière somme.

Le conseiller Dufresne cède pour \$2,750 une de ses propriétés pour servir à la station de pompage; l'ingénieur Beaudry Leman demande des soumissions distinctes, et pour un "tank", et pour toute la machinerie nécessaire au fonctionnement du système d'aqueduc qu'il a pris complètement en mains.

### **La Pittsburg Reduction démarre avec 90 ouvriers**

Rien de bien marquant, disions-nous un peu plus haut, si nous nous en tenons au plan strictement municipal.

Car un événement de la plus haute importance était intervenu dans l'éclosion industrielle de Shawinigan Falls; nous l'avons appris de la bouche même de l'un de nos autres concitoyens octogénaires, le témoin, le plus proche qui soit possible, de ce moment historique de notre Cité: Joseph-O.-Stanislas Brunet, qui vous cite, vous déballe des chiffres, des noms, des dates, de menus faits, à soixante ans de distance et d'intervalle, avec l'aplomb d'une mémoire littéralement prodigieuse.

Il s'agit du 1er décembre 1901 et du démarrage des cuves à l'usine d'aluminium de la Pittsburg Reduction Company, an-



cêtre de l'Alcan. Cette industrie lourde de Shawinigan, la première par l'ancienneté, se mit en marche avec un personnel de 90 ouvriers et d'un "collet-blanc", à la fois comptable, secrétaire, sténographe et trésorier : notre J.-S.-O. Brunet précisément, qui devait servir près d'un quart de siècle dans cette entreprise, jusqu'au 1er mai 1924, où la Commission Scolaire de Shawinigan l'engagea comme secrétaire-trésorier pour une autre fameuse tranche de 35 ans.

Né en novembre 1878 à Valleyfield, M. Brunet survint à Shawinigan Falls, le 6 janvier 1900, pour travailler avec la *Warren Scharf Asphalt Co*, appelée bientôt la Warren-Burnham, cette Société new-yorkaise qui assumait la construction de la centrale de la SW&P. Il fut un des premiers pensionnaires du Cascade Inn, en compagnie de l'agent d'assurances Napoléon Jacques, futur journaliste et maître de Postes de Shawinigan. En 1909, M. Brunet épousa une demoiselle Gervais de Trois-Rivières, qui décéda en 1953; lorsqu'il quitta son bureau à l'usine d'aluminium pour consacrer une part de son temps à notre Commission Scolaire, il se lança aussi dans l'assurance-incendie et dans un commerce de charbon qu'il exploita jusqu'en l'année 1945.

### **Le maire Burrill et le conseiller Laliberté "victimes" du tirage au sort**

D'après l'article 280 du Code Municipal québécois, deux des sept membres du Conseil de Shawinigan, désignés par le sort, devaient néanmoins se démettre de leur charge avant l'élection générale qui aurait lieu au cours du premier mois de l'année 1902.

C'est le vendredi 27 décembre, après que le Conseil se fût formé en Comité général sous la présidence du maire Burrill, que l'on procéda, séance tenante, à ce tirage au sort.

*"Pour simplifier l'opération, relatent les Minutes du greffier Desaulniers, il a été préparé sept bulletins en papier blanc,*

*de même dimension, sur chacun desquels a été écrit le nom d'un des conseillers. Ces bulletins ont été roulés, mis ensemble dans une boîte et ballottés pour en opérer le mélange*".

Il revint à un ouvrier de 60 ans, Paul Bouchard (un des rares sexagénaires, et l'un des "sages" aussi probablement, de la première communauté shawiniganaise) de procéder à . . . l'immolation.

Le sort est décidément injuste, aveugle et cruel, car le premier bulletin, que tira Bouchard, portait le nom de Vivian Burrill, éliminait le brillant homme d'affaires et maire dévoué, qui avait si généreusement prodigué de son temps et de son expérience pour le lancement dans la vie de son cher Village; on pouvait compter, en effet, sur les doigts d'une seule main, ses absences, sûrement motivées, aux sessions du Conseil qui s'était réuni une dizaine de fois en moyenne par mois, depuis les solennelles élections municipales du mardi 23 mai 1901.

Le deuxième "sacrifié" fut le forgeron Esdras Laliberté, qui n'avait pas même quitté son enclume, ce jour-là, pour assister à cette funèbre séance de décapitation; pas plus, du reste, que le charretier Desaulniers et le mercier Gingras . . . N'était-il pas "inhumain" d'avoir convoqué ce Conseil à onze heures du matin, au surlendemain de la Noël et . . . d'un laborieux réveil-  
lon, j'imagine ?

— JANVIER 1902 —

### Vaccination générale contre la variole

L'unique et première préoccupation municipale de l'année 1902, le vendredi 3 janvier, consista dans l'adoption d'un Règlement No 15 pour rendre obligatoire, dans les limites du Village, et dans les quarante-huit heures, la vaccination contre la variole.

Cinq dollars d'amende, plus un dollar pour chaque jour en sus, puniraient quiconque ne pourrait établir la preuve d'avoir été vacciné avec succès au cours des sept années précédentes, ou sans succès au cours des derniers six mois, ou d'avoir déjà été atteint de la picote.

La "dose" punitive était encore plus sévère et montait à \$20 pour les médecins qui délivreraient sciemment un faux certificat de vaccination; il leur était, au surplus, recommandé d'employer le "*vaccin animal glycérimé*".

La Municipalité acquitterait les frais de cette mesure sanitaire pour toute personne qui convaincrerait le Comité d'Hygiène de son "*incapacité de payer*".

### Une "fièvre" d'un autre genre s'empare du Village

Ainsi espérait-on enrayer l'épidémie qui menaçait les santés corporelles de la bourgade. Mais une autre poussée de violente fièvre s'emparait de tous les esprits : la fièvre passionnée des élections des lundi et mardi, 13 et 14 janvier, pour le remplacement des deux conseillers évincés par le sort.

Une fièvre d'un virus très particulier en effet, dont les séquelles se prolongeraient même durant plus de deux mois, au point de détraquer complètement tout le mécanisme municipal de Shawinigan Falls jusqu'au 20 février suivant.

Une fièvre maligne, qui ne se dissoudrait, en réalité, qu'avec l'incorporation du Village en Ville, le 26 mars 1902; cette incorporation éteindrait, par le fait même, toutes les chicane-ries, dignes, comme on le verra, des "Plaideurs" d'un Racine et de la plus procédurière des Normandies de nos ancêtres.

### **Me L.-Z. Bertrand nommé président d'élection**

Le mardi 7 janvier, le Conseil parvenait péniblement à réunir cinq de ses membres pour nommer le notaire Louis-Zotique Bertrand président des prochaines élections; pour entendre un fondeur de la 3e Rue, Roger Bergeron, 40 ans, réclamer, s'il vous plaît, un "état des affaires de la Municipalité"; pour charger enfin l'avocat Paquette de préparer et faire publier les avis requis en vue d'établir à Shawinigan Falls cette Cour de Circuit et ce Bureau d'Enregistrement, souhaités par la Chambre de Commerce.

Mais le jeudi 9 janvier, à 11 heures du matin, seuls le "guillotiné" du tirage au sort, le maréchal-ferrant Laliberté, qui entendait siéger municipalement jusqu'au dernier souffle... de son mandat, et le "benjamin" du Conseil, L.-J.-A. Beauchemin, répondirent à la convocation du greffier; ils durent se disperser, faute de quorum, après avoir mélancoliquement paraphé le livre des Minutes.

Tout le Village occupa la fin de la semaine à exciter sa fièvre.

### **Goulet se présente contre Burrill**

Cette deuxième élection municipale était l'heure de la revanche pour Théodore Goulet et ses partisans; le ciel ne les avait-il pas exaucés en obligeant, par décision du sort, le fier

Vivian Burrill à reconquérir et son titre de conseiller et sa charge de maire ? Ce Burrill, dont ils n'avaient pas digéré l'insistance à équiper le Village d'un aqueduc et d'égouts; ce compétiteur en affaires aussi pour l'entrepreneur Goulet, qui s'était juré d'avoir sa peau.

Mais le clan Burrill ne dormait pas, lui non plus; à l'ouverture du scrutin, le lundi 13 janvier, il déclencha une offensive inopinée, en contestant de nouveau l'éligibilité de Goulet.

Sans se préoccuper de trancher le cas sur-le-champ, avec la très nette arrière-pensée de n'avoir jamais à l'examiner de plus près tellement un vote prépondérant en faveur de Burrill lui paraissait assuré, Me Bertrand, le président du scrutin, laissa l'élection se dérouler, en recueillant les suffrages des deux camps, animés d'une égale fureur de vaincre.

Quel embarras dramatique pourtant lorsqu'on eut terminé de faire le compte des votes sous les yeux féroces des deux partis adverses ! Goulet récoltait une voix de plus que son rival Burrill !

Alléguant alors la contestation d'éligibilité qu'il avait, pour la forme tout au moins, enregistrée au nom des partisans de l'ancien maire, le notaire Bertrand dénia toute valeur aux votes émis en faveur de Goulet pour proclamer élu Vivian Burrill, malgré l'écart de la voix minoritaire; cette décision déchaina, paraît-il, la plus homérique des bagarres où le président d'élection faillit laisser quelques-uns de ses os, en plus d'y voir sombrer pour longtemps son prestige et sa réputation.

Par contre, aucune odeur de poudre ne semble avoir accompagné la conquête du deuxième siège à pourvoir par Avila Houle, un autre entrepreneur de 34 ans.

— FEVRIER 1902 —

 **Joseph-Arthur Dufresne, deuxième maire**

Comme déjà dit, le venin, répandu dans les esprits par cette dispute électorale et par l'équivoque élection de Burrill elle-même, fut lent et difficile à se dissiper.

Il saute clairement aux yeux que le Conseil n'osait plus trop, ou ne parvenait même point à se réunir, car il nous faut attendre quatre semaines, jusqu'au lundi 3 février, pour trouver juste un minimum de quatre conseillers, l'indispensable quorum pour tenir une séance : Thomas Desaulniers, Joseph-Arthur Dufresne, Edgar Guillemette et Avila Houle.

Je ne crois pas risquer de jugement téméraire en avançant que L.-J.-A. Beauchemin évita, comme peste, cette assemblée pour ne pas être bombardé premier magistrat du Village, en raison de son coefficient, déjà très visible, d'organisateur et d'homme d'affaires.

C'est par cette désignation d'un maire qu'il fallait, en effet, commencer pour que ce Conseil fût présidé par quelqu'un, selon les règles. Il n'y avait pas grand choix et la décision dut être vite prise, le charretier Desaulniers se souvenant qu'il avait presque exagéré le nombre de ses infidélités aux délibérations municipales (un record de 25 absences, pensez donc !), le boulanger Guillemette ayant été lui-même retenu à son pétrin plus souvent qu'à son tour, sans parler de ses trop jeunes vingt-trois ans.

Tous les deux laissèrent à leur nouveau collègue, Avila Houle, le soin et le privilège de se rabattre sur le "troisième larron", en proposant la nomination, comme maire, du commis,

devenu maître de pension, Joseph-Arthur Dufresne; Desaulniers le seconda, Guillemette complétant aussitôt ce que le procès-verbal de la séance appelle pompeusement "l'unanimité".

Un détail à signaler.

A côté de la signature du maire Dufresne, qui fera, entre parenthèses, fréquemment, et bêtement, suivre son nom de son titre, plus ronflant à ses yeux dans la langue de Shakespeare, de "*mayor*", je découvre, au bas des minutes de cette séance du 3 février et de celle du jeudi suivant, la griffe d'un autre personnage qui s'illustrerait plus tard dans l'arène municipale et politique de Shawinigan : la signature de J.-H. Napoléon Desaulniers, "*assistant-secrétaire-trésorier*".<sup>1</sup>

Indice d'un esprit vif et méticuleux, hostile aux demi-mesures et aux compromis, d'une sensibilité vibrante à toutes les choses de l'intelligence et des arts, d'un tempérament de lutteur redoutable également, son écriture nette et pointue tranché avec celle, grasse et ronde, de son cousin qui devait être, si je ne me trompe, son "antithèse" absolue : une bonne pâte d'homme le plus conciliant du monde !

### **Goulet est là qui réclame son siège**

Dès que le maire Dufresne eût prêté son serment d'office entre les mains du Juge de Paix C.-J.-E. Charbonneau, on ne tarda pas cependant à s'apercevoir qu'il existait dans la salle des délibérations un cinquième "conseiller" qui réclamait son dû.

Par la bouche de l'assistant-greffier, le tenace Théodore Goulet faisait, en effet, lire une lettre dans laquelle il alléguait

1. Nalif d'Yamachiche, ce célibataire qui avait alors 26 ans, cousin du greffier Joseph-E. Desaulniers, qu'il avait dû momentanément remplacer au Conseil, s'était associé, deux mois auparavant, en décembre 1900, à M<sup>c</sup> C.-J.-E. Charbonneau, après avoir déjà pratiqué le notariat dans le village voisin de Ste-Flore; il dirigea son étude de Shawinigan, aujourd'hui tenue par son fils Robert sur la 4<sup>e</sup> Rue, jusqu'à sa mort, peut-on dire, en 1958, à l'âge de 82 ans. Son épouse en deuxième noces, née Choquette, octogénaire elle aussi, est toujours bien vivante, toujours discrète animatrice d'œuvres pies.

avoir été légitimement élu à la majorité des votes le 14 janvier, en conséquence, il demandait l'autorisation d'occuper le siège de conseiller qui lui revenait.

Appuyé par Desaulniers, Guillemette proposa que cette prétention de Goulet de s'asseoir à la table du Conseil soit refusée, vu qu'il ne possédait pas de certificat de sa nomination de conseiller, délivré par le président des élections; tous les deux ne devaient guère tenir à voir ce trouble-fête et ce grognon revenir dans leurs rangs.

Ah ! l'on invoquait la loi électorale pour l'évincer de ses prérogatives de conseiller, dut se dire Goulet; eh ! bien, c'est par la force de la loi qu'il obtiendrait et se ferait lui-même justice ! Nous verrons bientôt comment.

Pour aujourd'hui, le Conseil se contente d'engager provisoirement le mécanicien Michel Couture afin de mettre tout en ordre au garage de la pompe à incendie, et de voter la somme de \$400 pour le dépôt de deux bills à la Législature de Québec, le premier en vue de l'incorporation du Village en Ville, le second en vue de l'obtention d'une Cour de Circuit et d'un Bureau d'Enregistrement.

### Amendements à la Charte de la future Ville

Après ces tumultueuses élections, encore une fois, le Conseil se remet néanmoins difficilement d'aplomb.

C'est ainsi que l'assemblée du jeudi 6 février ne peut s'ouvrir, faute de quorum; s'y présentent seuls le maire Dufresne, Guillemette et Houle. Beauchemin semble de plus en plus faire la sourde oreille et renâcler à s'embarquer dans cette galère, n'ayant jamais de lui-même sollicité les vains honneurs et, pour le moment dans ce Shawinigan au berceau, la rude corvée des charges municipales.

Il faut nous rendre jusqu'au 17 février pour grouper péniblement, autour du maire, quatre conseillers afin de pouvoir enfin tenir une séance, et quelle séance riche en événements et en coups de surprise !



Théodore Goulet est toujours là à l'affût, non seulement comme une muette et vivante protestation contre l'évincement d'un siège de conseiller toujours vide, auquel il soutient toujours avoir droit, mais comme porteur de huit amendements et d'un nouvel article qu'il désire voir insérés dans la Charte d'incorporation de la Ville future.

Au surplus, Goulet, ce n'est pas un seul contribuable, mais tout un bataillon serré de protestataires qui s'accrochent à ses basques, épousent ses rancunes et s'alignent derrière son étendard; ceci est clairement lisible et visible dans le ton et les mots répétés, tels des martèlements de coups de poing sur une table, dont il use.

Lisez plutôt et jugez vous-mêmes si ces "*on veut*", huit fois repris avec âpreté, ne frisent pas la dictature :

1) "*On veut*" que tous les terrains, en dehors de ceux des manufacturiers, soient taxés. (Pour elle-même et pour les autres Compagnies constituées en corporation à fond social, qui pouvaient alors, ou qui pourraient à l'avenir, occuper des propriétés et conduire des affaires dans les limites du Village, la Shawinigan Water & Power désirait une exemption des taxes municipales).

2) "*On veut*" que les conseillers soient qualifiés avec \$400 de propriétés, et le maire avec \$800 (au lieu des \$1,000 et \$2,000 prévus, respectivement par la Charte); de plus, qu'une pénalité de \$20 soit imposée à tout conseiller qui ne siégerait pas aux séances municipales, sans cause reconnue valide. Il faut convenir que, rigoureusement appliquées, ces dernières amendes eussent déjà coûté plusieurs centaines de dollars à plus d'un des premiers édiles du Village.

3) "*On veut*" que les électeurs municipaux aient le droit de voter aussitôt après l'acquisition d'une propriété et d'être inscrits tout de suite sur le rôle d'évaluation (au lieu de subir les deux mois d'attente exigés par la Charte).

4) "*On veut*" que les Compagnies, vu leur exemption de taxes pour leurs manufactures, ne soient pas représentées par

leur agent pour voter lorsqu'un Règlement serait soumis aux propriétaires pour ratification ou refus, vu que le vote des Compagnies apporterait un tel poids de capital qu'il écraserait le vote global des dits propriétaires.

5) "*On veut*" que le Conseil soit au complet pour rejeter ou adopter ou modifier les rapports des Comités.

6) "*On veut*" que chaque propriétaire ait droit de vote, en cas de Règlement soumis au référendum, même s'il n'a pas encore payé toutes ses redevances municipales. (La Charte requérait le paiement intégral de toutes les taxes échues et dues).

7) "*On veut*" que les licences d'hôtel soient de \$100; celles des magasins, de \$75. (Au lieu des \$200 et \$100 respectivement imposés).

8) "*On veut*" que les manufactures de première et de seconde classe soient ou exemptes de taxes, ou taxées au plus à \$10. (Au lieu de \$100).

Un article supplémentaire réclamait enfin la tenue de nouvelles élections pour le mois de mai prochain.

Il est facile de lire, entre les lignes de ces revendications, plus d'une chose qu'on aurait probablement dû reprocher à Goulet lui-même pour le disqualifier en matière d'éligibilité à un poste municipal; ces amendements, dont l'un ou l'autre ne manque pas, toutefois, d'être judicieux, nous font mieux comprendre, peut-être aussi, la raison de tant de ses propres vetos catégoriques à maintes décisions des Conseils auxquels il participa, bien plus fidèlement qu'un Gingras, qu'un Desaulniers plus encore, on aurait mauvaise grâce à le nier.

Au total, dans tous ces allègements à la Charte, dont Goulet se fait le porte-parole, perce très nettement le souci de soulager le petit propriétaire, en même temps que celui d'adoucir les exigences, prohibitives pour l'immense part des bourses, des qualifications requises pour accéder aux charges municipales ou avoir droit de regard sur les décisions prises à l'Hôtel de Ville.

## Burrill et Gingras démissionnent

L'adoption de toutes ces modifications à la future Charte de la Ville de Shawinigan Falls suscita néanmoins des réactions, aussi bizarres que comiques, parmi les conseillers.

Houle, qui voulait accepter l'ensemble, ne trouva pas de secondeur; Guillemette, qui n'approuvait que les 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> amendements pour élargir le droit de vote, n'en trouva pas davantage.

C'est Beauchemin, appuyé par Desaulniers, qui parvint à faire passer le tout avec une légère variante, en se rangeant effectivement du côté de Houle, après une première réticence; mais Guillemette se dressa alors, curieusement, contre le bloc entier des revendications Goulet et Compagnie.

D'autres péripéties allaient toutefois survenir en cette pathétique et mémorable assemblée du lundi 17 février 1902.

Une fois que le maire et le greffier eurent obtenu le pouvoir de signer les comptes dus par la Municipalité et restés en souffrance depuis la fin du mois de décembre, le Conseil était, en effet, mis en demeure d'accepter deux nouvelles amputations : la démission de deux de ses membres.

Celle de Vivian Burrill tout d'abord.

En homme d'affaires économe de son temps, l'âme trop noble aussi pour polémiquer avec un Goulet-soupe-au-lait et se contenter d'une élection controversée, pour ne pas dire très discutable, l'ex-premier Maire préférait comme l'Achille de l'Iliade se retirer sous la tente, observer à distance le déroulement de la vie municipale, en attendant des jours meilleurs et moins passionnés où son expérience serait plus utile, son action moins sujette à s'exercer dans le vide.

Il fallut pourtant mettre au vote cette demande de résignation Burrill de sa charge de conseiller, Houle et Désaulniers

s'étant unis pour la refuser; le maire Dufresne dut ajouter sa voix à celles de Guillemette et Beauchemin pour la faire adopter.

Pour ce qui est de la deuxième démission du mercier J.-E. Gingras, elle passa comme une lettre à la poste, sans ombre d'opposition.

### Misaël Fontaine et Horace Vallières remplacent les deux partants

Pour donner un successeur à chacun des deux partants, Son Honneur le Maire eut encore à intervenir à deux reprises pour départager les couples, diversement appareillés à chacune des quatre "rondes", des conseillers votants.

Dès que Houle et Beauchemin eurent avancé, comme remplaçant de Gingras, le nom du marchand Henri-Horace Vallières. Desaulniers et Guillemette leur opposèrent celui du cultivateur Hormisdas St-Onge; le Maire optant pour Vallières, sa troisième voix trancha le conflit en faveur de cet immigrant de la ville de Québec, qui tenait le plus beau magasin du temps, au sommet de la 4e Rue.

Sans présenter eux-mêmes d'autre candidat, Houle et Desaulniers s'élevèrent néanmoins contre le choix de Misaël-Louis Fontaine, de la rue des Cèdres, que Guillemette et Beauchemin proposaient pour occuper le siège de Vivian Burrill; c'est, derechef, le vote positif du maire Dufresne qui sanctionna cette nomination, à la barbe de Théodore Goulet, qui grinça sûrement des dents à voir ainsi lui échapper le bien qu'il revendiquait et qu'il revendiquerait encore longtemps de toutes ses forces.

Contaminé par cette épidémie de désistements et de désertions, fatigué peut-être aussi par tous ces remous du Conseil qui ne devaient point faciliter sa tâche, le secrétaire-trésorier Joseph-E. Desaulniers demanda, lui aussi, à se démettre de sa

charge. On devait être plus que pleinement satisfait de ses services, car, à la séance suivante, trois jours plus tard, on parvenait à le réengager en lui offrant un salaire annuel de \$800, qui engraisait, d'un substantiel \$200, ses appointements.

### ☞ Goulet ne démord point

Le jeudi 20 février, les nouveaux conseillers Vallières et Fontaine avaient à peine produit leur certificat d'assermentation et occupé leur siège qu'on entendit la lecture d'une "*action contre la Corporation du Village*" de la part du sieur Goulet; Théodore ne démordait point.

Vallières et le greffier sont chargés de s'enquérir de l'opinion, par écrit, de l'avocat Paquette à cet égard, de se rendre même jusqu'à Trois-Rivières pour recueillir celle de l'avocat L.-D. Paquin auquel ils demandent, par surcroît, de défendre la Municipalité dans ce procès.

Mais Goulet, impertubable et fort de son droit, précise encore son tir, en s'attaquant nommément à celui qui a eu l'audace de consentir à remplacer son rival Burrill, en s'installant sur le siège que lui-même réclame, car nous voyons l'innocent Fontaine implorer le Conseil à deux reprises, les lundis 24 février et 3 mars, pour lui garantir tous les frais de sa défense dans la poursuite judiciaire intentée contre lui; cela lui est d'abord accordé, puis bizarrement refusé, une semaine plus tard, après une consultation de l'avocat Paquette. Tant et si bien que le conseiller Fontaine en viendra personnellement à prendre, le 7 avril, une "*action en garantie*" contre le corps municipal de Shawinigan Falls, qui se refuse à le protéger après l'avoir invité à s'asseoir dans ses rangs.

J'ai déjà parlé des "*Plaideurs*" de Racine qui se jouèrent pour de bon dans notre Village, en l'An 1 de son existence; ne devrais-je pas parler, aujourd'hui, de l'héroï-comique "*Lutrin*" de Boileau ?...

— MARS 1902 —

🍃 **Houle voudrait rabattre des "soumissions" décachetées**

Un mois après son entrée au Conseil, Houle, qui ne rate pourtant aucune des séances, ne semble pas encore au courant des règles les plus élémentaires en matière de "soumissions".

Le lundi 3 mars en effet, l'ingénieur Beaudry Leman avait dévoilé trois soumissions demandées pour les pompes et la citerne de l'aqueduc : celles de Norcy \$24,000, de John McDougall \$16,000, de Goulds Mfg Co \$13,000. Cette dernière, de beaucoup la plus avantageuse, allait être acceptée sans la moindre hésitation, quand Avila Houle s'interposa pour proposer de prendre plutôt celle de McDougall, soudainement abaissée de \$16,000 à \$12,500. Il serait vraiment trop simpliste et malhonnête pour un client de rabattre considérablement ses prix, une fois révélées les cotations et les offres de ses concurrents; le silence massif de ses collègues ne fut peut-être pas suffisant pour dévoiler à notre Avila l'abîme et l'étendue de sa candeur !

Napoléon Rousseau s'étant démis de cette fonction, un Josaphat-I. Desaulniers est nommé inspecteur de voirie, au salaire fantastique (tenez-vous bien !) de quinze centins l'heure, d'un sou toutes les quatre minutes, et encore "*pour le temps qu'il travaillerait*" !

A \$50 par an, Joseph-Godefroy Telmosse est engagé comme auditeur des Livres de la Municipalité, dont il aurait à rendre compte deux fois par année, en mars et en septembre.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Venu de Montréal, ce J.-G. Telmosse, de 31 ans, était entré en 1901 comme surintendant à la Shawinigan Water and Power, qu'il servit pendant une trentaine d'années. Son fils Paul, qui n'avait qu'un an lorsque ses parents s'établirent à Shawinigan Falls, l'a relayé à ce même emploi de la même Compagnie; c'est le cas où jamais de parler de vocation... familiale !

L'ingénieur civil, L.-A.-C. Laforest, de Montréal, est désigné pour venir inspecter les travaux de l'aqueduc et *voir s'il n'y aurait pas moyen qu'il fussent faits avec plus d'économie*", sans nuire à tous les besoins du Village.

Me A.-E. Paquette est nommé avocat de la Corporation Municipale.

Le maire et le greffier sont autorisés à entreprendre un voyage dans la Métropole pour faire préparer les \$65,000 de débetures et prendre toutes les informations légales relativement à leur validité.

### Un premier "Club d'Amusement"

Quimby & Rogan, gérants du Shawinigan Hotel, demandent l'incorporation d'un Club d'Amusement; elle leur sera accordée une semaine plus tard, le lundi 10 mars, sous la dénomination de "The Shawinigan Falls Social Club".

A part les lieux où boire en semaine et l'église où prier les dimanches, on ne devait guère savoir où se rassembler et se distraire en société, en cet An I de notre Village.

### Sept arrondissements de votation

Ainsi que le requérait la Loi des Municipalités, un Règlement fut adopté le mercredi 12 mars pour diviser le Village en sept arrondissements de votation.

Le Premier comprenait les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Rues et le "Bord de l'Eau".

Le Deuxième, la 3<sup>e</sup> Rue.

Le Troisième, les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Rues.

Le Quatrième, les 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> Rues, Broadway et la rue des Cèdres.

Le Cinquième, l'Avenue de la Gare et l'Avenue des Erables.

Le Sixième, la rue des Pruches (Hemlock) et la rue du Village St-Onge longeant la voie ferrée.

Le Septième, le reste du Village St-Onge jusqu'au Rang des Hêtres.

Il s'agissait de préparer les prochaines élections au Parlement de Québec; le greffier émit un avis public pour annoncer que la liste des votants pouvait être consultée au Bureau du Conseil.

Cependant qu'il fut décidé que toutes dépenses seraient payées aux membres du Conseil pour se rendre à Québec, afin de "*surveiller la passation*" des deux Bills dont il a été fait mention plus haut, la SW&P était priée de céder le terrain nécessaire au prolongement, vers l'ouest, de la 4<sup>e</sup> Rue, depuis l'avenue de la Gare jusqu'à la Rivière Saint-Maurice.

### Le premier hiver de Shawinigan

Jusqu'à la date du 22 mars, il n'est question nulle part de l'hiver qui s'achève, et la seule fois où les Minutes du Conseil y font allusion, c'est pour entendre l'Inspecteur de la Voirie notifier aux propriétaires d'avoir à "*nettoyer leur cour et à enlever la glace dessus les trottoirs d'ici le 15 avril*"; après ce délai, la Corporation municipale exécutera elle-même ces travaux aux frais des récalcitrants.

N'est-ce pas évoquer, par les sous-entendus de ces quelques mots, ce que le Village de Shawinigan Falls au bas-âge, bourbier de glaise et "couloirs" de poussière au printemps et en été avec ses rues de terre qui n'était pas même battue, pouvait offrir de délices aux piétons après une violente poudrerie? Que dire au bout d'une chute de neige vieille de plusieurs semaines? Tout, absolument tout, était abandonné au courage des pelleteurs, plus ou moins soucieux de dégager le pas de



leur porte et de leur établissement; les rares trottoirs, traités et luisant de verglas, creusaient de profondes tranchées entre deux murs de neige durcie; les pistes des traîneaux et des charrettes sur patins aplatissaient, juste à leur largeur, dans les rues, d'étroites bandes de neige, celle-ci de plus en plus épaisse à mesure que progressaient l'hiver et les rafales de blancs flocons.

Chiche de ses deniers, la Municipalité devait intervenir strictement là où les bâtisses encore trop clairsemées et l'absence de bras de propriétaires causaient à la circulation essentielle d'excessives "solutions de continuité".

Comme des enfants gâtés, qui n'apprécient même plus, à la longue, leurs jouets de luxe, nous sommes devenus monstrueusement exigeants aujourd'hui, lorsque toute une puissante machinerie motorisée, coûtant des dizaines et dizaines de milliers de dollars, s'essouffle à débayer et effacer, en quelques heures, nos précipitations de neige. Un raffinement de soi-disant civilisation ne nous éloignerait-il pas de la "nature" où le sort nous a fait naître ? . . .

Le Conseil du Village de Shawinigan Falls convenait, en tout cas, que l'hiver fait partie du "paysage" et, loin de se préoccuper de ses inconvénients, ne légiférait que pour contraindre les contribuables à se débarrasser eux-mêmes des dangereux miroirs de glace que l'hiver présentait, en fin de saison, sur les trottoirs, à la circulation des passants; il n'y avait sûrement pas d'épaisse couche de calcium ou de sable à gratter sur les pistes verglacées de 1902 !

Et, dans l'intervalle du dégel, imaginons ce que pouvaient être, avant la réapparition, maudite ou bénie, de la glaise et de la poussière, les rues et chemins en pente du Village, ravinés et détrempés par les eaux de ruissellement !

## ✍ Le Village aura vécu moins de onze mois

Le mercredi 26 mars, où le Lieutenant-Gouverneur, au nom de Sa Majesté Edouard VII, sanctionna la Loi qui créait la Ville de Shawinigan Falls, le Conseil se contentait ici d'accorder ou de renouveler les permis d'hôtel à Philippe Lord (Le Royal), Joseph Eno (Le Vendôme), Quimby & Rogan (Shawinigan Hotel), François-Xavier Gauthier, Laventure & Cormier; des permis de détaillants en liqueurs à Albert Giguère, J.-A. Lajoie. J.-E. Gingras, Lefebvre & Jacob, Laventure & Poirier.

Vingt-huit avril 1901 !

Vingt-six mars 1902 !

Officiellement, le Village de Shawinigan Falls n'avait vécu que onze mois et deux jours. Sans le moindre débat, l'augmentation graduelle de sa population et son développement industriel lui avaient obtenu, à Québec, son titre et privilège de Ville, au municipal et au scolaire, en même temps que des pouvoirs plus étendus et mieux définis.

L'événement semble, d'ailleurs, avoir passé inaperçu, car il me faut scruter à la loupe les archives municipales pour constater tout d'un coup, sans plus de préambule, ces simples mots qui amorcent le procès-verbal de la séance du lundi 14 avril: *A une session spéciale du CONSEIL DE VILLE...*, au lieu des termes habituels: *"A une session, générale ou spéciale, du CONSEIL MUNICIPAL DU VILLAGE de Shawinigan Falls"*.

On ne devait guère sabler de champagne aux plus solennelles des solennités dans la Vallée du Saint-Maurice, au début du siècle !

Ajoutons tout de suite que, le 5 mai, on ne possédait même pas encore le document officiel de cette incorporation du Village en Ville, puisque, ce lundi-là, nous entendons le Conseil demander au greffier d'écrire à cet effet au *"Gouvernement de Québec"* et de payer, pour ce, les \$15 de frais de chancellerie.

## Le territoire municipal s'agrandit

Avec cette Charte nouvelle, le territoire municipal s'agrandissait quelque peu; en plus de soustraire à la paroisse de Mont-Carmel les quatre îles baignées par le St-Maurice, ses limites s'étendaient aux berges de cette rivière et à celles de la Petite Rivière Shawinigan, avec, comme bornes, au nord et à l'est, le Rang des Hêtres et l'actuelle rue Frigon.

A la prochaine élection qui aurait lieu en juin, le maire et les six échevins seraient élus pour deux ans, à la majorité des voix. Ensuite, la Ville serait divisée en trois quartiers, avec deux échevins par quartier qui les élirait séparément. Trois des échevins de cette dernière élection, tirés au sort, ne resteraient en charge qu'une année pour permettre de renouveler, ultérieurement, le Conseil en deux tranches, moitié par moitié. Un maire-suppléant serait désigné tous les six mois, en janvier et juillet.

Il serait trop long et fastidieux d'entrer dans les détails de cette Charte de base de notre Cité; relevons-y simplement l'un ou l'autre article, plus pittoresque, de ses Règlements.

Le trot et la course sont prohibés sur les ponts (les passerelles de bois qui enjambent les ruisseaux et les "coulées" évidemment); il n'est pas permis de poser des tuyaux sur les toits; tous les jeux d'adresse et exhibitions athlétiques exigent un permis particulier. Les étables, hangars, cabinets d'aisance et autres "*bâtiments semblables*"(!) ne seront pas tolérés à moins de trente pieds de la rue, etc, etc.

En juillet et août de chaque année, les estimateurs auront le devoir d'établir l'évaluation réelle de toutes les propriétés imposables.

— AVRIL 1902 —

### 🍀 Où faire accoster le "Marie-Louise"?

L'élargissement de la Ville sur les eaux du Saint-Maurice avait-elle donc posé des difficultés imprévues au passager et capitaine du "Marie-Louise", Joseph Veilleux, d'Almaville? <sup>1</sup>

Le voici, en tout cas, qui apparaît devant le Conseil, le lundi 7 avril. Les échevins Vallières et Houle préféreraient qu'il fasse accoster son bateau-chaland au pied de la rue des Cèdres, ce qui desservirait mieux leur boutique, je suppose; leurs collègues Guillemette et Beauchemin, qui habitent la rue de la Gare, ripostent, mine de rien, qu'on devrait laisser le ba-

---

1. Ce Joseph Veilleux, 43 ans, devint bientôt le seul propriétaire du "Marie-Louise", excellent petit bateau à hélice de 12 ch.-v., construit à Soré, qu'il fallut transborder, par voie de terre, des eaux du St-Laurent à Trois-Rivières aux eaux du St-Maurice à Shawinigan, sur une distance de 21 milles. Durant trois semaines, seize paires de chevaux, que l'on faisait travailler jour et nuit, par groupes de quatre, pour ne point les épuiser, furent employées à cette tâche mémorable. On dut stopper dix jours pour consolider le pont de la Rivière Cachée. Il s'agissait pourtant de graver les pentes sablonneuses de cette côte escarpée. Du haut de la chaire, après la grand'messe d'un certain dimanche de la belle saison 1898, le curé D.-S.-O. de Carufel recruta parmi ses paroissiens cent-cinquante paires de bras qui s'ajoutèrent aux muscles des trente-deux chevaux de trait. Le même jour, le bateau parvint enfin sans dommage jusqu'au Saint-Maurice; désormais, les ouvriers n'auraient plus à franchir, matin et soir, à coup d'avirons, les deux bras de la Rivière, dont les courants en direction des Chutes étaient particulièrement dangereux lorsque le vent soufflait avec violence du nord-est. Comme le scourable bateau fut tout de suite et constamment assiégé de passants, MM. Lord et Veilleux décidèrent de lui faire remorquer un et même deux chalands.

Quand la construction du pont de fer supprima tout transbordement de passagers et de véhicules en 1912, le capitaine Joseph Veilleux mit son "Marie-Louise" au service de la St. Maurice River Boom.

Comme c'est la firme Lord et Compagnie de Montréal, qui fournit la superstructure d'acier du nouveau pont actuellement en chantier, J.-Henri Lord, le président et le propriétaire de cette Compagnie, nous écrit ceci: "Je suis particulièrement heureux de participer ainsi au rapprochement d'Almaville et de Shawinigan que mon père avait commencé voici plus de soixante ans".

Joseph Veilleux, qui mourut le 14 août 1918 à l'âge de 60 ans, éleva dix-huit enfants: sept d'entre eux vivent encore: Alida (Mme William Frigon, de la 3e Rue), Albert, de Trois-Rivières, Alma (Mme Edouard Marchand, de Dolbeau), Cécile (Mme Cyrien Lamothe, de la rue Mance), Aurore (Mme L.-P. Hébert, de la 4e Rue), Lewis, de Waterbury, Connecticut, et Jeanne, organiste à la paroisse Notre-Dame de la Présentation, qui exploite toujours l'ex-hôtel et maison natale du boulevard St-Laurent.

telier libre de fixer son endroit de débarcadère où bon lui semble.

Comme, pour bien démontrer que les choses, les plus minimes en apparence, peuvent parfois diviser radicalement les esprits et les cœurs, (oserais-je ajouter: quand le porte-monnaie prétend avoir droit "à la parole!"), le maire Dufresne doit user de son droit de vote pour faire triompher, avec cet amendement Guillemette-Beauchemin, ce principe de liberté... fluviale!

### Branle-bas dans la gendarmerie

Le même jour, un lundi 14 avril, la force policière est complètement chambardée. Une cascade de promotions, démissions et mises à pied, aux rebondissements imprévisibles, dénote sûrement, chez les constables eux-mêmes, un certain malaise qui s'exprime, chez les échevins, par de sérieux désaccords.

Aussitôt après l'assermentation, comme constables spéciaux, d'Albert Fontaine et de Herman René, c'est d'abord le constable Louis Lambert qui présente une lettre de résignation; Houle et Desaulniers s'y opposent en vain; ils ne parviennent pas non plus à le faire remplacer par Albert Fontaine.

Pour la garde du Village qui porte son nom de famille, Urbanien St-Onge, le cadet des trois cultivateurs, est, sans le moindre accrochage, assermenté constable temporaire à quinze sous de l'heure pour les temps de faction qui lui seront demandés.

Mais Avila Houle s'insurge à deux reprises, et contre la mise à pied de Téléphore Bourassa, et contre son remplacement par Herman René; en guise de consolation, il obtient tout de même que son protégé soit maintenu en charge jusqu'au 1er mai.

Finalement, on semble trouver que les constables se la coulent trop douce et l'on décida de réduire leur salaire à une piastre par jour, habillement en sus.

## On veut un Hôtel de Ville pour le 1er août

Lundi 21 avril.

Après avoir décidé, pour \$70 de plus, que les enduits du premier étage de l'Hôtel de Ville seraient faits de ciment au lieu de simple mortier à chaux, on retient les soumissions d'Amyot & Lemay pour l'achèvement du premier étage à raison de \$3,500 et du second étage à raison de \$1,753, à la condition expresse que tous ces travaux de l'édifice municipal soient terminés pour le 1er août.

Un millier de dollars est consenti pour améliorer le chemin du Village St-Onge, les 2e, 5e et 7e Rues, ainsi qu'un bout de la 4e Rue.

Pour bien nous convaincre que la Grande Rue Commerciale et Quatrième, en cette fin d'avril 1902, est encore infiniment loin d'avoir atteint sa perfection de "buste" et de lignes, le pharmacien Noé Farley doit interroger Beaudry Leman, l'ingénieur de la Ville, pour connaître exactement le niveau de la dite rue, face à ses vitrines d'apothicaire.

On consultera la Banque d'Ottawa pour savoir (je respecte le style) *"à quel taux elle serait disposée d'accorder une ligne d'escompte de \$5,000 en donnant à la dite Banque, en sûreté collatérale, les \$65,000 de débentures"*; le maire et le greffier reçoivent, par ailleurs, le mandat de vendre et de négocier ces débentures.

## "L'hôpital" se déplace

Les propriétaires de lots vacants, situés à proximité d'habitations, reçoivent l'ordre de nettoyer toutes les matières inflammables et dangereuses qui y traînent, en prévision de la chaude saison; on a mille fois raison de se méfier du feu, au cocur de ces bois qui cernent encore de très près, et de partout, la Ville qui aurait vite fait de flamber comme une torche.

Le docteur Joseph-Alexis Dufresne<sup>1</sup> ayant dépisté un nouveau cas de variole, un logis à \$10 est loué de Napoléon

1. Il deviendra maire de la Ville de Shawinigan en 1920 et conservera ce poste de premier magistrat jusqu'en 1928.

Rousseau, en bordure de la voie ferrée, pour y séquestrer le malade; un gardien sera posté à l'intérieur, un autre à l'extérieur. On avait probablement dû se défaire de "l'hôpital" du Rang des Hêtres, dès que l'épidémie avait paru se calmer.

Comme s'il avait des remords de s'être montré jusqu'alors trop généreux, le Conseil décidait pourtant, le lundi 5 mai, qu'à l'avenir les varioleux resteraient consignés dans leur propre logis, sous la surveillance des constables (on ne les croit décidément pas assez occupés, ces braves pandores !); dorénavant, la Ville ne défraierait plus aucune dépense pour maladie... "On ne va tout de même pas continuer à payer les contribuables pour rester au lit!" semblent insinuer ces réformes draconiennes.

### Me E.-A. Paquette, Recorder de la Ville

Son Honneur le maire doit encore apporter le poids de son vote pour que le nom de l'avocat E.-A. Paquette soit "*recommandé*" auprès du Lieutenant-Gouverneur en Conseil comme Recorder de la Ville, pour une période de cinq ans; rétribué suivant le barème des villes de la Province, autres que celles de Montréal et Québec, ce Recorder pourra lui-même choisir son substitut et son greffier.

En fait, cette Cour de Recorder ne devait voir le jour que le 8 juillet suivant.

J.-W. Aubin<sup>2</sup> obtient un permis d'hôtel; celui de J.-E. et F.-X. Gingras prend l'appellation de Gingras Frères. Leblanc & Poirier transfère son permis de détaillant en liqueurs à L.-J. Marchessault; Elie Lajoie, le sien à J.-Arthur Lajoie; Albert Giguère, le sien à Joseph-Roland Cloutier.

---

2. Ce J.-W. Aubin exerçait la fonction de maître de poste depuis l'été 1900, où un bureau postal avait été ouvert dans l'actuelle maison Hébert, sur la 4e Rue, proche l'Avenue des Cèdres. Ce bureau postal se convertissait en parloir et fumoir dans l'attente du courrier quotidien qui provenait de Trois-Rivières, avec des décalages d'heures souvent considérables; ce sont ses longs attroupements d'hommes dans son local qui inspirèrent probablement au maître de poste d'ouvrir un hôtel. Il ne fit cependant pas fortune dans ce commerce et quelques autres affaires auxquelles il se mêla; c'était, paraît-il, un espèce d'aventurier qui ne tarda pas à quitter la Ville, criblé de dettes, les créanciers à ses trousses.

— MAI 1902 —

### **Goulet débouté en Cour Supérieure**

Bien que l'incorporation en Ville du Village de Shawinigan Falls éteignit, du fait même, les revendications de l'ex-conseiller Goulet, en prolongeant automatiquement le mandat des échevins jusqu'aux élections générales du mois de juin, il convient de citer ici, en la résumant, la décision d'un jugement de la Cour Supérieure de Trois-Rivières, prononcé par l'honorable Odilon Desmarais, le 16 mai 1902; elle démontre que notre bouillant Théodore s'était démené pour rien.

“La cour, après avoir entendu les parties, examiné le dossier, entendu la preuve et délibéré... ; ATTENDU que la demanderesse (La Corporation du Village de Shawinigan Falls) allègue que le demandeur (Th. Goulet) n'était pas, lors de l'élection des 13 et 14 janvier, qualifié pour être élu, même s'il était qualifié, il n'a pas été proclamé élu par le Président d'élection; que ce rapport du dit Président n'ayant jamais été attaqué ni contesté, la défenderesse ne pouvait, ne doit et ne peut reconnaître le demandeur comme l'un des conseillers municipaux, etc, etc... ; CONSIDERANT que la défenderesse est bien fondée dans sa défense concernant la légalité de la nomination du conseiller Vivian Burrill... ; MAINTIENT la dite défense et renvoie la requête du demandeur; CESSE et ANNULE le bref de *mandamus* du demandeur demandant à la Corporation demanderesse de le reconnaître comme l'un des membres légalement choisis et élus aux élections tenues les 13 et 14 janvier”.

### **Le greffier Desaulniers nommé Président d'élection**

Il s'agit précisément de songer à la prochaine consultation électorale.



Me L.-Z. Bertrand n'avait sûrement plus la moindre envie de présider ce vote, après avoir failli, le dernier coup, être écharpé par la meute des souteneurs de Théodore Goulet; ses collègues du notariat ayant aussi décliné ce dangereux honneur, le secrétaire-trésorier de l'Hôtel de Ville, Joseph-E. Desaulniers se dévoua pour accepter la présidence de ces élections, prévues par la Charte pour le deuxième lundi de juin.

Le vote devant se dérouler le même jour, de 9 heures du matin à 5 heures de l'après-midi, il fut décidé que trois bureaux de scrutin seraient ouverts : l'un dans la salle du Conseil de l'Avenue de la Gare, l'autre sur la 3e Rue, le troisième au Village St-Onge.

D'ici là, le Conseil conclut d'abord un contrat de \$2,000 avec Amyot & Lemay pour la construction d'un marché public; un des premiers soucis de l'administration municipale qui prendra la relève sera de reprendre cette affaire pour envisager l'avenir avec des yeux plus lucides et de décider immédiatement l'érection d'un plus digne et pratique édifice de \$11,000.

### Améliorations au futur Hôtel de Ville

L'architecte Lafond parvient aussi à faire accepter plusieurs améliorations au chantier de l'Hôtel de Ville : 1) l'installation d'une "closette", d'un urinoir et d'un bol à main dans le couloir du premier étage pour \$200; 2) la boiserie en frêne du plafond, des murs et du parquet; 3) un plancher de deux pouces d'épaisseur en merisier, plutôt qu'en épinette, dans la salle de la pompe, dont on reculera aussi la cloison; 4) la construction d'une "masse" dans la cave pour gagner la fournaise du chauffage central; 5) un plancher en ciment pour la tour d'eau et l'écurie qui comprendra deux stalles pour les chevaux, une crèche en fonte, une boîte à avoine et une cloison en épinette; 6) le bronzage ou autre "peinturage" de toute la tuyauterie et des radiateurs du chauffage à eau chaude.

On ne consent pourtant pas à dépenser un autre \$1,800 afin de poser une échelle en fer, permettant d'atteindre le sommet de la tour d'eau pour y suspendre les boyaux en cas d'incendie.

### L'hygiène aux abattoirs

On passe un Règlement d'abattoir pour défendre à quiconque de tuer, ou de préparer pour la vente, toute viande de boucherie, en dehors des lieux autorisés par le Conseil; ces lieux devront être tenus en constant état de propreté, blanchis à la chaux à l'intérieur et à l'extérieur au moins une fois par an, au mois de mai, et chaque fois que le Comité d'Hygiène le jugera bon, nettoyés de toutes immondices ou autres choses qui puissent répandre de la mauvaise odeur.

Langevin et Frère, le seul abatteur de bêtes pour l'instant, devra rigoureusement se conformer à ce Règlement, qui ne semble pas avoir eu l'heur de plaire à plusieurs autres bouchers de la Ville.

Les constructeurs de l'aqueduc sont autorisés à poursuivre leurs canalisations. Quant au plan des tuyaux d'égouts, ouvrage de l'ingénieur Beaudry Leman, un Comité permanent, se forme pour étudier les prix des matériaux et s'aboucher avec les entrepreneurs afin de connaître quel pourcentage ils exigeraient pour l'exécution et la surveillance de ces travaux; Amyot & Lemay emporte encore ce contrat.

Le Shawinigan Falls Social Club obtient son permis; Joseph Eno cède déjà son Hôtel Vendôme à F.-L. Giroux.

— JUIN 1902 —

### ✍ L'ingénieur Beaudry Leman démissionne

La date des élections approchait.

Juste une semaine auparavant, le lundi 2 juin, le Conseil fut saisi, passablement à l'improviste semble-t-il, d'une lettre de Beaudry Leman demandant à être relevé de sa charge d'ingénieur municipal; en conséquence, pour que les multiples travaux de la Municipalité ne restent pas un seul jour, ni un seul instant, sans être exécutés sous "l'oeil d'un maître", de Salaberry-Beaudry est, sur-le-champ, engagé jusqu'à nouvel ordre pour lui succéder.

Beaudry Leman se proposait de présenter sa candidature à la mairie, dans l'espoir que l'excellente popularité dont il jouissait lui vaudrait ce poste qui exigeait, à ce moment-là surtout, autant de compétence que de dévouement.

Dans la conjoncture, pour un Shawinigan Falls en pleine première croissance, ne serait-ce pas une grâce insigne du ciel de posséder à sa tête, comme maire, ce très capable ingénieur, âgé seulement de 24 ans, qui avait déjà dressé les plans d'ensemble et conduit les travaux des premiers services publics du Village, qui gardait aussi la confiance et l'appui de la SW&P, cette fondatrice de Shawinigan et, qu'on l'admette de bonne grâce ou non, sa généreuse et intelligente bienfaitrice, d'ordinaire, jusqu'à nos jours ? <sup>1</sup>

---

1. Ce Jean-Baptiste Beaudry Leman avait d'abord fait ses études au Mont Saint-Louis de Montréal, sa ville natale, puis fréquenté, en France l'Université de Lille, où il obtint son diplôme d'ingénieur; c'est à ce titre que la SW&P l'avait engagé à son service. Il épousa la fille du sénateur F.-C. Bédique, Caroline. Il quitta Shawinigan en 1908 lorsque la Banque Canadienne Nationale lui offrit sa direction générale à Montréal; il devait, par la suite, en assumer la présidence jusqu'à sa mort survenue en 1951, à l'âge de 73 ans.

 **Beaudry Leman élu maire par une voix de majorité  
sur Joseph-A. Frigon**

Pour m'en tenir rigoureusement aux strictes limites de temps qu'embrasse cette étude historique de "*L'An I de notre Shawinigan*", j'aurais déjà dû m'arrêter net au 28 avril 1902, anniversaire de la naissance officielle du Village sur la carte géographique de la Province de Québec, ou au 23 mai 1902, anniversaire de ses premières élections municipales, ou encore au 28 mai, anniversaire de la première session de son Conseil municipal.

Un dénouement logique me commande pourtant de poursuivre ce récit jusqu'au lundi 9 juin 1902, jusqu'à ce jour des élections qui firent entrer à l'Hôtel de Ville (un terme abusif, car le premier Hôtel de Ville de Shawinigan n'est pas encore tout à fait terminé) une équipe entièrement nouvelle, mis à part Joseph-A. Dufresne, le maire précédent, dont le règne municipal n'avait duré que quatre mois, et le seul survivant du tout premier Conseil du Village à siéger sans interruption.

Fort de l'expérience acquise déjà comme maire du Village de Saint-Narcisse, Joseph-A. Frigon, le briquetier, s'était laissé tenter par le poste de premier magistrat de la Ville de Shawinigan Falls; il livra une lutte acharnée à Beaudry Leman qui ne l'emporta que par une chétive et unique voix de majorité.

Tous les deux avaient l'envergure et l'énergie désirables pour continuer le lancement de notre jeune ville sur le chemin du progrès. Pour l'instant, Beaudry Leman avait, sur son rival, l'avantage de connaître à fond et de saisir mieux encore les besoins matériels les plus urgents, ainsi que la compétence technique pour en contrôler la réalisation.

Le tour de J.-A. Frigon de gouverner la Ville viendrait plus tard, à son heure, quand l'ingénieur Beaudry Leman aurait quitté Shawinigan depuis cinq ans déjà; et à deux repri-

ses, de 1913 à 1915 et de 1917 à 1918, en laissant à un autre de nos fameux pionniers, Joseph-Edmond Thibodeau, le soin de diriger ses destinées dans l'intervalle de 1915 à 1917.

A distance, il faut louer nos concitoyens d'avoir, par trois élections successives et trois renouvellements de mandats, eu la sagesse de conserver à leur tête l'ingénieur Beaudry Leman jusqu'en cette année 1908, où ils se résignèrent difficilement à le perdre quand la flatteuse promotion de la Banque Canadienne Nationale s'offrit à lui.

### **Vivian Burrill revient au Conseil**

Le 9 juin 1902, Beaudry Leman savoura d'autant mieux sa victoire personnelle qu'il eut la joie de voir élu, pour le seconder, cet autre organisateur et manieur d'affaires qu'était Vivian Burrill. Au grand profit de Shawinigan, Burrill garderait son siège d'échevin durant plusieurs termes consécutifs, en attendant de succéder régulièrement, comme maire, à Beaudry Leman, de 1908 à 1913.

Le souvenir de cette paire d'hommes remarquables, qui s'employèrent particulièrement à relier notre Cité à Trois-Rivières par chemin de fer, devrait être perpétué, d'une façon éclatante, à Shawinigan. Beaudry Leman a baptisé l'une de nos rues; il est inconcevable que le nom de Vivian Burrill n'apparaisse que sur la plaque de bronze apposée dans le porche de notre Hôtel de Ville, à l'occasion des grandioses fêtes du Cinquantenaire de la naissance de Shawinigan, le 28 mai 1951.

... Appelés à disparaître de la scène municipale aussi vite qu'ils s'y étaient montrés, les quatre autres échevins élus le 9 juin étaient : le marchand Delphis Delangis, 42 ans; le commerçant Joseph-Honoré Demers, 26 ans; le peintre Joseph-Ulric Poirier; et le cultivateur Hormisdas St-Onge, 31 ans.

## ☞ Pas encore de chemin de descente vers La Baie

Le maire Bcaudry Leman présida son premier Conseil le mercredi 18 juin.

Ce fut pour acheter de la SW&P un terrain de \$350 sur la rue des Pruches (Hemlock) pour construire enfin un réservoir et une tour d'eau prévus dans le système d'aqueduc; pour nommer une deuxième équipe d'évaluateurs: Adolphe Héon, Joseph-Norbert Rocheleau et Napoléon Rousseau; pour s'assurer la possession du terrain nécessaire à l'ouverture d'un chemin, à partir de la gare du Grand Nord jusqu'au pont-passerelle sur la Petite Rivière Shawinigan en direction de La Baie<sup>1</sup>, et se renseigner sur le coût de ce chemin, un certain Emile Dessureault élevant, d'ailleurs, des contestations au sujet de son éventuel tracé.

Hé! oui, nous en sommes encore là, au bout d'un an d'existence et au terme de cette monographie, à chercher un honnête débouché pour dévaler vers la Baie Shawinigan.

En juin 1902, la ville de Shawinigan Falls n'est encore, somme toute, qu'une presqu'île verdoyante, d'où l'on peut tout juste s'évader, soit par un primitif chemin de fer, aux horaires assez fantaisistes, qui tourne le dos à Trois-Rivières pour gagner Québec ou Montréal après force méandres dans la "nature"; soit par le "*Marie-Louise*" sur la rivière Saint-Maurice, vers Mont-Carmel; soit par un minable chemin de terre, expirant vite dans les bois et les sillons, qui s'appelle effrontément la "lère Rue du Village St-Onge"!

---

1. La Baie Shawinigan ne fut érigée en municipalité distincte que le 7 septembre 1907; elle resta, jusqu'à cette date, sous la juridiction administrative du Conseil municipal de Ste-Flore.

Sa population de 860 habitants à la fin de 1901, tombait à 655 en 1902, à 425 en 1903; remontait à 553 en 1904, à 786 en 1905 pour atteindre les 1,402 au cours de 1906 au moment des agrandissements des usines d'aluminium et de pâte à papier; redescendait au niveau normal de 825 en 1907.

C'est au cours de 1902 que l'église paroissiale fut mise en chantier; au mois de septembre de cette même année, une école de \$3,000 fut construite en face de la Beigo. Une souscription volontaire ayant permis de leur bâtir un couvent de \$1,200, trois Filles de Jésus, venues de Bretagne et de Kermaria, en France, ouvrirent leur école au mois d'août 1903; l'enseignement s'était donné tant bien que mal, jusqu'alors, dans des maisons privées.

## **L'Hôtel de Ville bientôt prêt**

Poussons une dernière pointe jusqu'à la séance municipale du 2 juillet 1902, sous le toit d'emprunt de la rue de la Gare.

On y décide qu'à l'avenir les délibérations du Conseil se tiendraient dans le nouvel Hôtel de Ville, qu'on ne manque pas d'assurer contre le feu pour une somme de \$14,000 à 1%.

L'on fera des démarches auprès des propriétaires de la Rue Commerciale et Quatrième pour fixer, une fois pour toutes, l'endroit définitif des trottoirs de bois, dont l'uniformité laisse encore beaucoup à désirer.

Ne rougissons pas sottement de nos origines; soyons plutôt fiers de nos ancêtres et pionniers qui nous ont, à la longue, figolé un si bel et plaisant Shawinigan.

## **Notre première Commission Scolaire**

Ce mois de juillet 1902, sur un autre plan, voyait également aboutir les démarches entreprises auprès du Département de l'Instruction Publique pour la création d'une Commission Scolaire à Shawinigan Falls.

Trois des cinq premiers Commissaires, qui furent élus au début de juillet, nous sont déjà bien connus: Le Dr Joseph-Alexis Dufresne, Napoléon Rousseau et J.-Edmond Thibaut; les deux autres étaient Adélard Bélanger, un ouvrier de 24 ans et Réal Cloutier.

Lors de la première séance, un 14 juillet, Napoléon Rousseau fêta la Prise de la Bastille à sa façon, en remportant aux voix la présidence de notre Commission Scolaire, dont le notaire C.-J.-E. Charbonneau accepta momentanément la charge de secrétaire-trésorier, car il devait la céder, quatre mois plus tard, à l'avocat Paquette.

Les classes ouvrirent au mois de septembre aussi bien dans le bas de la ville que dans le Village St-Onge, sous une direction laïque; les Frères de l'Instruction Chrétienne ne devaient intervenir qu'en 1904, les Révérendes Dames Ursulines qu'en 1908.

### De la variole encore pour finir

J'oubliais un point, qui prendra pourtant peut-être la valeur d'un symbole, comme si c'était une Municipalité malade, chétive tout au moins, qu'un jeune Maire de vingt-quatre ans prenait affectueusement dans ses bras.

En attendant la formation d'un Comité permanent d'Hygiène, en effet, Beaudry Leman, obligé d'avoir le coeur plus large que ceux qui le précédèrent, avait personnellement, comme première tâche spéciale, à dénombrer les cas d'une variole qui avait repris de plus belle, à veiller à l'isolement de chaque contagieux et à garantir à chaque foyer le salaire normal que ne pouvait plus gagner le chef de famille.

Il lui faudra même bientôt louer de nouveau un troisième étage dans la maison de A.-P. Langis, sur la 2e Rue, et y transporter les meubles de l'ancien "hôpital" afin de soigner plus efficacement les victimes de l'épidémie.

Nous en sommes, nous, présentement, en 1961, à trouver que notre Hôpital Ste-Thérèse est démodé et insuffisant; autres temps, autres moeurs; à chaque âge, ses exigences et ses tracas!

o o o



Au terme de ces lignes, il reste à souhaiter que l'esprit d'initiative, l'envergure de jugement, la hardiesse dans l'action jointe à une saine technique des affaires administratives, l'intelligence désintéressée, l'esprit civique de nos échevins, en 1961, atteignent, et dépassent même, les qualifications et les vertus de ceux-là qui bâtirent, à partir de rien, notre Cité.

Car l'avenir d'une ville moderne, parvenue à l'âge et à la stature d'un Shawinigan, serait vite compromis dans les mains d'incapables, de lâches et de mous. La pire sous-alimentation des entreprises en pleine croissance, la plus sournoise torpille des plus prometteuses aventures, ne sont-elles pas l'enlèvement imperceptible et progressif dans la médiocrité ?

Shawinigan, 8 décembre 1960,  
en la fête de l'Immaculée-Conception.

## TABLE DES MATIÈRES

Le 28 avril 1901, un nouveau village naissait .....	7
Coup d'oeil rétrospectif .....	13
L'histoire de la première année municipale de Shawinigan Falls	
<b>Mai 1901</b> .....	37
<b>Juin</b> .....	41
<b>Juillet</b> .....	55
<b>Août</b> .....	69
<b>Septembre</b> .....	75
<b>Octobre</b> .....	87
<b>Novembre</b> .....	83
<b>Décembre</b> .....	103
<b>Janvier 1902</b> .....	107
<b>Février</b> .....	111
<b>Mars</b> .....	119
<b>Avril</b> .....	125
<b>Mai</b> .....	129
<b>Juin</b> .....	133